

**CAHIER DES CHARGES DEFINISSANT LA RESPONSABILITE
SOCIETALE DE L'ENTREPRISE MINIERE BOSS MINING SAS VIS-
À-VIS DES COMMUNAUTES LOCALES DES VILLAGES
MUBAMBE, KIBASHI, MIDINGI, MILEBI ET MWEPU, AFFECTEES
PAR SES ACTIVITES DANS LA PROVINCE DU HAUT-KATANGA.**

FINALE

AOUT 2023

Table des matières

Table des matières	i
Liste des tableaux.....	vi
Liste des figures	vii
PREAMBULE	1
1 TABLEAU SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS CONVENUS.....	3
2 DES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE	6
3 DESCRIPTION DETAILLEE DE CHAQUE INFRASTRUCTURE / PROJET A REALISER.....	7
3.1 Santé - Projet 1. Construction et équipement d'un poste de santé.....	7
3.1.1 Contexte et Justification	7
3.1.2 Brève description :	7
3.1.3 Objectif :	13
3.1.4 Bénéficiaire :	13
3.1.5 Résultats attendus (livrable) :	13
3.1.6 Localisation	13
3.1.7 Stratégie de mise en œuvre du projet	14
3.1.8 Budget total estimatif.....	14
3.1.9 Période/durée.....	19
3.1.10 Chronogramme prévisionnel de réalisation	20
3.2 Santé - Projet 2. Construction et équipement d'un centre de santé.....	21
3.2.1 Contexte et Justification	21
3.2.2 Brève description.....	21
3.2.3 Objectif :	25
3.2.4 Bénéficiaire :	25
3.2.5 Résultats attendus (livrable) :	25
3.2.6 Localisation	25
3.2.7 Stratégie de mise en œuvre du projet	26
3.2.8 Budget total estimatif.....	26
3.2.9 Période/durée :	31
3.2.10 Chronogramme prévisionnel de réalisation	32
3.3 Développement rural - Projet 3. Adduction en eau potable.....	33
3.3.1 Contexte et Justification	33
3.3.2 Brève description :	33
3.3.3 Objectif :	33
3.3.4 Bénéficiaire :	33
3.3.5 Résultats attendus (livrable) :	34
3.3.6 Localisation des villages bénéficiaires.....	34

3.3.7	Budget total estimatif :	34
3.3.8	Période/durée :	35
3.3.9	Chronogramme de réalisation	35
3.3.10	Acte de cession	36
3.4	Education - Projet 4. Construction d'une école primaire.	36
3.4.1	Contexte et justification	37
3.4.2	Brève description.....	42
3.4.3	Objectif	42
3.4.4	Bénéficiaire :	42
3.4.5	Résultats attendus (livrable) :	42
3.4.6	Localisation de l'école de Mwepu.....	43
3.4.7	Stratégie de mise en œuvre du projet.....	43
3.4.8	Budget total estimatif.....	45
3.4.9	Période/durée :	45
3.4.10	Chronogramme de réalisation	46
3.4.11	Spécifications techniques.....	46
3.4.12	Clôture de l'école.....	46
3.4.13	Acte de cession	46
	Voir annexe 13.....	47
3.5	Education - Projet 5. Construction d'une école secondaire de 12 salles de classe.	47
3.5.1	Contexte et justification	47
3.5.2	Brève description.....	51
3.5.3	Objectif :	51
3.5.4	Bénéficiaire :	51
3.5.5	Résultats attendus (livrable) :	51
3.5.6	Localisation	52
3.5.7	Stratégie de mise en œuvre du projet.....	52
3.5.8	Budget total estimatif :	55
3.5.9	Période/durée :	55
3.5.10	Chronogramme prévisionnel d'exécution	56
3.5.11	Spécifications techniques.....	56
3.5.12	Clôture de l'école.....	56
3.5.13	Acte de cession	57
3.6	Agriculture et Développement Rural- Projet 6 : Appui et mécanisation de la culture du maïs.	57
3.6.1	Justification du projet.....	57
3.6.2	Brève description.....	58
3.6.3	Objectifs	

3.6.4	Bénéficiaires.....	58
3.6.5	Résultat attendus (livrables).....	59
3.6.6	Localisation des communautés bénéficiaires des intrants	59
3.6.7	Stratégie et méthodologie d'exécution	60
3.6.8	Etude technique	61
3.6.9	Production attendue.....	61
3.6.10	Suivi et évaluation du projet.....	62
3.6.11	Résultats attendus.....	63
3.6.12	Encadrement, accompagnement et formation.....	63
3.6.13	Budget.....	63
3.6.14	Période/durée :.....	66
3.6.15	Entrepôt.....	67
3.6.16	Chronogramme de mise œuvre des activités.....	67
3.7	Infrastructures et Développement Rural - Projet 10. Construction d'un marché communautaire à Midingi. 68	
3.7.1	Contexte et Justification	68
3.7.2	Brève description :.....	68
3.7.3	Objectifs :	73
3.7.4	Bénéficiaire :.....	73
3.7.5	Résultats attendus (livrable) :.....	73
3.7.6	Localisation du marché de Midingi	73
3.7.7	Stratégie de mise en œuvre du projet.....	73
3.7.8	Budget total estimatif :.....	74
3.7.9	Période/durée :.....	75
3.7.10	Chronogramme prévisionnel de réalisation.....	75
3.7.11	Spécifications techniques.....	76
3.7.12	Clôture du marché en treillis.....	76
3.7.13	Acte de cession.....	76
3.8	Infrastructures et Développement rural - Projet 11. Réhabilitation de la route Milebi-Swanepoel.....	77
3.8.1	Contexte et justification	77
3.8.2	Brève description :.....	77
3.8.3	Objectif :	79
3.8.4	Bénéficiaire :.....	79
3.8.5	Résultats attendus (livrable) :.....	79
3.8.6	Etat des lieux de la route.....	79
3.8.7	Budget total estimatif :.....	79
3.8.8	Période/durée.....	80
3.8.9	Localisation de la route	80

3.8.10	Chronogramme d'exécution	80
3.8.11	Cahiers des Prescriptions Techniques	81
-	3 camions-benne	83
4	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES RELATIVES À LA CONSTRUCTION DES ÉCOLES PRIMAIRE ET SECONDAIRE, D'UN MARCHÉ, D'UN POSTE DE SANTÉ ET D'UN CENTRE DE SANTÉ DANS LE GROUPEMENT MUBAMBE	86
4.1	Présentation	86
4.1.1	Programme	86
4.1.2	Consistance des travaux	86
4.2	Prescriptions générales	86
4.2.1	Définition du cahier des charges techniques particulières	86
4.2.2	Définition des lots et corps d'état	87
4.2.3	Sécurité et protection de la sante sur le chantier	87
4.3	Relations avec les administrations et services	87
4.3.1	Prestations générales à la charge de l'entreprise	87
4.3.2	Plans d'exécution et de récolement	88
4.4	Conditions techniques d'exécution des travaux	88
4.4.1	Echantillons	88
4.4.2	Contrôle interne	88
4.4.3	Protection des ouvrages exécutés	89
4.4.4	Nettoyages et enlèvement des déchets	89
4.4.5	Garanties annuelle, biennale et/ou décennale	89
5	DES DISPOSITIONS FINALES	90
	ANNEXES	92
Annexe 1.	Carte des périmètres de Boss Mining SAS et les communautés impactées.	93
Annexe 2.	Photographies du déroulement du processus d'élaboration du cahier des charges dans le Haut-Katanga. 95	
Annexe 3.	Correspondance administrative	99
Annexe 4.	Procès-Verbal du lancement du processus d'élaboration du cahier des charges, détermination de l'espace géographique + Listes de présence	101
Annexe 5.	'Procès-Verbal de la constitution du CLD + Listes de présence du cahier des charges	108
Annexe 6.	Procès-verbal d'identification des besoins prioritaires des villages Mubambe et Midingi + Listes de présence. 119	
Annexe 7.	Procès-verbal d'identification des besoins prioritaires des villages Mwepu, Kibashi et Milebi + Listes de présence 137	
Annexe 8.	Liste des besoins prioritaires approuvés avant négociations	158
Annexe 9.	Procès-Verbal des négociations des besoins prioritaires des communautés affectées + Listes de présence 161	
Annexe 10.	Procès-verbal de la réunion des négociations sur le budget du cahier des charges + Listes de présence 168	

Annexe 11.	Procès-verbal de la réunion de discussion sur la localisation du village Samy + Listes de présence.	174
Annexe 12.	Procès-verbal d'exportation des projets du village Kabundji-Kabungu dans le cahier des charges de Boss Mining dans le Lualaba par suite de la position géographique.	178
Annexe 13.	Actes de cession	181

Liste des tableaux

Tableau 1-1. Tableau synthétique des engagements convenus.	3
Tableau 3-1. Liste des villages bénéficiaires.....	13
Tableau 3-2. Devis quantitatif et estimatif de la construction d'un poste de santé.	14
Tableau 3-3. Devis quantitatif et estimatif de l'équipement d'un poste de santé.	16
Tableau 3-4. Chronogramme prévisionnel de réalisation	20
Tableau 3-5. Devis quantitatif et estimatif de la construction d'un centre de santé.	26
Tableau 3-6. Devis d'équipement d'un centre de santé	28
Tableau 3-7. Chronogramme prévisionnel de réalisation	32
Tableau 3-8. Devis estimatif d'un projet d'adduction d'eau	34
Tableau 3-9. Devis estimatif de la construction d'une école de 6 classes	43
Tableau 3-10. Chronogramme des activités.....	46
Tableau 3-11. Devis quantitatif et estimatif de la construction de 12 salles de classe.	52
Tableau 3-12. Chronogramme des activités.....	55
Tableau 3-13. Budget estimatif de la formation des organisations paysannes.....	64
Tableau 3-14. Budget estimatif de la formation des agriculteurs.....	64
Tableau 3-15. Devis d'acquisition d'un tracteur.....	65
Tableau 3-16. Budget détaillé du projet d'appui à la culture du maïs par hectare.	65
Tableau 3-17. Budget général des intrants.....	65
Tableau 3-18. Calendrier annuel et quinquennal de mise œuvre des activités	67
Tableau 3-19. Budget estimatif de la construction d'un marché.	74
Tableau 3-20. Chronogramme des activités.....	76
Tableau 3-21. Devis estimatif de la réhabilitation de la route Milebi-Swanepoel.....	80
Tableau 3-22. Chronogramme d'exécution de la route Milebi - Likasi.....	81

Liste des figures

Figure 3-1. Vue en plan du poste de santé.....	9
Figure 3-2. Coupe C-C du poste de santé.....	10
Figure 3-3. Façades du poste de santé.....	11
Figure 3-4. Perspectives poste de santé.....	12
Figure 3-5. Localisation du poste de santé pour les communautés de Mwepu.....	13
Figure 3-6. Vue en plan du centre de santé.....	22
Figure 3-7. Coupe C-C du centre de santé.....	23
Figure 3-8. Perspectives du centre de santé.....	24
Figure 3-9. Localisation du centre de santé de Mubambe.....	25
Figure 3-10. Localisation des villages bénéficiaires des bornes fontaines.....	34
Figure 3-11. Vue en plan de l'école primaire.....	38
Figure 3-12. Coupes de l'école primaire.....	39
Figure 3-13. Façades de l'école primaire.....	40
Figure 3-14. Perspectives.....	41
Figure 3-15. Localisation de l'école du village Mwepu.....	42
Figure 3-16. Vue en plan des bâtiments.....	48
Figure 3-17. Coupes du bâtiment.....	49
Figure 3-18. Vue des façades des bâtiments de l'école secondaire.....	50
Figure 3-20. Localisation de l'école secondaire de Mubambe.....	51
Figure 3-21. Localisation des communautés bénéficiaires du projet.....	60
Figure 3-22. Illustration du matériel à utiliser.....	67
Figure 3-23. Vue en plan du marché.....	69
Figure 3-24. Coupe B-B du marché.....	70
Figure 3-25. Vue des façades du marché.....	72
Figure 3-26. Perspectives marché.....	72
Figure 3-27. Localisation du marché du village Midingi.....	73
Figure 3-28. Coupe de la chaussée en latérite.....	78
Figure 3-29. Emplacement de la route Milebi - Likasi.....	80

**CAHIER DES CHARGES DEFINISSANT LA RESPONSABILITE
SOCIETALE DE L'ENTREPRISE MINIERE BOSS MINING SAS
VIS-À-VIS DES COMMUNAUTES LOCALES DES VILLAGES
MUBAMBE, KIBASHI, MIDINGI, MILEBI ET MWEPU,
AFFECTEES PAR SES ACTIVITES DANS LA PROVINCE DU
HAUT-KATANGA.**

AOUT 2023

PREAMBULE

Entre :

1. La communauté locale affectée par le projet **BOSS MINING SAS** comprenant les villages

1. Mubambe
2. Midingi
3. Kibashi
4. Milebi
5. Mwepu

Dont la(les) liste(s) des composantes est (sont) reprises(en) annexe.

Située dans :

Le (s) Groupement(s) : **Mubambe,**

Le Secteur de **Source du Fleuve Congo,**

La Chefferie **N/A**

Le (s) Territoire (s) de : **Kambove**

Dans la Province du **Haut-Katanga** en République Démocratique du Congo,

Représentées par messieurs :

1. Eddy KAFELA ENOKI : Président (Village Mubambe)
2. Vincent de Paul MWANZA KAKOSHI : 1er Vice-Président (Village Mwepu)
3. Nicole LUMBIYA MUKUMBI : 2 ième Vice-Président (Village Midingi)
4. Mike NYAMSI BOSSA : Secrétaire (Village Milebi)
5. Jérémie ILUNGA MWANAUT. : Secrétaire Adjoint (Village Mubambe)

Et ci-après dénommées « les communautés locales » **d'une part,**

Et

2. La société minière **BOSS MINING SAS**, Immatriculée au RCCM sous le numéro CD/L'SHI/RCCM/14 - B - 1633, ayant son siège au n°238, Route Likasi, Commune Annexe, ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga en République Démocratique du Congo.

Représenté(e) par M. **Jacques Steekamp,**

Et ci-après dénommé(e) « Entreprise minière » **d'autre part.**

Etant entendu préalablement que :

La société Boss Mining SAS est titulaire des titres miniers PE 463, 467, 468, 469 valides jusqu'au 02/04/2024 et 2589 valide jusqu' au 02/04/2029 comme notifiés par les arrêtés ministériels respectifs CABIN/MINES/01/967/04/ du 05/04/2004, CABIN/MINES/01/1967/04 du 05/04/2004, CABIN/MINES/01/967/04/ du 05/04/2004 et CABIN/MINES/01/1967/04 du 05/04/2004 couvrant 499 carrés miniers. Les communautés locales affectées de la concession minière concernée ;

Ces concessions sont situées dans le Secteur de Source du Fleuve Congo et font partie de celles sur lesquelles les communautés locales ont des droits coutumiers ainsi qu'en atteste la carte en annexe établie à la suite d'une étude socio-économique et d'une cartographie participative.

Les limites des concessions minières concernées par le présent accord sont celles fixées par les titres miniers octroyés par l'Etat et consignées dans le Plan environnemental (EIES, PGES) des concessions au moment de sa validation et de son approbation.

Etant entendu que la Société Boss Mining SAS, société par actions Simplifiée. « BOSS MINING SAS » est titulaire des Permis d'Exploitation PE 463, 467, 468, 469 et 2589, couvrant une superficie globale de 499 carrés miniers situés respectivement dans les territoires Kambove et de Lubudi dans les Province du Haut-Katanga et Lualaba. Les permis d'exploitation ci- haut cités sont en cours de validité. Les limites géographiques desdits périmètres ainsi que les communautés impactées sont reprises dans l'Annexe 1 (Carte des périmètres de BOSS MINING SAS).

Ces concessions sont situées dans le Secteur Source du Fleuve Congo dans la province du Haut-Katanga et dans la Chefferie des Bayeke dans la province du Lualaba et font partie de celles sur lesquelles les communautés locales ont des droits coutumiers ainsi qu'en atteste la carte en annexe établie à la suite d'une étude socio-économique et d'une cartographie participative.

Monsieur KISHIMBA MUMENA GASPARD Chef de Secteur de Source du Fleuve Congo, assiste à la signature du présent Cahier des charges en qualité de témoin et garant de la bonne application du présent accord en développement dont le contenu ci-dessous (Voir Tableau 1-1).

1 TABLEAU SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS CONVENUS.

Tableau 1-1. Tableau synthétique des engagements convenus.

Tableau 1-1. Tableau synthétique des engagements convenus.					CHRONOGRAMME DE REALISATION					
OR D	Dénomination de l'infrastructure/Projet à réaliser	Secteur d'intervention	Localisation géographique de l'infrastructure / projet	Brève description de l'infrastructure/Projet à réaliser	2024	2025	2026	2027	2028	Budget Total
I. SANTE										
1	Construction d'un poste de santé	Santé	- Mwepu	Construire et équiper un poste de santé	187682,25					187682,25
2	Centre de Santé	Santé	- Mubambe	Construction et équipement d'un centre de santé				280268,13		280268,13
Sous-total 1.					187682,25	0	0	280268,13	0	467950,38
II. DEVELOPPEMENT RURAL										
3	Puits d'eau	Développement rural	- Mubambe - Midingi - Kibashi - Milebi - Mwepu	Installation d'une borne fontaine à énergie solaire.	40000	20000	20000	20000	0	100000
Sous-total 2.					40000	20000	20000	20000	0	100000
4	Appui et mécanisation de la culture du maïs	Agriculture et Développement rural	- Mubambe - Midingi - Kibashi - Milebi - Mwepu	Regroupement des cultivateurs en associations Formation des agriculteurs Octroi des intrants Mécanisation	101080	87480	161180	77480	77480	504700
Sous-total 3.					101080	87480	161180	77480	77480	504700
5	Construction d'un marché	Agriculture et Développement rural	- Midingi	Construction d'un marché avec étalages, bureau administratif et infrastructures connexes.	0	0	0	120275,85	0	120275,85
Sous-total 4.					0	0	0	120275,85	0	120275,85
6	Route	Infrastructures et Développement rural	- Milebi	Réhabilitation de la route Milebi-Swanepoel sur une distance d'environ 55 Km	0	0	0	0	642500	642500

CHRONOGRAMME DE REALISATION										
OR D	Dénomination de l'infrastructure/Pr ojet à réaliser	Secteur d'interventi on	Localisation géographiq ue de l'infrastruct ure / projet	Brève description de l'infrastructure/Projet à réaliser						Budget Total
					2024	2025	2026	2027	2028	
Sous-total 5.										
III. EDUCATION										
7	Ecole primaire	Education	- Mwepu	Construction et équipement d'une école primaire de 6 classes, d'un bâtiment administratif et des installations sanitaires.	0	164491,58	0	0	0	164491,58
8	Ecole secondaire	Education	- Mubambe	Construire et équiper une école secondaire de 12 classes, un bureau administratif, d'une salle des professeurs et des installations sanitaires	0		278467,74	0	0	278467,74
Sous-total 6.					0	164491,58	278467,74	0	0	442959,32
Budget total du Cahier des Charges					328762,25	271971,58	459647,74	498023,98	719980	2278385,55

Tableau 1-1. Synthèse du budget prévisionnel du cahier des charges de (2024 à 2028).

N°	Activités (secteur d'intervention)	Initiatives (Projet)	2024 (Budget USD)	2025 (Budget USD)	2026 (Budget USD)	2027 (Budget USD)	2028 (Budget USD)	Budget total USD
1	Santé	2	187682,25	0	0	280268,13	0	467950,38
2	Développement Rural	1	40000	20000	20000	20000	0	100000
3	Éducation	2	0	164491,58	278467,74	0	0	442959,32
4	Agriculture et DERU	1	101080	87480	161180	77480	77480	504700
5	Infrastructures et DERU	2	0	0	0	120275,85	642500	762775,85
Total		8	328762,25	271971,58	459647,74	498023,98	719980	2278385,55

La proportion allouée à chaque secteur est représentée sur la figure ci-dessous :

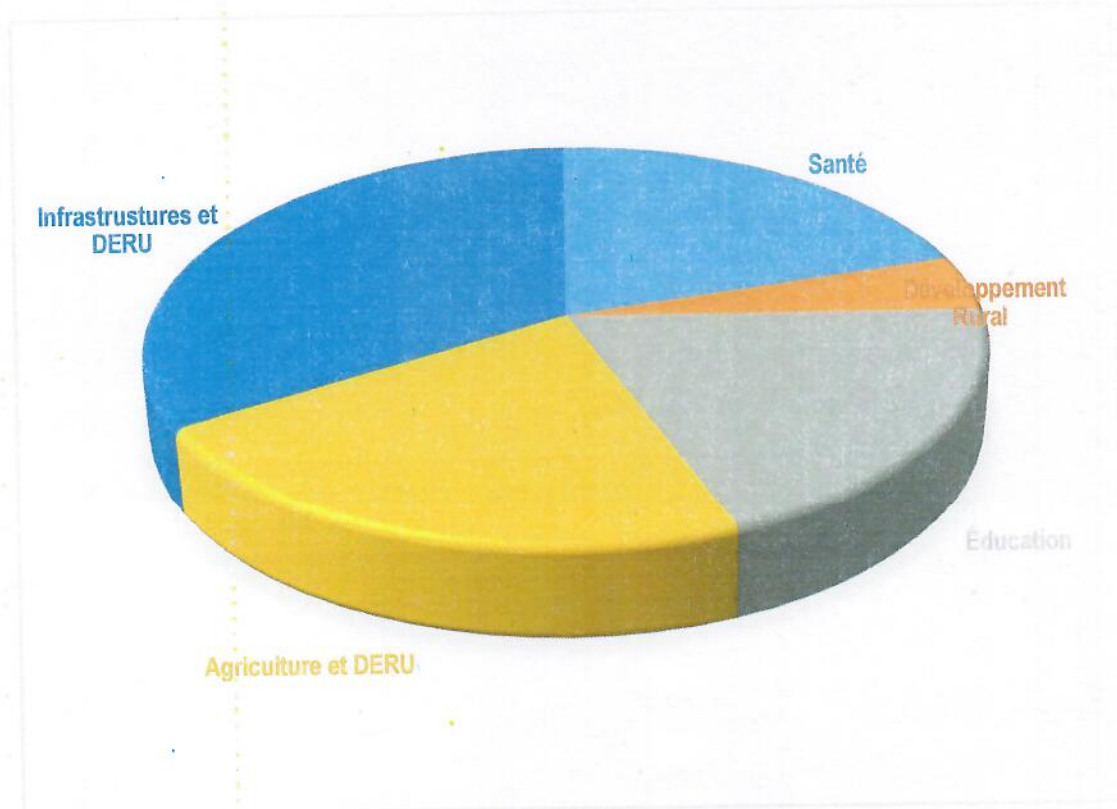


Figure 1-1. Proportion allouée à chaque secteur

2 DES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE

Suivant les dispositions des articles 8 -10 de l'Annexe XVII, Section 2 du règlement minier relatives aux obligations des communautés locales affectées, les communautés s'engagent à :

- Ne pas détruire les infrastructures et biens du titulaire des droits miniers ;
- Contribuer à la pleine et libre jouissance par l'opérateur minier de ses droits ;
- Prendre toute disposition appropriée pour que ses membres contribuent à la protection du personnel et du patrimoine d'exploitation de l'opérateur minier ;
- Collaborer dans la lutte contre l'exploitation illégale des substances minérales dans le périmètre de l'opérateur minier ; et
- Réparer tout préjudice subi du fait d'actes de violence ou de voies de fait sur le personnel de BOSS MINING SAS ou d'actes de vandalisme sur son patrimoine d'exploitation perpétrés par un ou plusieurs membres de la communauté locale, suivant les procédures administratives et judiciaires en vigueur.

Aussi, les représentants communautaires s'engagent à sensibiliser leurs membres à cette fin.

3 DESCRIPTION DETAILLEE DE CHAQUE INFRASTRUCTURE / PROJET A REALISER

3.1 Santé - Projet 1. Construction et équipement d'un poste de santé.

3.1.1 Contexte et Justification

La politique nationale de santé adoptée par le gouvernement de la RDC, vise à améliorer l'accès aux soins de santé des populations. Dans l'ensemble, une équité à l'accès aux soins de qualité pour chaque individu quel qu'en soit son rang social est requise, étant donné que le développement du pays repose principalement sur l'assurance santé de sa population qui constitue une force indéniable de toute action politique, économique et sociale. Ceci est fonction pour une large part du niveau de fonctionnement qui doit être soutenu par une assise financière confortable.

Garantir une assurance santé pour tous est l'une des premières responsabilités de l'Etat qui doit l'accomplir par la mise en place des structures dispensant des soins de qualité répondant aux besoins fondamentaux de la population. Malheureusement, les services sanitaires censés jouer ce rôle n'y parviennent pas surtout dans les milieux ruraux où elles sont presque inexistantes.

Dans la province du Haut-Katanga et plus particulièrement dans l'hinterland minier de Boss Mining, la communauté rurale traverse une situation sanitaire particulière suite au manque des structures sanitaires répondant aux normes. Ceux-ci ne sont presque pas équipés d'où la population y vit presque sans assistance sanitaire. Ainsi les communautés font des distances importantes en quête de soins de qualité au niveau des grands centres de santé de référence et cliniques privés avec tous les risques qui peuvent survenir en cours de route.

Ainsi, dans le cadre des négociations et d'élaboration du Cahier des charges de l'entreprise Boss Mining, les communautés du village Mwepu, impactées par les activités minières de Boss Mining ont exprimés le besoin de renforcer la prise en charge des malades par la construction des postes de santé. La construction de ces postes s'inscrit dans le cadre des obligations sociétales de l'entreprise vis-à-vis des communautés locales qui sont impactées par son projet.

C'est dans cette optique que la présence de Boss Mining dans cette zone constitue une opportunité pour les communautés locales car leur permettra de faire face aux problèmes d'accès aux soins de santé de qualité à travers la construction et l'équipement des postes de santé répondant aux standards de l'OMS.

3.1.2 Brève description :

Construction et équipement d'un poste de santé à Mwepu selon le plan des postes de santé de référence du Ministère de la Santé.

Les travaux à réaliser consisteront en :

- la préparation de terrain et la fouille pour la fondation ;
- la construction de la fondation en moellon ;
- l'élévation des murs en briques (bloc ciment ou brique cuite suivant la disponibilité) ;
- la pose de la charpente et couverture avec des tôles galvanisées ;

- la fourniture et la pose des portes et fenêtres métalliques ;
- la fourniture et la pose des portes en bois ;
- la pose du pavement et le crépissage des murs ;
- la pose de plafond ;
- la mise en peinture de tous les bâtiments ;
- l'équipement du poste de santé.

Les plans sont présentés dans ci-dessous.

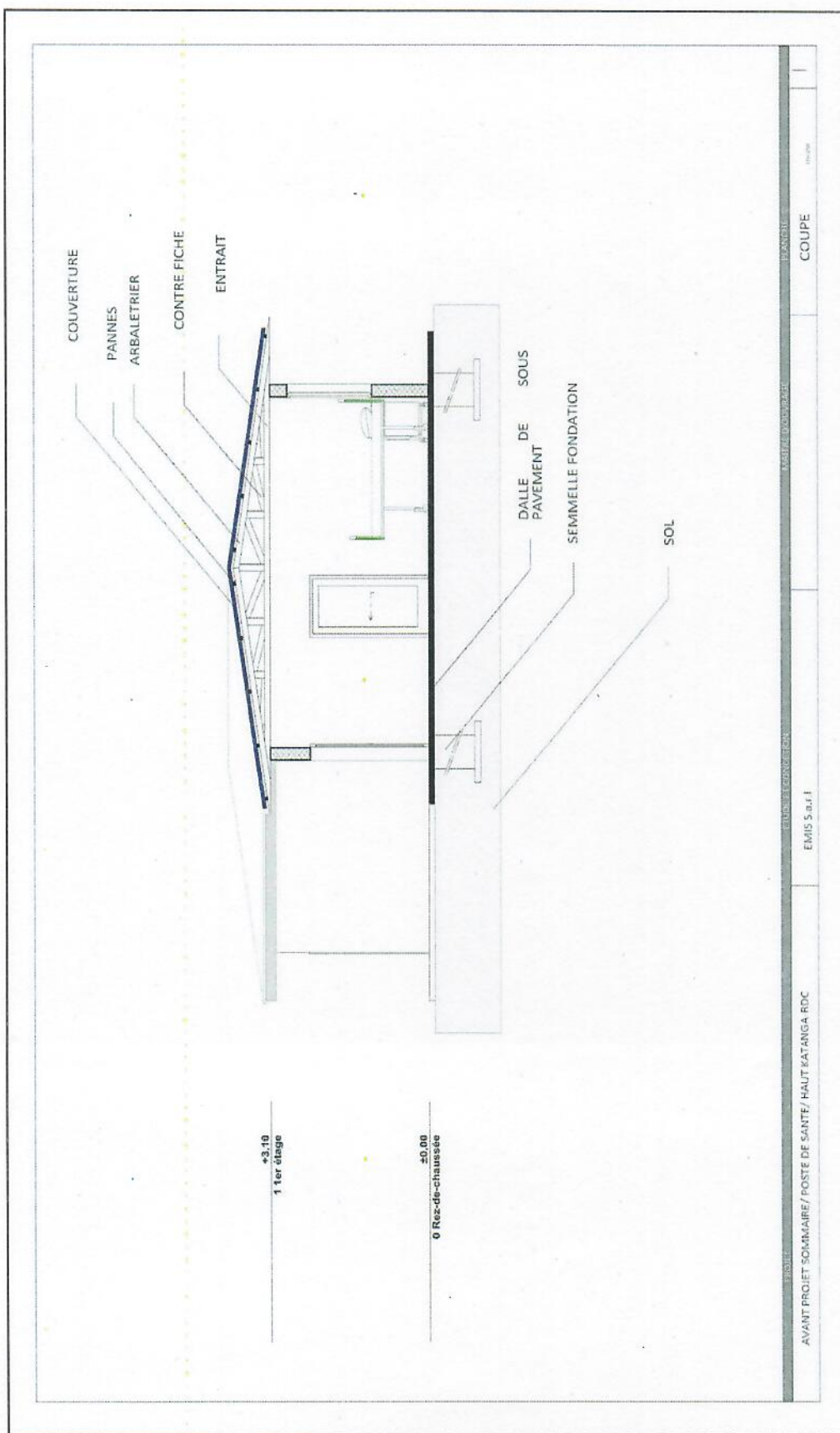


Figure 3-2. Coupe C-C du poste de santé

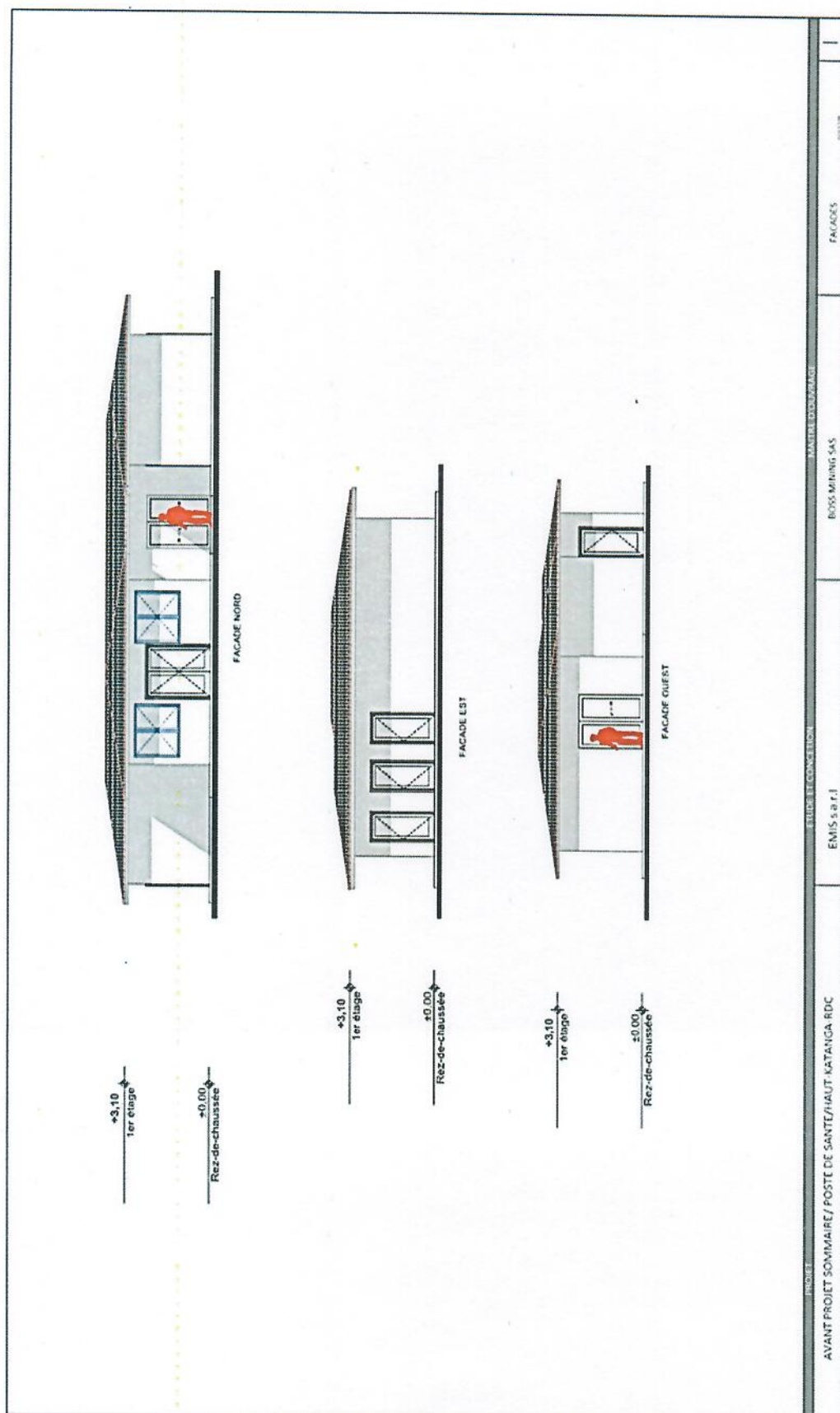


Figure 3-3. Façades du poste de santé

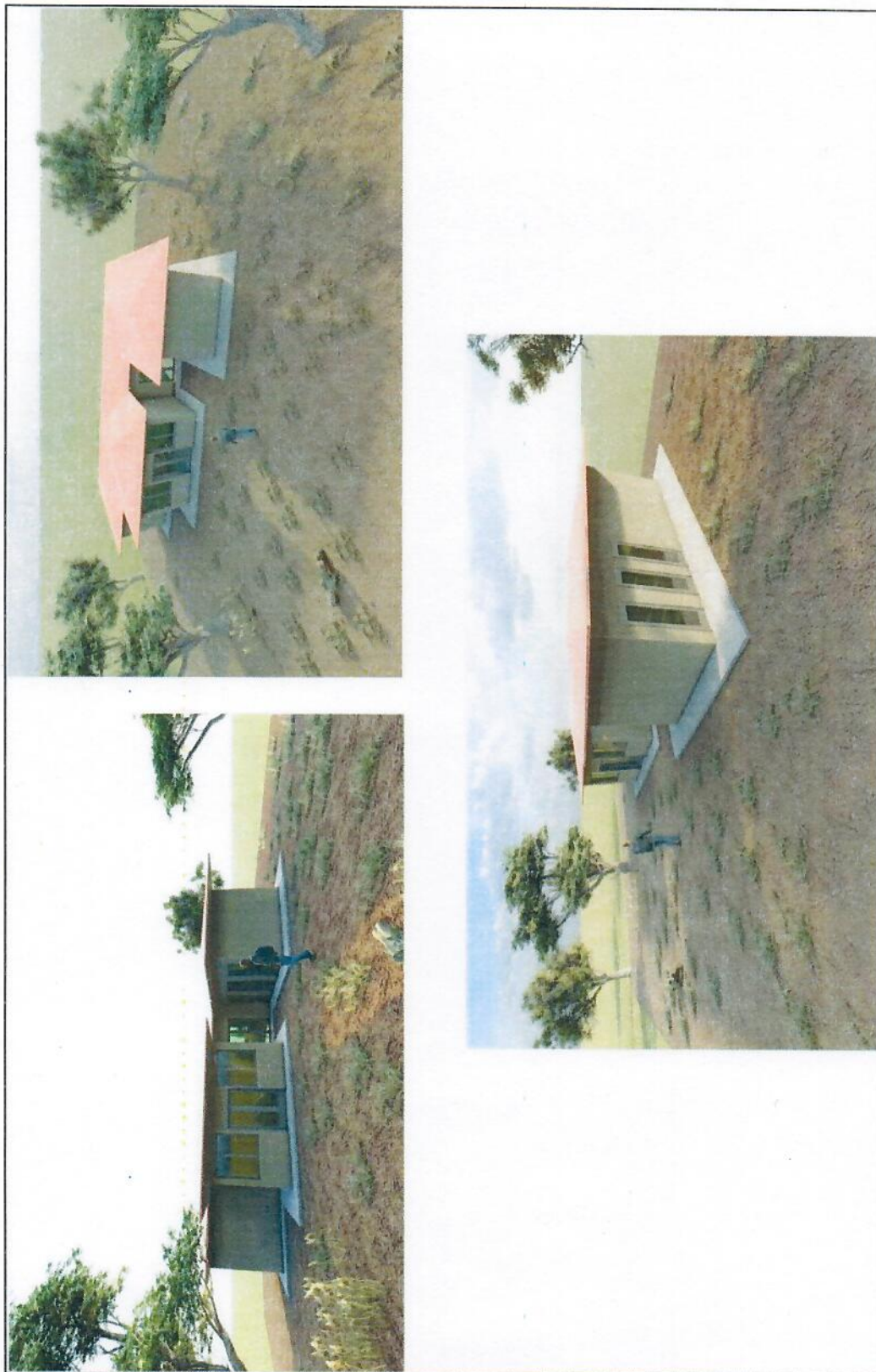


Figure 3-4. Perspectives poste de santé

3.1.3 Objectif :

Cet objectif s'aligne avec les Objectifs de Développement Durable et plus spécifiquement l'ODD3.

L'objectif de ce projet est :

- faciliter l'accès à la santé en donnant aux communautés les moyens de mener une vie saine et aider au bien-être de tous à tous les âges ODD3 ;
- améliorer l'accès aux soins de santé de qualité ;
- diminuer la distance à parcourir pour atteindre une institution sanitaire.

3.1.4 Bénéficiaire :

Les bénéficiaires de ce projet sont les communautés du village Mwepu et leurs environs.

Tableau 3-1. Liste des villages bénéficiaires

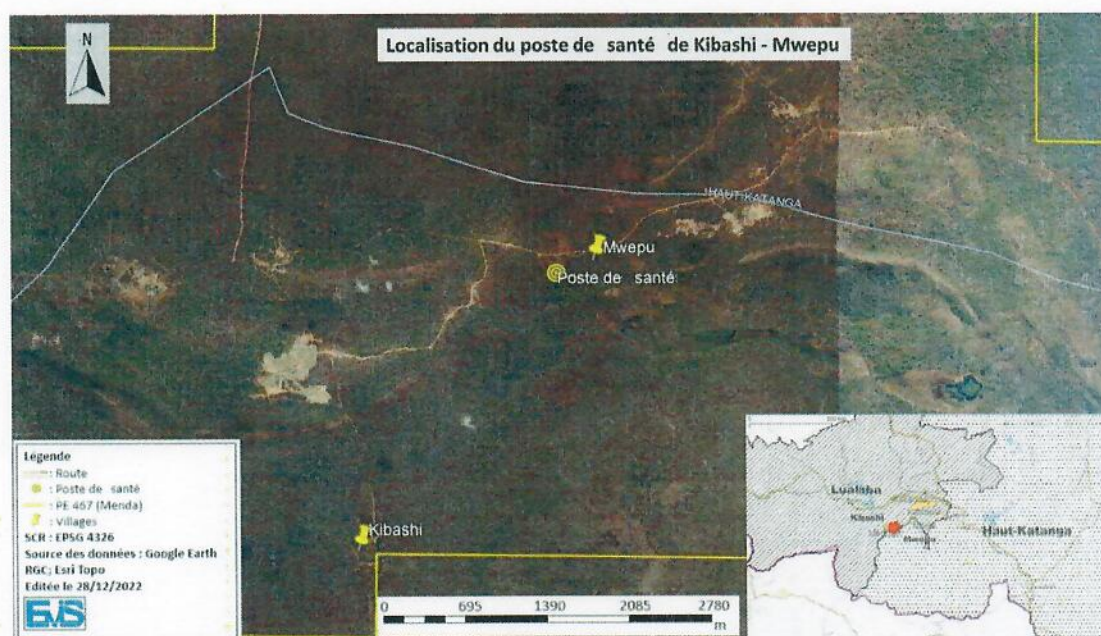
Num	Nom des villages bénéficiaires
1	Mwepu

3.1.5 Résultats attendus (livrable) :

Le résultat attendu pour ce projet est la mise à la disposition des communautés de 1 (Un) poste de santé construit et équipé conformément au modèle type du poste de santé du Ministère de la Santé.

3.1.6 Localisation

La localisation du poste de santé est reprise sur les figures ci-dessous



3.1.7 Stratégie de mise en œuvre du projet

Boss Mining SAS et l'autorité locale sont les intervenants clés dans la réalisation du projet. L'autorité locale devra mettre à la disposition du projet le terrain devant abriter l'ouvrage moyennant un acte de cession ou d'acquisition dudit terrain.

Le financement ainsi que la gestion du projet seront assurés par Boss Mining. Cette dernière va appliquer la procédure normale qui est celle du lancement des appels d'offre suivi de la sélection dans la transparence d'une entreprise de construction et d'un fournisseur d'équipements. Les travaux de construction seront exécutés par l'entreprise qui aura gagné le marché conformément aux procédures de passation des marchés en République Démocratique du Congo. Elle réalisera les travaux en question en se conformant scrupuleusement aux plans et aux prescriptions techniques des ouvrages. Il en sera de même pour l'entreprise qui gagnera le marché d'équipement du poste de santé. A la fin des travaux interviendra la remise de l'ouvrage à l'autorité sanitaire qui sera responsable de la gestion des postes de santé par l'entreprise Boss Mining SAS.

3.1.8 Budget total estimatif

Le budget estimé pour ce projet est de **187.682,25 USD** pour la construction et l'équipement d'un poste de santé comme indiqué par les devis de la construction dans le Tableau 3-2 et de l'équipement du poste de santé dans le Tableau 3-3.

Tableau 3-2. Devis quantitatif et estimatif de la construction d'un poste de santé.

PROFORMA DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION D'UN POSTE DE SANTE				
DESIGNATION DES OUVRAGES	UNI TE	QTE	PU en USD	P.T. en USD
ETUDES GEOTECHNIQUES ET TOPOGRAPHIQUES	Fft	1	2000	2000
I.INSTALLATION DU CHANTIER	Fft	1	5000	5000
SOUS TOTAL 1				7000,00
II. FONDATION				
2.1 Fouille de fondation	m³	31,1	5	155,5
2.2 Béton de propreté dosée à 150 Kg/m³	m³	1,73	110	190,3
2.3 Maçonnerie de fondation en moellons	m³	22,9 6	100	2296
2.4 Chape et fûts de fondation en BA	m³	11	285	3135
SOUS TOTAL 2				5 776,80
III. ELEVATION				
3.1 Maçonnerie en blocs ciment	m²	315	12	3780
3.2 Béton armé pour linteau et colonnes 350Kg/m³	m³	12	285	3420

PROFORMA DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION D'UN POSTE DE SANTE					
DESIGNATION DES OUVRAGES		UNI TE	QTE	PU en USD	P.T. en USD
3.3	Maçonnerie de claustras	Pce	90	0,76	68,4
SOUS TOTAL 3					7 268,40
4.1	Charpente en bois scié y compris protection	m³	9,6	320	3072
4.2	Pannes en bois scié y compris protection	m³	3,6	320	1152
4.3	Couverture en tôles BG28	m²	360	14,2	5112
SOUS TOTAL 4					9336
V. REVETEMENT DES MURS					
5.1	Crépissage au mortier de ciment à l'intérieur	m²	285	4,5	1282,5
5.2	Crépissage au mortier de ciment à extérieur	m²	310	4,5	1395
SOUS TOTAL 5					2 677,50
VI. REVETEMENT DES SOLS					
6.1	Pavement en carreaux antidérapants	m²	141,26	19	2683,94
SOUS TOTAL 6					2683,94
VII. PLAFOND					
7.1	Plafond en feuille unalite y compris gitage	m²	206,61	15,38	3177,6618
SOUS TOTAL 7					3177,6618
VIII. HUISSERIE					
8.1	Portes métalliques pour toilettes	Pce	6	100	600
8.2	Porte métallique bâtiment		3	200	600
8.3	Fenêtres métalliques	Pce	8	75	600
8.4	Portes en bois		6	200	1200
SOUS TOTAL 8					3000
IX. PEINTURE					
9.1	Latex sur les murs intérieurs et extérieurs	m²	570	4,23	2411,1
9.2	Email sur structures métalliques et murs	m²	49,35	3,46	170,751
9.3	Vernis sur portes en bois + Plafond	m²	210,57	4,23	890,7111
SOUS TOTAL 9					3 472,56
X. SANITAIRE					

PROFORMA DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION D'UN POSTE DE SANTE					
DESIGNATION DES OUVRAGES		UNI TE	QTE	PU en USD	P.T. en USD
10.1	Fouille de fondation	m³	9	5	45
10.2	Fondation en moellons	m³	4	100	400
10.3	Béton de sous pavement	m³	2	130	260
10.4	Rampe d'entrée sur 2 toilettes	m³	0,9	250	225
10.5	Maçonnerie d'élévation	m²	100	14	1400
10.6	Béton fût, chape, colonnes, ceinture	m³	4	250	1000
10.7	béton de propriété dosée à 150Kg/ m3	m³	0,98	115,69	113,3762
10.8	Faïence ;	m²	45	15	675
10.9	Pavement de carreaux antidérapants	m²	15	19	285
10.10	Couverture en tôle BWG28	m²	78	14	1092
10.11	WC turc + urinoirs	Pce	6	53,85	323,1
10.12	Lave mains	Pce	6	92,3	553,8
10.13	Plomberie + fosse septique	Fft	1	4465	4465
SOUS TOTAL 10					10837,2762
XI. COUT ELECTRICITE (SOLAIRE): 4 Panneaux, 2 batteries de 150 Ah, 1 convertisseur, 1 régulateur			1	4500	4500
SOUS TOTAL 11					4500
XII. ADDUCTION EN EAU			1	20000	20000
SOUS TOTAL 12					20000
AMENAGEMENT EXTERIEUR		Fft	1	610	610
SOUS TOTAL 13					610
TOTAL					80340,14
MAIN D'ŒUVRE					24102,04203
TOTAL GENERAL					104442,18
Dollars Américains cent quatre mille quatre cent quarante-deux et dix-huit Centimes					

Tableau 3-3. Devis quantitatif et estimatif de l'équipement d'un poste de santé.

PROFORMA DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE L'EQUIPEMENT D'UN POSTE DE SANTE				
N°	Désignation	Quantité	PU \$	PT \$
Salle d'observation				
1	Lit d'hébergement	6	930,26	5581,56

PROFORMA DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE L'EQUIPEMENT D'UN POSTE DE SANTE				
N°	Désignation	Quantité	PU \$	PT \$
2	Potence	6	93,03	558,18
3	Table de nuit	6	239,21	1435,26
4	Thermomètre	6	3,99	23,94
5	Balance adulte	2	93,03	186,06
6	Tensiomètre	2	66,45	132,90
7	Poubelles avec pédales	4	33,22	132,88
8	Panne de lit	6	26,58	159,48
9	Oxymétrie	2	66,45	132,90
10	Table d'examen gynécologique	1	930,26	930,26
Laboratoire				
1	Microscope avec objectif 100	2	531,58	1063,16
2	Réactifs de laboratoire (giemsa)	5	66,45	332,25
3	Centrifugeuse	2	531,58	1063,16
4	Glucomètre avec test	4	93,03	372,12
5	Réfrigérateur pour médicaments thermolabiles	1	2657,88	2657,88
6	Appareil d'hématologie	1	1993,41	1993,41
7	Appareil de biochimie	1	3322,35	3322,35
8	Appareil d'hématocrite	1	26,58	26,58
9	Agitateur	2	265,79	531,58
10	Poubelles avec pédales	4	33,22	132,88
11	Hemoglobininmètre	3	66,45	199,35
12	Hemocuo 301 avec cuvette	3	996,71	2990,13
13	Chronomètre	2	19,93	39,86
14	Pendule	1	26,58	26,58
15	Balanceur électrique	2	664,47	1328,94
16	Cellule de new bower	1	26,58	26,58
17	Cellule de nageotte	1	26,58	26,58
18	Distillateur	1	66,45	66,45
19	Pipette à VS	2	26,58	53,16
20	Micro pipette de 10 -100ul	2	119,6	239,20
21	Micro pipette de 100-1000ul	2	119,6	239,20
22	Micro pipette de 20 -200ul	2	119,6	239,20
23	Compteur GB	1	33,22	33,22
24	Compteur GB	1	33,22	33,22
Pharmacie				

PROFORMA DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE L'EQUIPEMENT D'UN POSTE DE SANTE				
N°	Désignation	Quantité	PU \$	PT \$
1	Kit médicaments de démarrage	1	5000	5000,00
2	Thermomètre mural	2	166,12	332,24
Salle de consultation				
1	Table de consultation	2	531,58	1063,16
2	Otoscope	2	66,45	132,90
3	Tensiomètre	2	93,03	186,06
4	Stéthoscope	2	19,93	39,86
5	Négatoscope	1	332,24	332,24
6	Balance pèse adulte	1	93,03	93,03
7	Thermomètre	3	3,99	11,97
8	Poubelles avec pédales	4	33,22	132,88
9	Urinal	4	66,45	265,80
10	Table d'examen gynécologique	1	930,26	930,26
11	Saturomètre	2	66,45	132,90
Réception				
1	Balance adulte	1	93,03	93,03
2	Thermo flash	4	66,45	265,80
3	Toise	2	66,45	132,90
Salle des soins				
1	Poubelles avec pédales	4	33,22	132,88
2	Bassin réniforme	5	26,58	132,90
3	Tambours	3	66,45	199,35
4	Potence	1	93,03	93,03
5	Bras scialytique	1	664,47	664,47
6	Bocaux à inox	2	66,45	132,90
Stérilisation				
1	Marmite à pression	3	332,24	996,72
2	Poupinelle	1	1129,6	1129,60
3	Tambours	4	66,45	265,80
4	Autoclave	1	1993,41	1993,41
5	Fumigateur à formol	2	239,21	478,42
Petite chirurgie				
1	Boite de suture	3	598,02	1794,06
2	Boite de pansement	3	66,45	199,35
3	Table des soins	1	598,02	598,02
4	Potence	2	93,03	186,06

PROFORMA DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE L'EQUIPEMENT D'UN POSTE DE SANTE				
N°	Désignation	Quantité	PU \$	PT \$
5	Poubelles avec pédales	4	33,22	132,88
PMI				
1	Toise	2	66,45	132,90
2	Balance adulte	1	93,03	93,03
3	Salter avec culotte	3	66,45	199,35
4	Mètre ruban	3	1,33	3,99
5	Tensiomètre	2	93,03	186,06
6	Fœtoscopie	2	13,29	26,58
7	Boite isotherme	4	66,45	265,80
8	Thermomètre	2	3,99	7,98
Salle de garde				0,00
1	Lit pour infirmiers	1	930,26	930,26
Meubles				0,00
1	Table de bureau	6	531,58	3189,48
2	Armoire vitrée de bureau	11	265,79	2923,69
3	Chaises de bureau	6	200	1200,00
	Chaises salle d'attente	3	600	1800,00
4	Palette	10	598,02	5980,20
5	Étagère	10	797,36	7973,60
6	Classeurs	50	6,64	332,00
7	Paravent	5	265,79	1328,95
8	Chaise roulante	1	292,28	292,28
9	Civière	1	663,57	663,57
10	Matelas avec toile Sciré	25	93,03	2325,75
11	Stabilisateur	3	93,03	279,09
12	Onduleur	3	288,9	866,70
13	Kit de lavage des mains	10	26,58	265,80
14	Tabliers	10	26,58	265,80
15	Kit informatique	2	2311,2	4622,40
Incinérateur		1	2500	2500,00
TOTAL				83240,60
Dollars Américains quatre-vingt-trois mille deux cent quarante et soixante Centimes				

3.1.9 Période/durée

Le projet sera réalisé de la manière suivante :

- Année 2024 : Mwepu.

3.1.10 Chronogramme prévisionnel de réalisation

Le chronogramme prévisionnel de construction et d'équipement d'un poste de santé est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3-4. Chronogramme prévisionnel de réalisation

OPERATION	CHRONOGRAMME									
	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10
Installation du chantier										
Fondation										
Elévation										
Toiture										
Revêtement des murs										
Revêtement des sols										
Construction de la clôture										
Plafond										
Huissierie										
Peinture										
Sanitaire										
Equipement du poste de santé										
Electricité										
Adduction en eau										
Remise de l'ouvrage										

3.1.11 Spécifications techniques

Voir spécifications techniques au Titre 4.

3.1.12 Clôture du poste de santé

La construction de la clôture sera faite par Boss Mining SAS à ses frais une fois les travaux de construction finalisés.

3.1.13 Acte de cession

Voir annexe 13.

3.2 Santé - Projet 2. Construction et équipement d'un centre de santé.

3.2.1 Contexte et Justification

La politique nationale de santé adoptée par le gouvernement de la RDC, vise à améliorer l'accès aux soins de santé des populations. Dans l'ensemble, une équité à l'accès aux soins de qualité pour chaque individu quel qu'en soit son rang social est requise, étant donné que le développement du pays repose principalement sur l'assurance santé de sa population qui constitue une force indéniable de toute action politique, économique et sociale. Ceci est fonction pour une large part du niveau de fonctionnement qui doit être soutenu par une assise financière confortable.

Garantir une assurance santé pour tous est l'une des premières responsabilités de l'Etat qui doit l'accomplir par la mise en place des structures dispensant des soins de qualité répondant aux besoins fondamentaux de la population. Malheureusement, les services sanitaires censés jouer ce rôle n'y parviennent pas surtout dans les milieux ruraux où elles sont presque inexistantes.

Dans la province du Haut-Katanga et plus particulièrement dans l'hinterland minier de Boss Mining, la communauté rurale traverse une situation sanitaire particulière suite au manque des structures sanitaires répondant aux normes. Ceux-ci ne sont presque pas équipés d'où la population y vit presque sans assistance sanitaire. Ainsi les communautés font des distances importantes en quête de soins de qualité au niveau des grands centres de santé de référence et cliniques privés avec tous les risques qui peuvent survenir en cours de route.

Ainsi, dans le cadre des négociations et d'élaboration du Cahier des charges de l'entreprise Boss Mining, les communautés du village Mubambe, impactées par les activités minières de Boss Mining ont exprimés le besoin de renforcer la prise en charge des malades par la construction d'un centre de santé. La construction de ce centre s'inscrit dans le cadre des obligations sociétales de l'entreprise vis-à-vis des communautés locales qui sont impactées par son projet.

C'est dans cette optique que la présence de Boss Mining dans cette zone constitue une opportunité pour les communautés locales car leur permettra de faire face aux problèmes d'accès aux soins de santé de qualité à travers la construction et l'équipement d'un centre de santé répondant aux standards de l'OMS.

3.2.2 Brève description

Construction et équipement de 1 (un) centre de santé à Mubambe selon le plan de centre de santé du ministère de la Santé.

Les travaux à réaliser consisteront en :

- la préparation de terrain et la fouille pour la fondation ;
- la construction de la fondation en moellon ;
- l'élévation des murs en briques (bloc ciment ou brique cuite suivant la disponibilité) ;
- la pose de la charpente et couverture avec des tôles galvanisées ;
- la fourniture et la pose des portes et fenêtres métalliques ;
- la fourniture et la pose des portes en bois ;
- la pose du pavement et le crépissage des murs ;
- la pose de plafond ;
- la mise en peinture de tous les bâtiments ;
- l'équipement du poste de santé.

Les plans sont présentés dans ci-dessous.

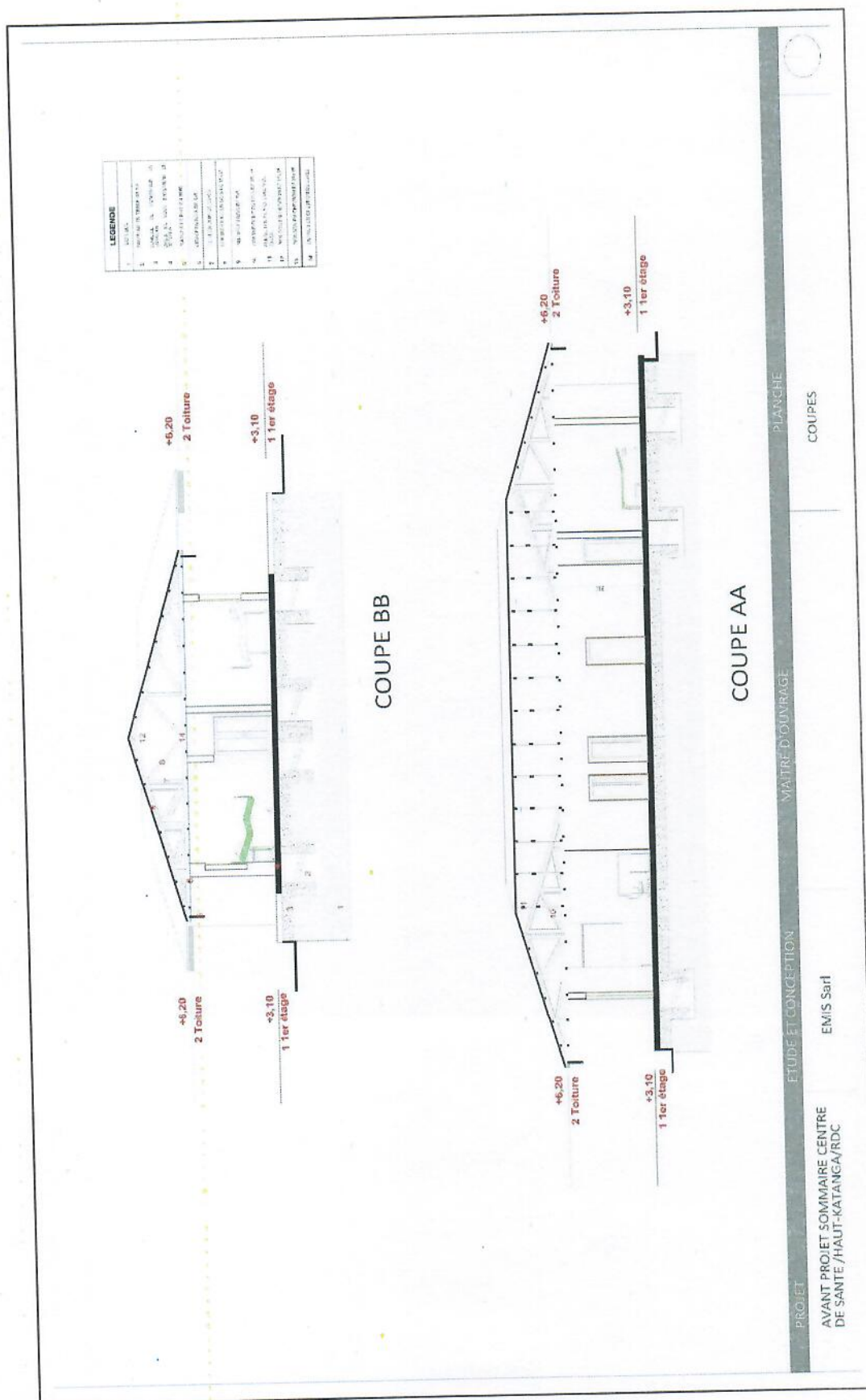




Figure 3-8. Perspectives du centre de santé

3.2.3 Objectif :

Cet objectif s'aligne avec les Objectifs de Développement Durable et plus spécifiquement l'ODD3.

L'objectif de ce projet est :

- faciliter l'accès à la santé en donnant aux communautés les moyens de mener une vie saine et aider au bien-être de tous à tous les âges ODD3 ;
- - améliorer l'accès aux soins de santé de qualité ;
- - diminuer la distance à parcourir pour atteindre une institution sanitaire.

3.2.4 Bénéficiaire :

Les bénéficiaires de ce projet sont les communautés du village Mubambe et ses environs.

3.2.5 Résultats attendus (livrable) :

Le résultat attendu pour ce projet est la mise à la disposition de la communauté de 1 (un) centre de santé construit et équipé conformément au modèle type du centre de santé du Ministère de la Santé.

3.2.6 Localisation

La localisation du centre de santé est reprise sur la figure ci-dessous :

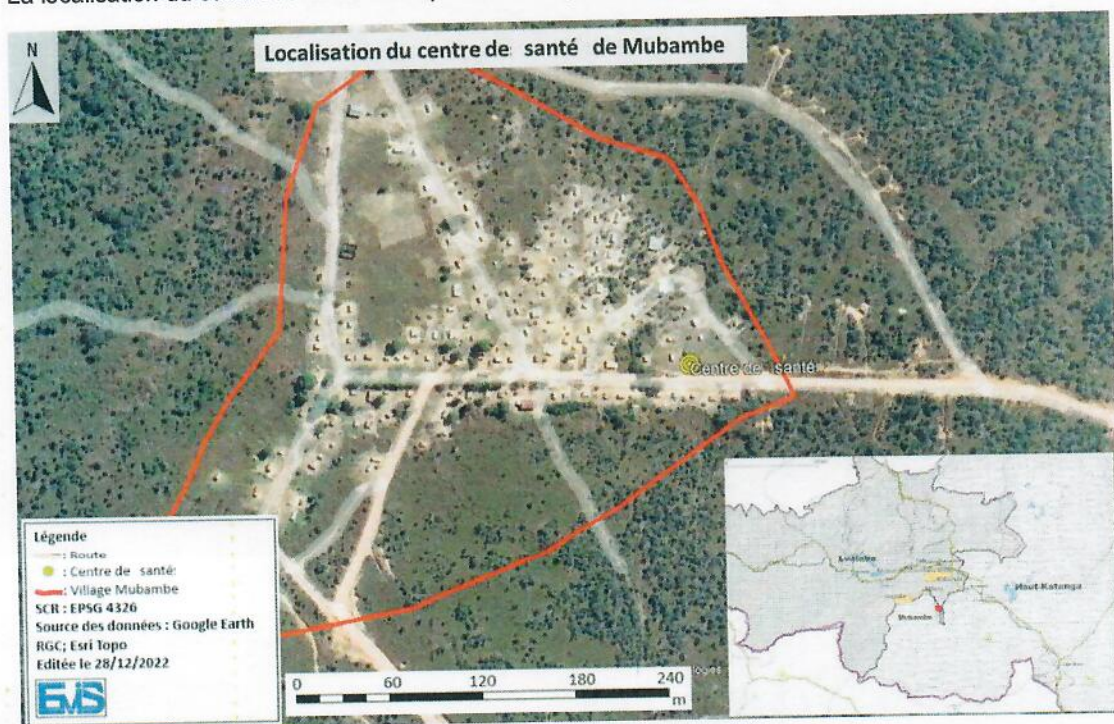


Figure 3-9. Localisation du centre de santé de Mubambe.

3.2.7 Stratégie de mise en œuvre du projet

Boss Mining et l'autorité locale sont les intervenants clés dans la réalisation du projet. L'autorité locale devra mettre à la disposition du projet le terrain devant abriter l'ouvrage moyennant un acte de cession ou d'acquisition du dit terrain.

Le financement ainsi que la gestion du projet seront assurés par Boss Mining. Cette dernière va appliquer la procédure normale qui est celle du lancement des appels d'offre suivi de la sélection dans la transparence d'une entreprise de construction et d'un fournisseur d'équipements. Les travaux de construction seront exécutés par l'entreprise qui aura gagné le marché conformément aux procédures de passation des marchés en République Démocratique du Congo. Elle réalisera les travaux en question en se conformant scrupuleusement aux plans et aux prescriptions techniques des ouvrages. Il en sera de même pour l'entreprise qui gagnera le marché d'équipement du poste de santé. A la fin des travaux interviendra la remise de l'ouvrage à l'autorité sanitaire qui sera responsable de la gestion des postes de santé par l'entreprise Boss Mining SAS.

3.2.8 Budget total estimatif

Le budget estimé pour la réalisation de ce projet est de **280.268,13 USD** dont **177.417,19 USD** pour la construction du centre de santé et **102850,94 USD** pour l'équipement. Voir le devis de la construction dans les Tableau 3-5 et Tableau 3-6..

Voir le devis de la construction dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3-5. Devis quantitatif et estimatif de la construction d'un centre de santé.

Tableau 3-5. Devis quantitatif et estimatif de la construction d'un centre de santé.

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION ET D'UN CENTRE DE SANTE					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	P U en USD	P.T. en USD
	ETUDES GEOTECHNIQUES ET TOPOGRAPHIQUES	Fft	1	2000	2000
I. INSTALLATION DU CHANTIER					
1.1	Installation et repli chantier	Fft	1	5 000	5000
Sous-total 1			7 000,00		
II. FONDATION					
2.1	Fouille de fondation	m³	65	5	325
2.2	Béton de propreté dosée à 150 Kg/m3	m³	4	110	440
2.3	Maçonnerie de fondation en moellons	m³	52	100	5200
2.4	Chape et fûts de fondation en BA	m³	27	285	7695
Sous-total 2			13 660,00		
III. ELEVATION					
3.1	Maçonnerie en blocs ciment	m²	795	12	9540,00
3.2	Béton armé pour linteau et colonnes 350g/m3	m³	38	285	10830,00

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION ET D'UN CENTRE DE SANTE					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	P U en USD	P.T. en USD
3.3	Maçonnerie de claustras	Pce	240	0,76	182,40
SOUS TOTAL 3			20 552,40		
IV. TOITURE					
4.1	Charpente en bois scié y compris protection	m³	27	320	8 640,00
4.2	Pannes en bois scié y compris protection	m³	7	320	2 240,00
4.3	Couverture en tôles BG28	m²	920	14,2	13 064,00
4.4. Sous-total 4.			23 944,00		
V. REVETEMENT DES MURS					
5.1	Crépissage au mortier de ciment à l'intérieur	m²	735	4,5	3 307,50
5.2	Crépissage au mortier de ciment à extérieur	m²	783	4,5	3 523,50
Sous-total 5			6 831,00		
VI. REVETEMENT DES SOLS					
6.1	Pavement en carreaux antidérapants	m²	300	19	5 700,00
Sous-total 6			5 700,00		
VII. PLAFOND					
7.1	Plafond en feuille unalite y compris gitage	m²	300	15,38	4 614,00
Sous-total 7			4 614,00		
VIII. HUISSERIE					
8.1	Portes métalliques	Pce	6	200	1 200,00
8.2	Portes en bois	Pce	4	200	800,00
8.2	Fenêtres métalliques	Pce	22	75	1 650,00
Sous-total 8			3 650,00		
IX. PEINTURE					
9.1	Latex sur les murs intérieurs et extérieurs	m²	1560	4,23	6 598,80
9.2	Email sur structures métalliques et murs	m²	160	3,46	553,60
9.3	Vernis sur portes en bois + Plafond	m²	60	4,23	253,80
Sous-total 9			7 406,20		
X. SANITAIRE					

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION ET D'UN CENTRE DE SANTE					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	P U en USD	P.T. en USD
10.1	Fouille de fondation	m³	9,5	5	47,5
10.2	Fondation en moellons	m³	4,55	100	455
10.3	Béton de sous pavement	m³	2,6	130	338
10.4	Rampe d'entrée sur 2 toilettes	m³	1,7	250	425
10.5	Maçonnerie d'élévation	m²	225	14	3150
10.6	Béton fût, chape, colonnes, ceinture	m³	4,8	250	1200
10.7	béton de propriété dosée à 150g/ m3	m³	1,9	115,66	219,75 4
10.8	Faïence ;	m²	75	15	1125
10.9	Pavement	m²	25	19	475
10.10	Couverture en tôle BWG28	m²	110	14	1540
10.11	WC + urinoirs	Pce	6	53,85	323,1
10.12	Lave mains	Pce	6	92,3	553,8
10.13	Plomberie + fosse septique	Fft	1	4465	4465
Sous-total 10			14 317,15		
XI. ELECTRICITE (SOLAIRE): 4 Panneaux, 2 batteries de 150 Ah, 1 convertisseur, 1 régulateur		Fft	1	7800	7800,0 0
XII. ADDUCTION EN EAU				20000	20000,00
XIII.	AMENAGEMENT EXTERIEUR	Fft	1,00	1 000,0 0	1 000,00
TOTAL			136 474,75		
MIAN D'ŒUVRE			40 942,43		
Total général			177 417,18		

Tableau 3-6. Devis d'équipement d'un centre de santé

PROFORMA DE L'EQUIPEMENT D'UN CENTRE DE SANTE				
N°	Désignation	Quantité	PU \$	PT \$
I. Salle d'observation				
1	Lit d'hébergement	13	930,26	12093,38
2	Potence	13	93,03	1209,39
3	Table de nuit	13	239,21	3109,73
4	Thermomètre	15	3,99	59,85
6	Tensiomètre	2	66,45	132,90

PROFORMA DE L'EQUIPEMENT D'UN CENTRE DE SANTE				
N°	Désignation	Quantité	PU \$	PT \$
7	Poubelles avec pédales	4	33,22	132,88
8	Panne de lit	6	26,58	159,48
9	Oxymétrie	2	66,45	132,90
10	Table d'examen gynécologique	1	930,26	930,26
II. Laboratoire				
1	Microscope avec objectif 100	2	531,58	1063,16
2	Réactifs de laboratoire (giemsa)	5	66,45	332,25
3	Centrifugeuse	2	531,58	1063,16
4	Glucomètre avec test	4	93,03	372,12
5	Réfrigérateur pour médicaments thermolabiles	1	2657,88	2657,88
6	Appareil d'hématologie	1	1993,41	1993,41
7	Appareil de biochimie	1	3322,35	3322,35
8	Appareil d'hématocrite	1	26,58	26,58
9	Agitateur	2	265,79	531,58
10	Poubelles avec pédales	4	33,22	132,88
11	Hémoglobininmètre	3	66,45	199,35
12	Hemocuo 301 avec cuvette	3	996,71	2990,13
13	Chronomètre	2	19,93	39,86
14	Pendule	1	26,58	26,58
15	Balanceur électrique	2	664,47	1328,94
16	Cellule de new bower	1	26,58	26,58
17	Cellule de nageotte	1	26,58	26,58
18	Distillateur	1	66,45	66,45
19	Pipette à VS	2	26,58	53,16
20	Micro pipette de 10 -100ul	2	119,60	239,20
21	Micro pipette de 100-1000ul	2	119,60	239,20
22	Micro pipette de 20 -200ul	2	119,60	239,20
23	Compteur GB	2	33,22	66,44
III. Pharmacie				
1	Thermomètre mural	2	166,12	332,24
2	Kit de médicaments de démarrage	1	7000,00	7000,00
IV. Salle de consultation				
1	Table de consultation	2	531,58	1063,16
2	Otoscope	2	66,45	132,90

PROFORMA DE L'EQUIPEMENT D'UN CENTRE DE SANTE				
N°	Désignation	Quantité	PU \$	PT \$
3	Tensiomètre	2	93,03	186,06
4	Stéthoscope	2	19,93	39,86
5	Négatoscope	1	332,24	332,24
6	Balance pèse adulte	1	93,03	93,03
7	Thermomètre	3	3,99	11,97
8	Poubelles avec pédales	4	33,22	132,88
9	Urinal	4	66,45	265,80
10	Table d'examen gynécologique	1	930,26	930,26
11	Saturomètre	2	66,45	132,90
V. Réception				
1	Balance adulte	4	93,03	372,12
2	Thermo flash	4	66,45	265,80
3	Toise	2	66,45	132,90
VI. Salle des soin				
1	Poubelles avec pédales	4	33,22	132,88
2	Bassin réniforme	5	26,58	132,90
3	Tambours	3	66,45	199,35
4	Potence	2	93,03	186,06
5	Bras scialytique	1	664,47	664,47
6	Bocaux à inox	2	66,45	132,90
VII. Stérilisation				
1	Marmite à pression	3	332,24	996,72
2	Poupinelle	1	1129,60	1129,60
3	Tambours	4	66,45	265,80
4	Autoclave	1	1993,41	1993,41
5	Fumigateur à formol	2	239,21	478,42
VIII. Petite chirurgie				
1	Boite de suture	3	598,02	1794,06
2	Boite de pansement	3	66,45	199,35
3	Table des soins	1	598,02	598,02
4	Potence	2	93,03	186,06
5	Poubelles avec pédales	4	33,22	132,88
IX. PMI				
1	Toise	2	66,45	132,90
2	Balance adulte	1	93,03	93,03
3	Salter avec culotte	3	66,45	199,35
4	Mètre ruban	3	1,33	3,99
5	Tensiomètre	2	93,03	186,06

PROFORMA DE L'EQUIPEMENT D'UN CENTRE DE SANTE				
N°	Désignation	Quantité	PU \$	PT \$
6	Fœtoscopie	2	13,29	26,58
7	Boite isotherme	4	66,45	265,80
8	Thermomètre	2	3,99	7,98
X. Salle de garde				
1	Lit pour infirmiers	2	930,26	1860,52
XI. Meubles				
1	Table de bureau	11	531,58	5847,38
2	Armoire vitrée de bureau	6	265,79	1594,74
3	Chaises de bureau	6	200,00	1200,00
	Chaises salle d'attente	4	600,00	2400,00
4	Palette	6	598,02	3588,12
5	Étagère	6	797,36	4784,16
6	Classeurs	50	6,64	332,00
7	Paravent	5	265,79	1328,95
8	Chaise roulante	2	292,88	585,76
9	Civière	2	664,87	1329,74
10	Matelas avec toile Sciré	25	93,03	2325,75
11	Stabilisateur	3	93,03	279,09
12	Onduleur	3	288,90	866,70
13	Kit de lavage des mains	10	26,58	265,80
14	Tabliers	10	26,58	265,80
15	Kit informatique	2	1500,00	3000,00
XII. Ecographie		1	6690,00	6690,00
XIII. Gestion des déchets				
1	Incinérateur	1	2100,00	2100,00
2	Trou à placenta	1	100,00	100,00
3	Trou à ordure	1	100,00	100,00
4	Poubelle avec roues	2	100,00	200,00
XIII. Radiologie		1	5245,93	5245,93
TOTAL				102850,94

3.2.9 Période/durée :

Le projet sera réalisé de la manière suivante :

- Année 2027 : Mubambe

3.2.10 Chronogramme prévisionnel de réalisation

Le chronogramme prévisionnel de construction et d'équipement d'un poste de santé est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3-7. Chronogramme prévisionnel de réalisation

OPERATION	CHRONOGRAMME									
	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10
Installation du chantier										
Fondation										
Elévation										
Toiture										
Revêtement des murs										
Revêtement des sols										
Construction du mur de Clôture										
Plafond										
Huisserie										
Peinture										
Sanitaire										
Equipement du poste de santé										
Electricité										
Adduction en eau										
Remise de l'ouvrage										

3.2.11 Spécifications techniques

Voir spécifications techniques au Titre 4.

3.2.12 Clôture du centre de santé

La construction de la clôture sera faite par Boss Mining SAS à ses frais une fois les travaux de construction finalisés.

3.2.13 Acte de cession

Voir annexe 13.

3.3 Développement rural - Projet 3. Adduction en eau potable.

3.3.1 Contexte et Justification

Se procurer une eau saine, en quantité suffisante sans avoir à parcourir une longue distance a toujours été une priorité absolue pour l'homme en raison de l'utilité de cette ressource dans la plupart des secteurs de ses activités.

Près de trois décennies de sous-investissement, aggravées par la destruction des installations durant les conflits ont grandement détérioré les infrastructures et les services d'eau de la RDC. Seuls 26% de la population congolaise ont accès à une eau potable salubre, une estimation bien en dessous de la moyenne des 60% pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Cet état des choses résulte du contexte administratif fragile du pays, de l'absence de contrôle effectif du développement du territoire, des moyens financiers insuffisants, ainsi que des problèmes techniques.

Dans le souci de soutenir le développement communautaire à travers le gain engendré par l'exploitation minière, le code minier consacre le Cahier des charges qui est un ensemble d'engagements périodiques négociés et pris entre le titulaire de droit minier d'exploitation et les communautés locales affectées par le projet minier en question, pour la réalisation des projets de développement communautaire durables. Il finance les besoins exprimés par les communautés locales, accorde les moyens pour la réalisation d'activités génératrices de revenus et d'infrastructures de base dont celles relatives à l'eau et à l'assainissement.

C'est dans ce cadre que s'inscrit ce projet qui consiste en la desserte en eau potable dans cinq villages. Il vise à augmenter le taux de la desserte en eau potable et à améliorer la gestion du service de l'eau dans ces villages.

3.3.2 Brève description :

Ce projet d'adduction d'eau potable consiste à la construction de 5 (Cinq) bornes fontaines. Toutes les bornes fontaines seront équipées des pompes solaires.

Chaque borne fontaine sera équipée d'une pompe immergée solaire, de deux réservoirs (château d'eau) d'une capacité de 5000 litres chacun, des panneaux solaires et d'accessoires.

3.3.3 Objectif :

D'une manière globale, ce projet d'adduction d'eau potable consiste en la fourniture d'une façon permanente, d'une eau saine et suffisante aux communautés ciblées impactées par les activités de Boss Mining SAS et gérer les ressources en eau de façon durable (ODD6).

Du point de vue spécifique, ce projet a pour objectif de :

- renforcer l'accès à l'eau potable ;
- préserver la santé humaine en luttant contre les maladies et infections d'origine hydrique ;
- capitaliser le temps dans la gestion des activités de la ménagère en réduisant sensiblement la distance d'approvisionnement en eau potable ;
- réduire sensiblement la distance par rapport à l'approvisionnement en eau potable.

3.3.4 Bénéficiaire :

Les communautés des villages Mubambe, Midingi, Milebi, Kibashi et Mwepu.

3.3.5 Résultats attendus (livrable) :

Les résultats attendus sont les suivants :

- cinq bornes fontaines à pompe solaire immergée avec finalité de procurer de l'eau en quantité suffisante à la population des villages précités ;
- l'eau de bonne qualité conforme à la norme de l'OMS sur la qualité de l'eau potable ;
- la formation d'une équipe d'entretien et de gestion des puits.

3.3.6 Localisation des villages bénéficiaires

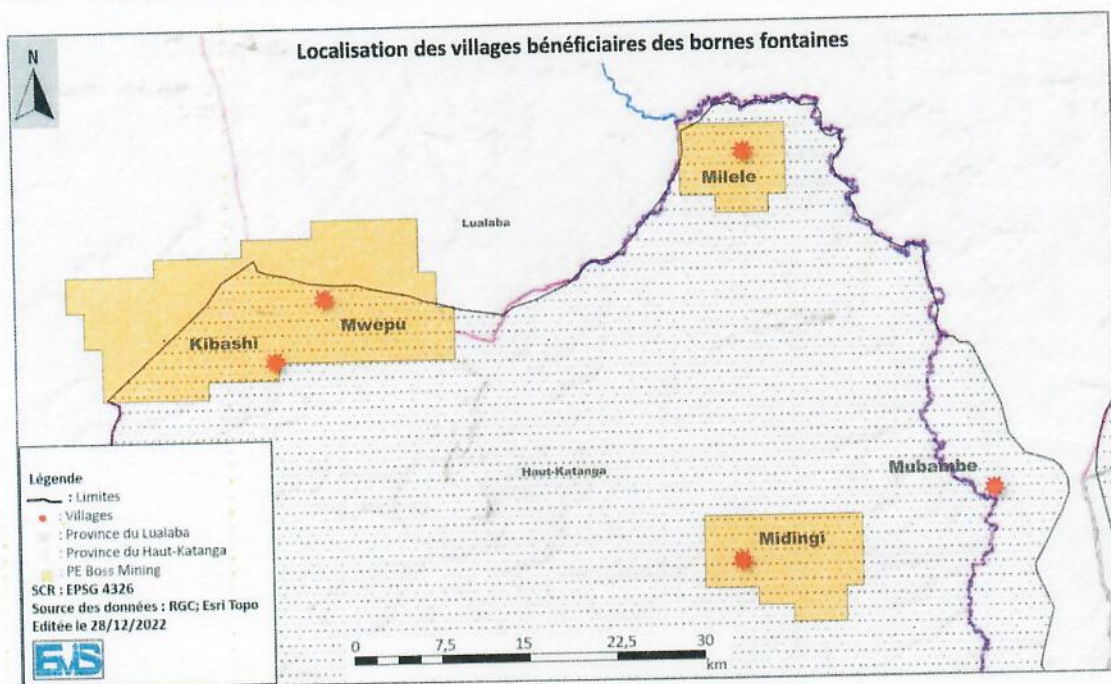


Figure 3-10. Localisation des villages bénéficiaires des bornes fontaines.

3.3.7 Budget total estimatif :

Le budget estimé pour ce projet est de 100.000 USD à raison de 20.000 USD par puits comme clairement présenté dans le devis ci-après.

Tableau 3-8. Devis estimatif d'un projet d'adduction d'eau

DEVIS ESTIMATIF DU PROJET D'ADDUCTION D'EAU POTABLE					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	P U en USD	P.T. en USD
I. ETUDES GEOPHYSIQUES ET CHIMIQUES		Fft	1	3 000	3000,00
II. MOBILISATION ET DEMOBILISATION		Fft	1	2 000	2000,00
SOUS TOTAL 1					5 000,00
III. FORAGE PROPREMENT DIT					
3.1	Forage	m	120	70	8400,00
SOUS TOTAL 2					8 400,00
IV. STOCKAGE					
4.1	Structure métallique pour 10.000 litres	10 m3	1	2350	2350,00

DEVIS ESTIMATIF DU PROJET D'ADDUCTION D'EAU POTABLE					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	P U en USD	P.T. en USD
4.2	Tank de 5000 litres	Tank	2	700	1400,00
SOUS TOTAL 3					3 750,00
V. DISTRIBUTION					
5.1	Construction d'un point de distribution	Borne fontaine	1	1000	1000,00
5.2	Ouvrage d'assainissement	Fft	1	200	200,00
5.3	cloture 5MX5M	set	1	500	500,00
SOUS TOTAL 4					1 700,00
VI. ENTRETIEN DU FORAGE					
6.1	Kit d'entretien et de réparation	kit	1	150	150,00
SOUS TOTAL 5					150,00
VII. GESTION DU FORAGE					
7.1	Formation du comité de gestion	Fft	1	1000	1000,00
SOUS TOTAL 6					1 000,00
TOTAL GENERAL					20000,00

3.3.8 Période/durée :

Les projets seront réalisés de la manière suivante :

Année 1 : Mubambe et Milebi (Octobre 2024)

Année 2 : Midingi (Octobre 2025)

Année 3 : Mwepu (Octobre 2026)

Année 4 : Kibashi (Octobre 2027)

3.3.9 Chronogramme de réalisation

ACTIVITES	MOIS D'OCTOBRE (2024, 2025, 2026, 2027)			
	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4
Appel d'offre				
Sélection de l'entrepreneur				
Etudes géophysiques				
Mobilisation				
Forage du puits et essais de pompage				
Construction du point de distribution				
Aménagement et construction clôture				
Formation du Comité de gestion				
Remise de l'ouvrage				
Démobilisation				

3.3.10 Acte de cession

Voir annexe 13,

3.4 Education - Projet 4. Construction d'une école primaire.

3.4.1 Contexte et justification

La vision du secteur éducatif est de former des hommes et des femmes compétents, imprégnés des valeurs humaines, morales, civiques, créatifs et désireux de bâtir une nouvelle société, solidaire, prospère et pacifique en leur inculquant le savoir qui s'articule en savoir-faire et savoir-être constituant le socle de la vie en société.

Avec un PIB par habitant de moins de 100 dollars américains, la République Démocratique du Congo (RDC) fait partie des pays les plus pauvres au monde. En plus des effets généraux aussi bien de l'instabilité politique que du chaos économique, le système éducatif a subi des atteintes directes. Par ailleurs, le pays reste parmi ceux qui comptent le plus grand nombre d'enfants non scolarisés au monde. En effet, 3,5 millions d'enfants de 6 à 11 ans n'ont pas accès au système scolaire actuellement, soit près de 26% en âge de fréquenter l'école primaire. Par ailleurs, le niveau élevé des frais scolaires, le manque de matériels didactiques, les difficultés de gestion des écoles et la faible formation des enseignants impactent non seulement la qualité mais aussi réduit d'avantage le taux de fréquentation. Ceci est tributaire au faible budget alloué par le gouvernement au secteur éducatif. Ainsi, environ 80% à 90% des charges scolaires sont assurées par les ménages.

Cependant, malgré les nombreuses difficultés ci-haut mentionnées, la RDC a réalisé, ces dernières années, d'importants progrès dans le système éducatif. Ainsi, comparé aux années antérieures, le taux d'achèvement a considérablement augmenté passant de 29% en 2005 à plus de 70% actuellement dans l'ensemble du pays. Ceci est tributaire de la nouvelle politique éducative adoptée récemment par le gouvernement visant à développer l'enseignement et, plus spécialement celui du primaire. Celle-ci vise trois objectifs majeurs :

- accroître l'accès, l'accessibilité, l'équité et la rétention dans l'éducation de base, notamment pour les filles, les enfants en difficulté, les enfants vulnérables et défavorisés ;
- améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement ; et
- renforcer la gouvernance du secteur.

Dans cette même optique, le gouvernement, afin d'améliorer le taux de fréquentation a, depuis quelques années, rendu effective la politique de gratuité scolaire pour l'éducation de base (niveau primaire). C'est comme ça que l'éducation de base est devenue obligatoire de par les dispositions constitutionnelles.

Ainsi cette politique de gratuité de l'enseignement telle que prônée par le gouvernement va dans le sens de favoriser l'augmentation du taux de fréquentation des élèves. Toutes fois, ceci requiert une grande capacité d'accueil des écoles faute de quoi, la qualité de l'enseignement serait entravée. Cette situation n'épargnerait pas la province du Haut-Katanga, et plus précisément les zones rurales qui accusent non seulement un manque criant d'infrastructures scolaires mais aussi un état délabré des infrastructures existantes, comme c'est le cas dans le Secteur de Source du Fleuve Congo (Groupement Mubambe). Par ailleurs, cette région (Goupement Mubambe) est impactée par les activités minières des différentes sociétés dont l'entreprise Boss Mining En effet, dans les négociations dans le cadre du cahier des charges les communautés locales impactées par le projet Boss Mining ont retenu le besoin de la construction des écoles primaires. Ce besoin a été adopté par Boss Mining et est motivé d'après la communauté par les

grandes distances séparant ces villages qui ne sauraient pas être parcourues par les enfants à l'âge d'entrer à l'école.

3.4.2 Brève description

Pour ce projet, il s'agit de la construction de deux bâtiments de forme en « I » avec trois salles de classe chacun, d'un bâtiment administratif et des installations sanitaires (avec 8 boxes séparés dont 4 pour les filles et 4 pour les garçons) dont la vue en perspective se présente en forme de U à Mwepu.

Les travaux à réaliser consisteront en :

- la préparation de terrain et la fouille pour la fondation ;
- la construction de la fondation en moellon ;
- l'élévation des murs en briques (bloc ciment ou brique cuite suivant la disponibilité ;
- la pose de la charpente et couverture avec des tôles galvanisées ;
- la fourniture et la pose des portes et fenêtres métalliques ;
- la fourniture et la pose des portes en bois ;
- la pose du pavement et le crépissage des murs ;
- la pose de plafond ;
- fourniture de l'équipement solaire pour les autres écoles ;
- la mise en peinture de tous les bâtiments ;
- l'adduction en eau pour la boisson et les installations sanitaires ;
- la fourniture des bancs et des fournitures de bureau.

Les plans sont présentés ci-dessous.

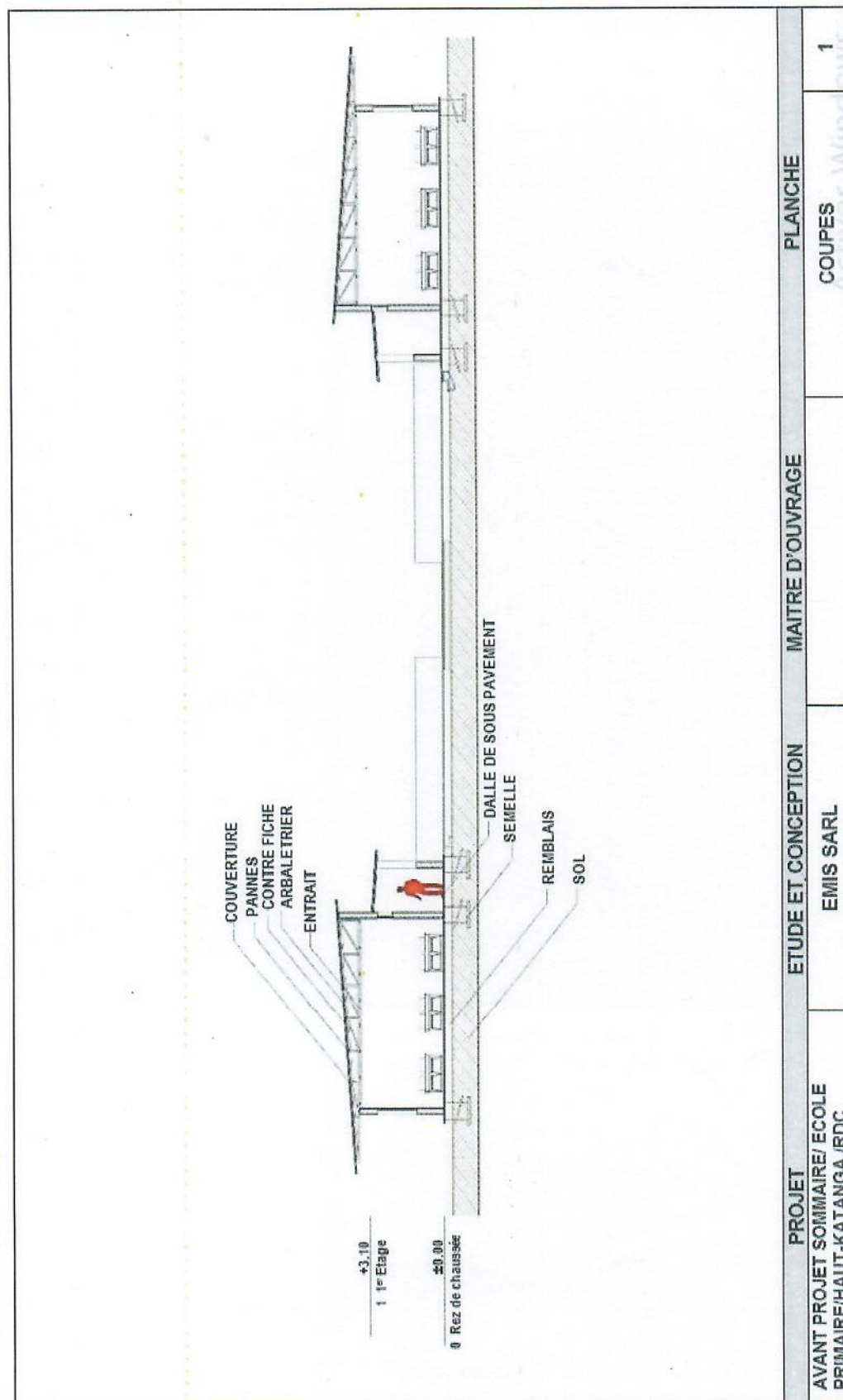


Figure 3-12. Coupes de l'école primaire

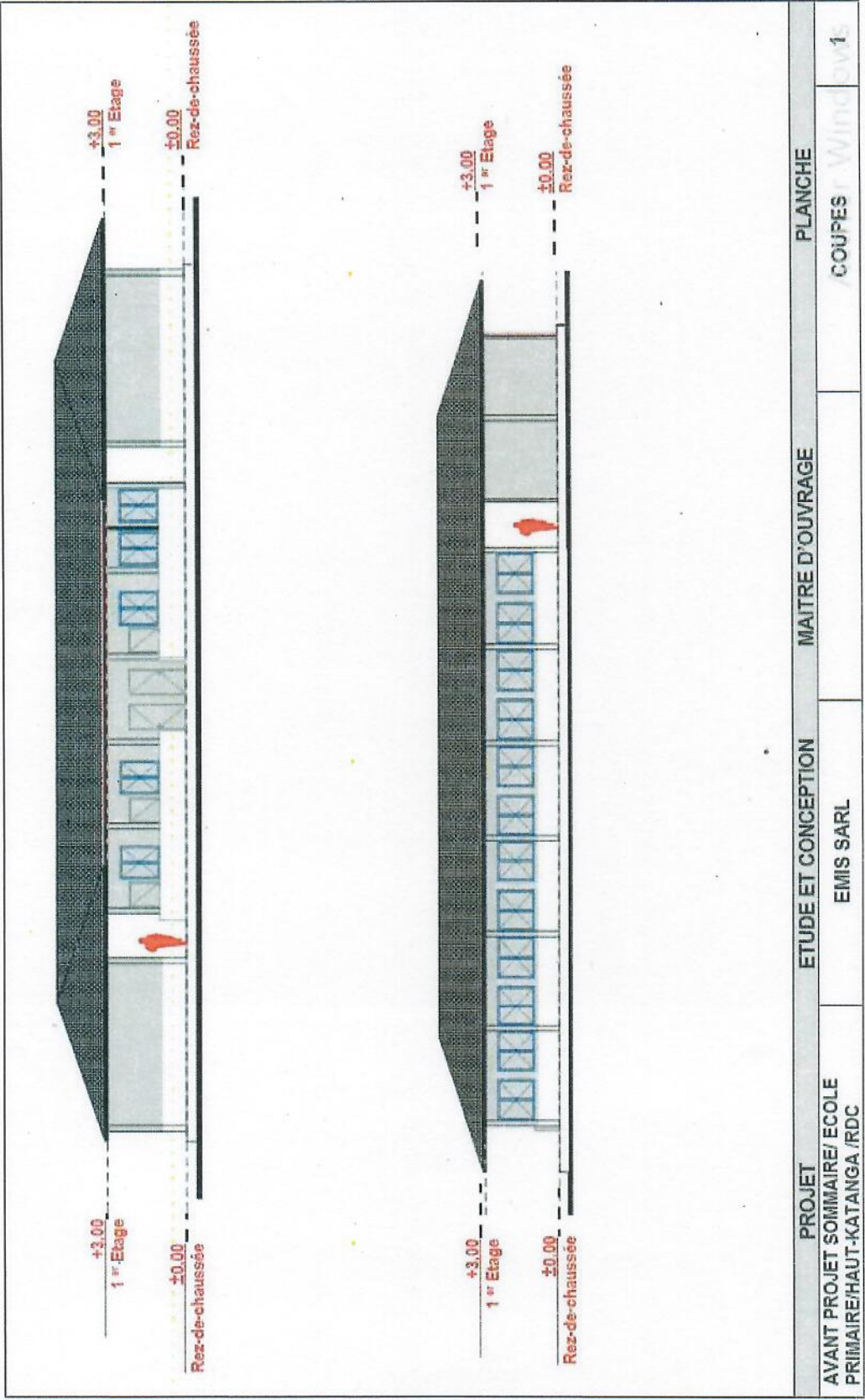


Figure 3-13. Façades de l'école primaire



Figure 3-14. Perspectives

3.4.3 Objectif

Le projet poursuit l'objectif principal d'assurer l'accès à une éducation de qualité : veiller à ce que tous aient accès à l'éducation et promouvoir des possibilités d'apprentissage de qualité dans des conditions équitables tout au long de la vie (ODD 4 et ODD 9).

Du point de vue spécifique, ce projet vise à :

- améliorer le taux d'alphabétisation juvénile dans le Groupement Mubambe, impacté par les activités de Boss Mining ;
- réduire sensiblement la déperdition scolaire ;
- diminuer les distances parcourues par les enfants pour atteindre les formations scolaires surtout pour les enfants de moins de dix ans.
- améliorer l'accès à l'éducation de qualité pour les communautés des villages précités.

3.4.4 Bénéficiaire :

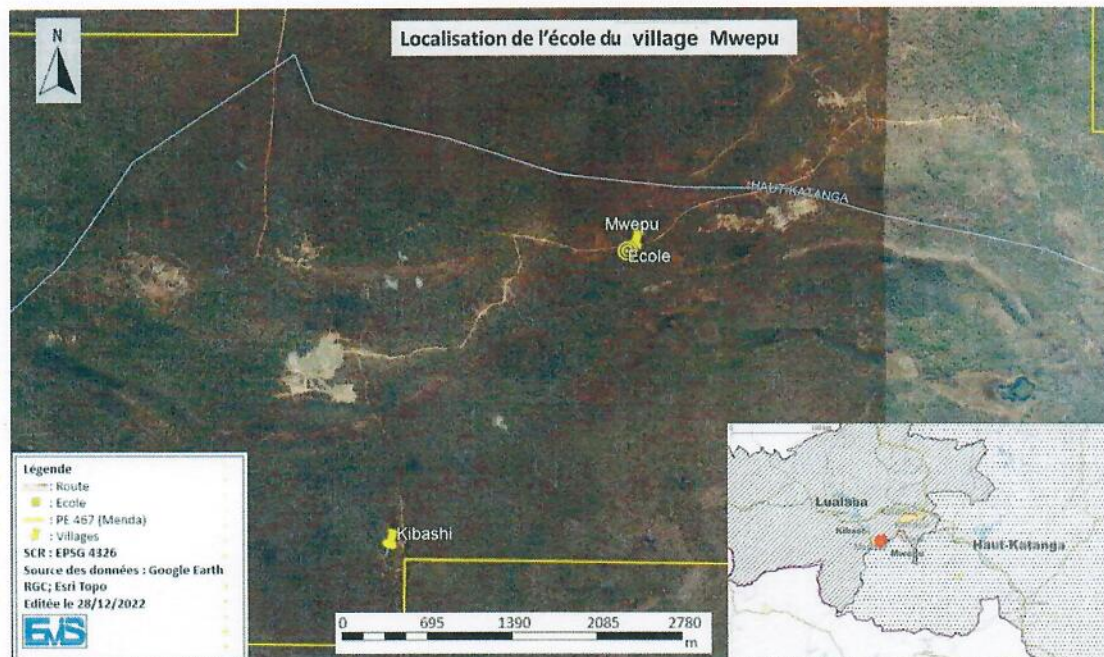
Les enfants dont l'âge varie entre 6 et 12 ans des communautés du village Mwepu et ses environs.

3.4.5 Résultats attendus (livrable) :

01 (Une) école construite et équipée conformément au modèle type de l'EPST et au plan d'école présenté.

3.4.6 Localisation de l'école de Mwepu

La localisation de l'école de Mwepu est présentée sur la figure qui suit :



3.4.7 Stratégie de mise en œuvre du projet

Boss Mining et l'autorité locale sont les intervenants clés dans la réalisation du projet. L'autorité locale devra mettre à la disposition du projet le terrain devant abriter l'ouvrage moyennant un acte de cession ou d'acquisition dudit terrain.

Le financement ainsi que la gestion du projet seront assurés par Boss Mining. Cette dernière va appliquer la procédure normale qui est celle du lancement des appels d'offre suivi de la sélection dans la transparence d'une entreprise de construction et d'un fournisseur d'équipements. Les travaux de construction seront exécutés par l'entreprise qui aura gagné le marché conformément aux procédures de passation des marchés en République Démocratique du Congo. Elle réalisera les travaux en question en se conformant scrupuleusement aux plans et aux prescriptions techniques des ouvrages. Il en sera de même pour l'entreprise qui gagnera le marché d'équipement de l'école. A la fin des travaux interviendra la remise de l'ouvrage à une institution gouvernementale compétente et responsable pour sa gestion par l'entreprise Boss Mining SAS.

3.4.8 Budget total estimatif

Le budget estimé pour le projet est de **164 491,58 USD (Cent soixante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-onze mille , cinquante-huit centimes)** pour une école comme repris clairement dans le devis ci-dessous.

Tableau 3-9. Devis estimatif de la construction d'une école de 6 classes

PROFORMA DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE PRIMAIRE DE 6 CLASSES						
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	P U en USD	P U en USD	P.T. en USD
0. ETUDES GEOTECHNIQUES		Fft	1	3000	2307,69	2307,69
I.INSTALLATION DU CHANTIER		Fft	1	7000	5384,62	5384,62
SOUS TOTAL 1						7692,31
II. FONDATION						
2.1	Fouille de fondation	m³	72	10	7,69	723,24
2.2	Béton de propreté dosée à 150 Kg/m3	m³	5	150	115,38	767,40
2.3	Maçonnerie de fondation en moellons	m³	34	130	100,00	4477,20
2.4	Chape et fûts de fondation en BA	m3	17	380	292,31	6439,86
SOUS TOTAL 2						12407,70
III . ELEVATION						
3.1	Maçonnerie en blocs ciment	m²	484	20	15,38	9687,58
3.2	Béton armé pour linteau et colonnes 350Kg/m3	m³	26	380	292,31	10049,10
3.3	Maçonnerie de claustras	Pce	149	1	0,77	148,75
SOUS TOTAL 3						19885,43
IV . TOITURE						
4.1	Charpente en bois scié y compris protection	m³	19	450	346,15	8480,66

PROFORMA DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE PRIMAIRE DE 6 CLASSES						
4.2	Pannes en bois scié y compris protection	m ³	6	450	346,15	2512,22
4.3	Couverture en tôles BG28	m ²	569	22	16,92	12512,61
4.4. Sous total 4						23505,50
V . REVETEMENT DES MURS						
5.1	Crépissage au mortier de ciment à l'intérieur	m ²	456	7	5,38	3189,05
5.2	Crépissage au mortier de ciment à l'extérieur	m ²	484	7	5,38	3390,65
SOUS TOTAL 5						6579,70
VI. REVETEMENT DES SOLS						
6.1	Sous pavement	m ³	27	200	153,85	5314,40
6.2	Pavement	m ²	409	3	2,31	1226,40
SOUS TOTAL 6						6540,80
VII. PLAFOND						
7.1	Plafond en feuille unalite y compris gitage	m ²	310	20	15,38	6198,50
SOUS TOTAL 7						6198,50
VIII. HUISSERIE						
8.1	Portes métalliques	Pce	7	200	153,85	1400,00
8.2	Portes en bois	Pce	3	175	134,62	525,00
8.2	Fenêtres métalliques	Pce	28	250	192,31	7000,00
SOUS TOTAL 8						8925,00
IX. PEINTURE						
9.1	Latex lavable sur les murs intérieurs et extérieurs	m ²	940	6	4,23	5169,77
9.2	Email sur structures métalliques et murs	m ²	74	5	3,46	333,11
9.3	Vernis sur portes en bois + Plafond	m ²	316	6	4,23	1737,26
SOUS TOTAL 9						7240,14
X . SANITAIRE						
10.1	Fouille de fondation	m ³	10	5	3,85	49,32
10.2	Fondation en moellons	m ³	5	130	100,00	641,16
10.3	Béton de sous pavement	m ³	3	200	153,85	598,62
10.4	Rampe d'entrée sur 2 toilettes	m ³	1	380	292,31	342,00
10.5	Maçonnerie d'élévation	m ²	127	20	15,38	2545,10
10.6	Béton fût, chape, colonnes, ceinture	m ³	4	380	292,31	1546,81
10.7	béton de propriété dosée à 150Kg/m ³	m ³	1	150	115,38	147,96
10.8	Faïence ;	m ²	45	25	19,23	1125,00
10.9	Pavement	m ²	34	30	23,08	1029,00
10.10	Couverture en tôle BWG28	m ²	81	20	15,38	1613,85
10.11	WC turc + urinoirs	Pce	6	70	53,85	420,00
10.12	Lave mains	Pce	6	120	92,31	720,00
10.13	Plomberie + fosse septique	Fft	1	7230	5561,54	7230,00

PROFORMA DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE PRIMAIRE DE 6 CLASSES						
SOUS TOTAL 10						18008,82
XI . EQUIPEMENT 6 SALLES DE CLASSE						
11.1	Banc pupitre	Pce	150	100	76,92	15000,00
	Tableau ardoisine					
11.2	Tables pour enseignants en bois massif	Pce	6	75	57,69	450,00
11.3	Chaises pour enseignants en bois massif	Pce	6	50	38,46	300,00
11.4	Equipelement informatique (desktop + imprimante) Direction + secrétariat	Kit	1	1000	769,23	1000,00
11.5	table conférence pour la salle des enseignants pour 10 places	Pce	1	1800	1384,62	1800,00
11.6	Chaises pour bureau (Direction + secrétariat)	Pce	3	100	76,92	300,00
11.7	Tables pour bureau	Pce	3	150	115,38	450,00
11.8	Armoires de bureau (Direction + secrétariat)	Pce	3	200	153,85	600,00
11.9	Chaises de la salle d'attente	Pce	4	75	57,69	300,00
SOUS TOTAL 11						20200,00
XII. COUT ELECTRICITE (SOLAIRE):						
	4 Panneaux, 2 batteries de 150 Ah, 1 convertisseur, 1 régulateur	Fft	1	5000	5000,00	5000,00
SOUS TOTAL 12						5000,00
XIII. ADDUCTION EN EAU			1	20000	20000,00	20.000,00
T O T A L						164. 491,58

3.4.9 Période/durée :

La réalisation des projets se fera de la manière suivante :

- Année 2025 : Village Mwepu.

3.4.10 Chronogramme de réalisation

Le chronogramme prévisionnel de construction et d'équipement d'une école de six classes est présenté dans le tableau ci-dessous.

PROFORMA DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE PRIMAIRE DE 6 CLASSES						
SOUS TOTAL 10						18008,82
XI . EQUIPEMENT 6 SALLES DE CLASSE						
11.1	Banc pupitre	Pce	150	100	76,92	15000,00
	Tableau ardoisine					
11.2	Tables pour enseignants en bois massif	Pce	6	75	57,69	450,00
11.3	Chaises pour enseignants en bois massif	Pce	6	50	38,46	300,00
11.4	Equipement informatique (desktop + imprimante) Direction + secrétariat	Kit	1	1000	769,23	1000,00
11.5	table conférence pour la salle des enseignants pour 10 places	Pce	1	1800	1384,62	1800,00
11.6	Chaises pour bureau (Direction + secrétariat)	Pce	3	100	76,92	300,00
11.7	Tables pour bureau	Pce	3	150	115,38	450,00
11.8	Armoires de bureau (Direction + secrétariat)	Pce	3	200	153,85	600,00
11.9	Chaises de la salle d'attente	Pce	4	75	57,69	300,00
SOUS TOTAL 11						20200,00
XII. COUT ELECTRICITE (SOLAIRE):						
	4 Panneaux, 2 batteries de 150 Ah, 1 convertisseur, 1 régulateur	Fft	1	5000	5000,00	5000,00
SOUS TOTAL 12						5000,00
XIII. ADDUCTION EN EAU			1	20000	20000,00	20.000,00
T O T A L						164. 491,58

3.4.9 Période/durée :

La réalisation des projets se fera de la manière suivante :

- Année 2025 : Village Mwepu.

3.4.10 Chronogramme de réalisation

Le chronogramme prévisionnel de construction et d'équipement d'une école de six classes est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3-10. Chronogramme des activités.

OPERATION	CHRONOGRAMME									
	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10
Installation du chantier										
Fondation										
Elévation										
Toiture										
Construction de la cloture										
Revêtement des murs										
Revêtement des sols										
Plafond										
Huisserie										
Peinture										
Sanitaire										
Equipement de l'école										
Electricité										
Adduction en eau										
Remise de l'ouvrage à l'autorité de l'ETD Via l'entreprise										

3.4.11 Spécifications techniques

Voir spécifications techniques au Titre 4.

3.4.12 Clôture de l'école

La construction de la clôture sera faite par Boss Mining SAS à ses frais une fois les travaux de construction finalisés.

3.4.13 Acte de cession

Voir annexe 13.

3.5 Education - Projet 5. Construction d'une école secondaire de 12 salles de classe.

3.5.1 Contexte et justification

Avec un PIB par habitant de moins de 100 dollars américains, la République Démocratique du Congo (RDC) fait partie des pays les plus pauvres au monde. En plus des effets généraux aussi bien de l'instabilité politique que du chaos économique, le système éducatif a subi des atteintes directes. Par ailleurs, le pays reste parmi ceux qui comptent le plus grand nombre d'enfants non scolarisés au monde. En effet, les enfants dont l'âge varie entre 12 et 18 qui manifestent la volonté de continuer l'école secondaire sont obligés de faire de très longues distances soit de quitter les villages et aller dans un village qui serait près d'une école secondaire. Cette situation ne favorise pas la poursuite du cursus scolaire, surtout pour les jeunes filles.

Par ailleurs, le niveau élevé des frais scolaires, le manque de matériels didactiques, les difficultés de gestion des écoles et la faible formation des enseignants impactent non seulement la qualité mais aussi réduit d'avantage le taux de fréquentation. Ceci est tributaire au faible budget alloué par le gouvernement au secteur éducatif. Ainsi, environ 80% à 90% des charges scolaires sont assurées par les ménages. Cependant, malgré les nombreuses difficultés ci-haut mentionnées, la RDC a réalisé, ces dernières années, d'importants progrès dans le système éducatif. Ainsi, comparé aux années antérieures, le taux d'achèvement a considérablement augmenté passant de 29% en 2005 à plus de 70% actuellement dans l'ensemble du pays.

Ainsi dans le village Mubambe, le nombre d'enfant ayant terminé le cycle primaire ne cesse d'augmenter suite aux efforts du chef de Groupement qui sanctionne les parents qui n'envoient pas les enfants à l'école. Pour résoudre les difficultés relatives au nombre croissant des enfants, la construction d'une école secondaire est plus qu'une nécessité. La vision du secteur éducatif est de former des hommes et des femmes compétents, imprégnés des valeurs humaines, morales, civiques, créatifs et désireux de bâtir une nouvelle société, solidaire, prospère et pacifique en leur inculquant le savoir qui s'articule en savoir-faire et savoir-être constituant le socle de la vie en société.

En effet, lors des négociations dans le cadre du cahier des charges les communautés locales impactées par le projet Boss Mining ont retenu le besoin la construction d'une école secondaire de 12 (douze) salles de classe. Ce besoin a été adopté par Boss Mining. Ce besoin est motivé d'après la communauté par l'abandon fréquent de la scolarité suite à la distance qui sépare les écoles des villages.

3.5.2 Brève description

Ce projet consiste en la construction d'un bâtiment de 12 (douze) classes en forme de « C » avec le bureau administratif et les installations sanitaires.

Les travaux à réaliser consisteront en :

- la préparation de terrain et la fouille pour la fondation ;
- la construction de la fondation en moellon ;
- l'élévation des murs en briques (bloc ciment ou brique cuite suivant la disponibilité) ;
- la pose de la charpente et couverture avec des tôles galvanisées ;
- la fourniture et la pose des portes et fenêtres métalliques ;
- la pose du pavement et le crépissage des murs ;
- la pose de plafond ;
- la mise en peinture de tous les bâtiments ;
- l'équipement des salles de classe.

Les plans sont présentés ci-dessous.

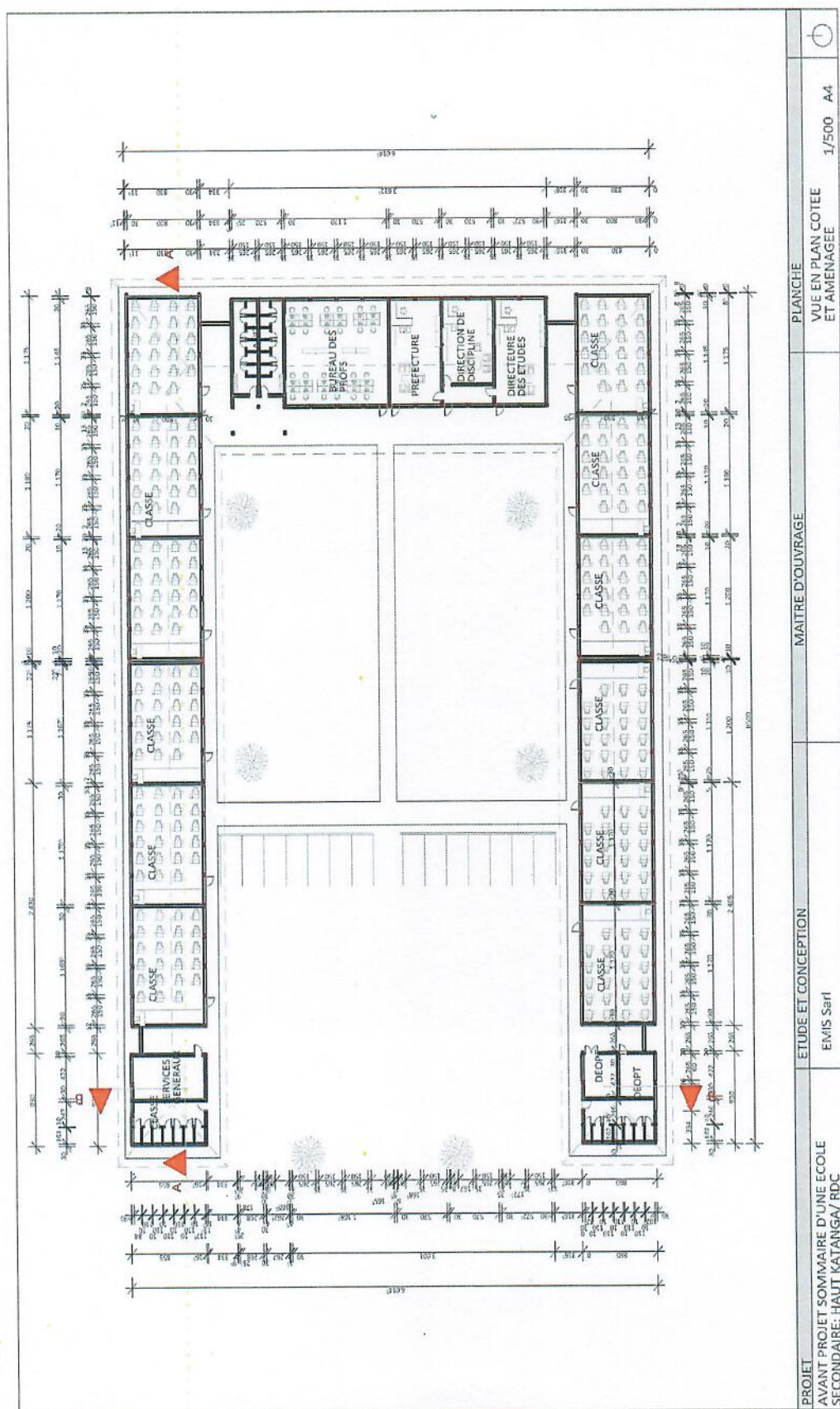


Figure 3-16. Vue en plan des bâtiments

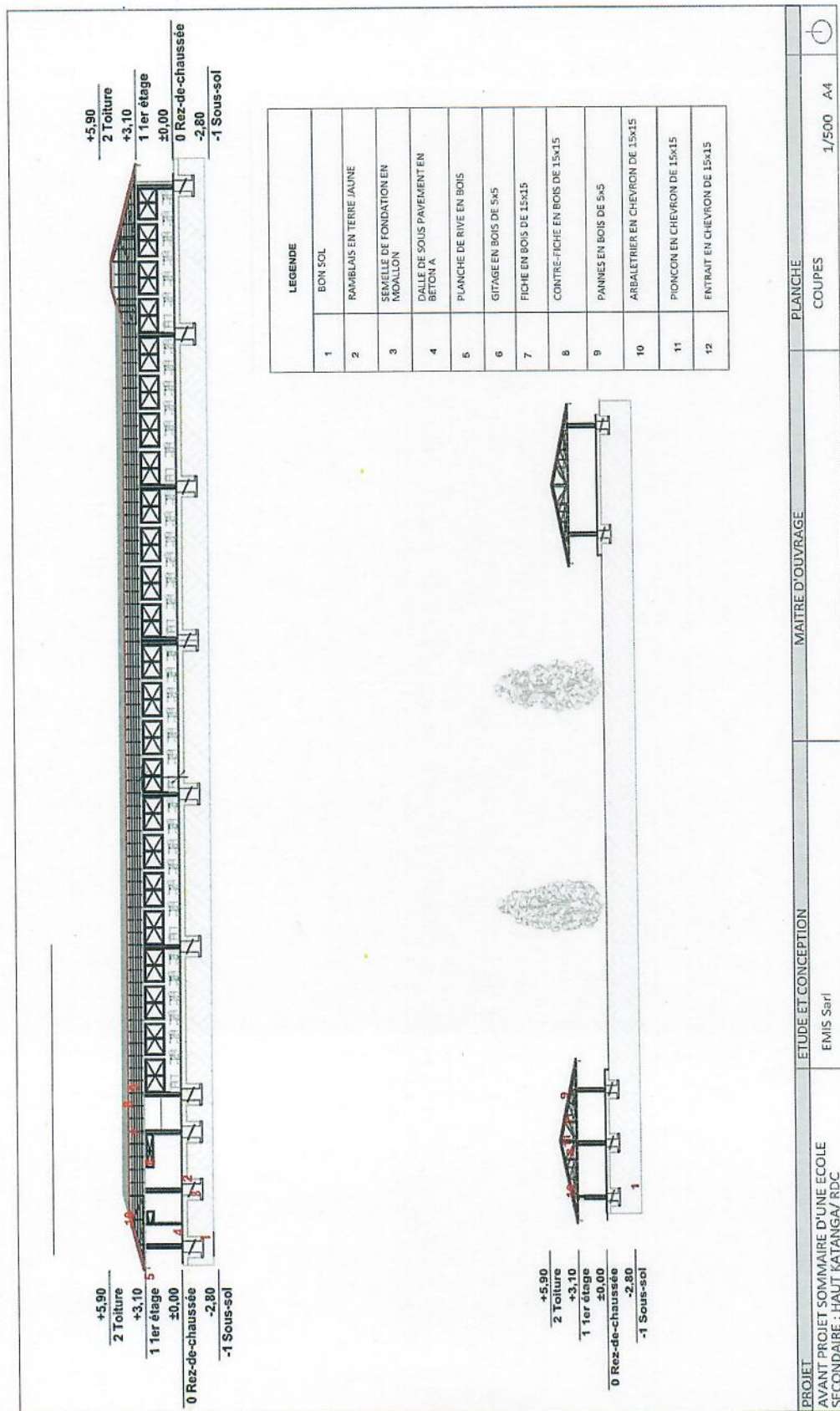


Figure 3-17. Coupes du bâtiment

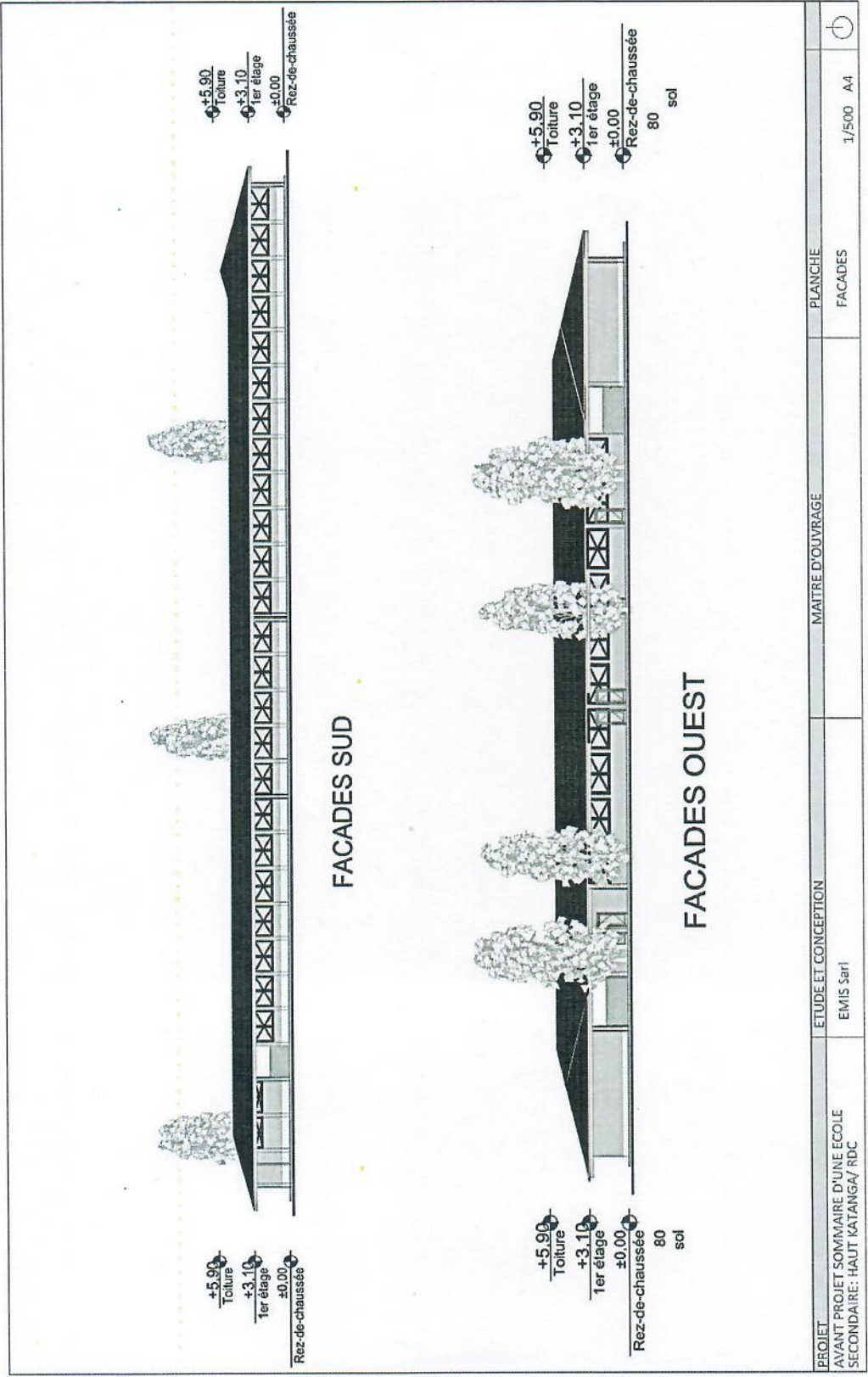


Figure 3-18. Vue des façades des bâtiments de l'école secondaire.

3.5.3 Objectif :

Le projet poursuit l'objectif principal d'assurer l'accès à une éducation de qualité : veiller à ce que tous aient accès à l'éducation et promouvoir des possibilités d'apprentissage de qualité dans des conditions équitables tout au long de la vie (ODD 4).

Spécifiquement, ce projet vise à :

- améliorer le taux d'alphabétisation des enfants;
- réduire sensiblement la déperdition scolaire ;
- diminuer la distance à parcourir pour atteindre l'école ;
- garder les enfants dans le village.

3.5.4 Bénéficiaire :

Les bénéficiaires de ce projet sont les enfants dont l'âge varie entre 12 et 18 ans des communautés du village Mubambe et ses environs.

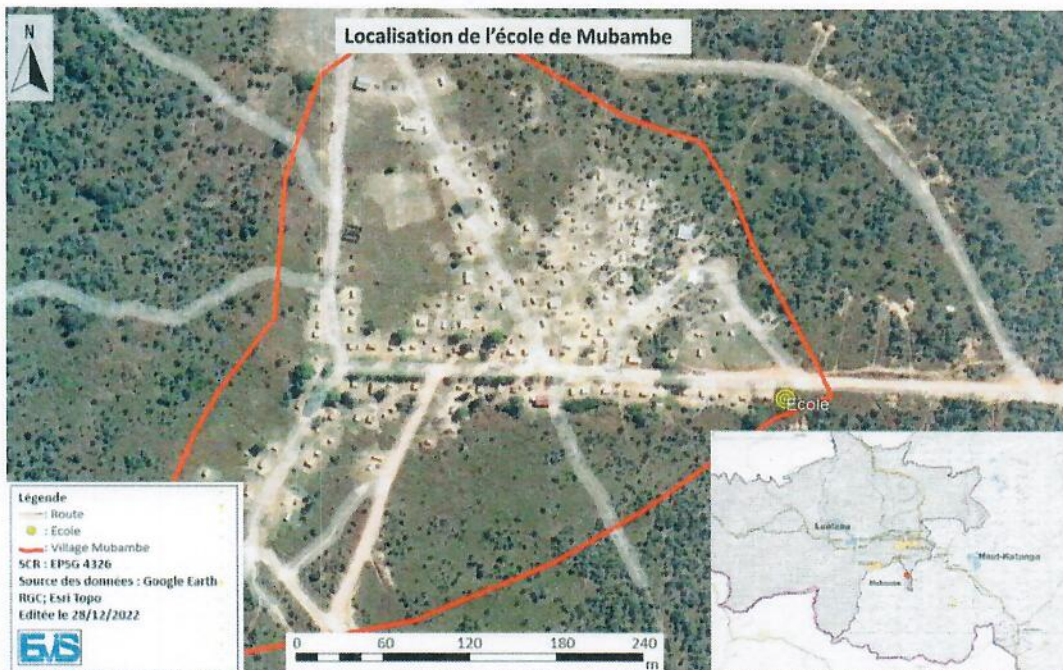
3.5.5 Résultats attendus (livrable) :

Les résultats attendus sont :

- une école secondaire construite ;
- un taux d'alphabétisation des enfants amélioré;
- l'amélioration des conditions de scolarisation des enfants ;
- une déperdition scolaire réduite;
- une distance à parcourir pour atteindre l'école réduite.

3.5.6 Localisation

La localisation de l'école est reprise sur la figure ci-dessous.



3.5.7 Stratégie de mise en œuvre du projet

Boss Mining et l'autorité locale sont les intervenants clés dans la réalisation du projet. L'autorité locale devra mettre à la disposition du projet le terrain devant abriter l'ouvrage moyennant un acte de cession ou d'acquisition dudit terrain.

Le financement ainsi que la gestion du projet seront assurés par Boss Mining. Cette dernière va appliquer la procédure normale qui est celle du lancement des appels d'offre suivi de la sélection dans la transparence d'une entreprise de construction et d'un fournisseur d'équipements. Les travaux de construction seront exécutés par l'entreprise qui aura gagné le marché conformément aux procédures de passation des marchés en République Démocratique du Congo. Elle réalisera les travaux en question en se conformant scrupuleusement aux plans et aux prescriptions techniques des ouvrages. Il en sera de même pour l'entreprise qui gagnera le marché d'équipement de l'école. A la fin des travaux interviendra la remise de l'ouvrage à une institution gouvernementale compétente et responsable pour sa gestion par l'entreprise Boss Mining SAS.

3.5.8 Budget total estimatif :

Le budget estimé pour ce projet est de **278 467,74 USD** (Deux cent soixante-dix-huit mille quatre cent soixante-sept mille soixante-quatorze centimes).

Tableau 3-11. Devis quantitatif et estimatif de la construction de 12 salles de classe.

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE SECONDAIRE DE 12 SALLES DE CLASSE					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	P U en USD	P.T. en USD
0. ETUDES GEOTECHNIQUES		Fft	1	2000	2 000,00
I.INSTALLATION DU CHANTIER		Fft	1	5000	5 000,00
SOUS TOTAL 1					7 000,00
II . FONDATION					
2.1	Fouille de fondation	m3	151,51	5	757,55
2.2	Béton de propreté dosée à 150 Kg/m³	m3	10,14	110	1115,4
2.3	Maçonnerie de fondation en moellons	m3	58	100	5800
2.4	Chape et fûts de fondation en BA	m3	15	285	4275
SOUS TOTAL 2					11 947,95
III . ELEVATION					
3.1	Maçonnerie en blocs ciment	m2	1017,2	12	12 206,40
3.2	Béton armé pour linteau et colonnes 350Kg/m³	m³	54	285	15 390,00
3.3	Maçonnerie de claustras	Pce	316	0,76	240,16
SOUS TOTAL 3					27 836,56
IV . TOITURE					
4.1	Charpente en bois scié y compris protection	m³	39,58	320	12 665,60
4.2	Pannes en bois scié y compris protection	m3	11,72	320	3 750,40
4.3	Couverture en tôles BG28	m²	1194,39	14,2	16 960,34

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE SECONDAIRE DE 12 SALLES DE CLASSE					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	P U en USD	P.T. en USD
SOUS TOTAL 4					33 376,34
V . REVETEMENT DES MURS					
5.1	Crépissage au mortier de ciment à l'intérieur	m²	956,72	4,5	4 305,24
5.2	Crépissage au mortier de ciment à l'extérieur	m²	1017,2	4,5	4 577,40
SOUS TOTAL 5					8 882,64
VI. REVETEMENT DES SOLS					
6.1	Pavement en carreaux anti dérapant	m²	858,48	19	16 311,12
SOUS TOTAL 6					16 311,12
VII. PLAFOND					
7.1	Plafond en feuille unalite y compris gitage	m²	858,48	15,38	13 203,42
SOUS TOTAL 7					13 203,42
VIII. HUISSERIE					
8.1	Portes métalliques	Pce	22	200	4 400,00
8.2	Portes en bois	Pce	3	200	600
8.2	Fenêtres métalliques	Pce	56	75	4 200,00
SOUS TOTAL 8					9 200,00
IX. PEINTURE					
9.1	Latex sur les murs intérieurs et extérieurs	m²	1973,91	4,23	8 349,64
9.2	Email sur structures métalliques et murs	m²	155,45	3,46	537,86
9.3	Vernis sur portes en bois + Plafond	m²	30	4,23	126,9
SOUS TOTAL 9					9 014,40
X . SANITAIRE					
10.1	Fouille de fondation	m3	9,86	5	49,3
10.2	Fondation en moellons	m3	4,93	100	493
10.3	Béton de sous pavement	m3	2,99	130	388,7
10.4	Rampe d'entrée sur 2 toilettes	m3	0,9	250	225
10.5	Maçonnerie d'élévation	m²	127,26	14	1781,64
10.6	Béton fût, chape, colonnes, ceinture	m3	4,07	250	1017,5
10.7	béton de propriété dosée à 150Kg/m3	m3	0,99	115,66	114,5034
10.8	Faïence ;	m²	45	15	675

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE SECONDAIRE DE 12 SALLES DE CLASSE					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	P U en USD	P.T. en USD
10.9	Pavement	m²	34,3	19	651,7
10.10	Couverture en tôle BWG28	m²	80,69	14	1129,66
10.11	WC turc + urinoirs	Pce	8	53,85	430,8
10.12	Lave mains	Pce	8	92,3	738,4
10.13	Plomberie + fosse septique	Fft	1	2000	2000
SOUS TOTAL 10					9 695,20
XI . EQUIPEMENT 12 SALLES DE CLASSE					
11.1	Banc pupitre	Pce	300	100	30 000,00
11.2	Tableau à ardoisine	Pce	12	100	1 200,00
11.3	Tables pour enseignants en bois massif	Pce	12	57,69	692,28
11.4	Chaises pour enseignants en bois massif	Pce	12	38,46	461,52
11.5	Equipelement informatique (desktop+imprimante) Direction + secrétariat	Kit	2	1500	3 000,00
11.6	table conférence pour la salle des professeurs pour 16 places	Pce	1	1384,58	1 384,58
11.7	Chaises pour bureau (Direction + secrétariat)	Pce	6	76,92	461,52
11.8	Tables pour bureau	Pce	3	115,38	346,14
11.9	Armoires de bureau (Direction + secrétariat + salle des professeurs)	Pce	3	153,84	461,52
11.10	Chaises de la salle d'attente	Pce	4	57,69	230,76
11.11	Poubelles à roues	Pce	2	100	200
SOUS TOTAL 11					38 438,32
XII . COUT ELECTRICITE (SOLAIRE):					
12.1	6 Panneaux, 2 batteries de 150 Ah, 1 convertisseur, 1 régulateur	Kit	1	7500	7500
XIII. ADDUCTION EN EAU					
13.1	Borne fontaine		1	20000	20000
XIV. AMENAGEMENT EXTERIEUR					
14.1	Aménagement	Fft	1	1800	1 800,00
SOUS TOTAL 13					1 800,00
TOTAL					214 205,95
MAIN D'ŒUVRE					64 261,79
TOTAL GENERAL					278 467,74

3.5.9 Période/durée :

La période d'exécution de ce projet est :

- Année 2026 : Mubambe.

3.5.10 Chronogramme prévisionnel d'exécution

Le chronogramme prévisionnel de construction de 12 salles de classe est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3-12. Chronogramme des activités.

OPERATION	CHRONOGRAMME									
	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10
Installation du chantier										
Fondation										
Elévation										
Toiture										
Construction de la clôture										
Revêtement des murs										
Revêtement des sols										
Plafond										
Huisserie										
Peinture										
Sanitaire										
Equipement de l'école										
Electricité										
Adduction en eau										
Remise de l'ouvrage à l'autorité de l'ETD via l'entreprise										

3.5.11 Spécifications techniques

Voir spécifications techniques au Titre 4.

3.5.12 Clôture de l'école

La construction de la clôture sera faite par Boss Mining SAS à ses frais une fois les travaux de construction finalisés.

3.5.13 Acte de cession

Voir annexe 13.

3.6 Agriculture et Développement Rural- Projet 6 : Appui et mécanisation de la culture du maïs.

3.6.1 Justification du projet

Le projet vise l'éradication de la pauvreté : sous toutes ses formes et partout dans le monde comme Objectif de Développement Durable (ODD1) et la Lutte contre la faim : éliminer la faim et la famine, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable (ODD2).

Le maïs occupe une place spécifique dans l'élaboration de toute solution au double problème de l'alimentation et du redressement économique des populations paysannes. Cette céréale constitue la principale source d'alimentation de base des populations de l'arrière-pays minier du Haut-Katanga. Dans cette zone, la pauvreté des sols constitue un problème majeur qui influence négativement le rendement des cultures, principalement celle de maïs. Cette situation a pour conséquence l'accroissement de l'insécurité alimentaire, d'où l'importance d'avoir les agriculteurs ayant une certaine connaissance sur les techniques agricoles modernes. Il sera question d'accompagner techniquement les agriculteurs à travers diverses formations pour leur renforcement des capacités sur des techniques culturales.

Selon un nouveau rapport de la FAO, nourrir une population mondiale en pleine expansion nécessitera des améliorations significatives en termes de productivité agricole, surtout en Afrique, tandis que la mécanisation et des stratégies appropriées de mécanisation ont un rôle considérable à jouer. Le rapport «La mécanisation agricole: Un intrant essentiel pour les petits exploitants d'Afrique subsaharienne» soutient que la mécanisation agricole devra être écologiquement compatible, économiquement viable, abordable et adaptée aux conditions locales, et compte tenu de l'évolution actuelle des conditions météorologiques, intelligente face au climat.

La mécanisation englobe l'ensemble des technologies agricoles et de traitement, de l'outil le plus basique et simple à un équipement plus sophistiqué et motorisé.

La mécanisation va bien au-delà du labour, elle permet d'améliorer la productivité, de créer de nouveaux emplois aux stades de l'après récolte, du traitement et de la commercialisation dans les systèmes alimentaires locaux.

Les agriculteurs des communautés devront se regrouper en Organisation paysanne. Ses organisations paysannes (OP) bénéficieront d'une assistance technique en termes de renforcement des capacités de la part de l'entreprise Boss Mining. Cet encadrement sera assuré par une équipe de l'entreprise sous forme d'ateliers et écoles au champ selon le calendrier agricole. Les visites de supervision de terrain se feront d'une façon régulière au cours de la première année de culture et elles seront prises en charge par l'entreprise Boss Mining. La création des organisations paysannes permettra une bonne gestion des projets agricoles qui fait souvent défaut dans les milieux ruraux et un bon suivi des engagements mutuels entre la communauté et la société.

3.6.2 Brève description

Le projet d'appui et mécanisation de la culture du maïs s'inscrit dans la dynamique d'amélioration du bien-être de la communauté du groupement Mubambe affectée par les activités minières de la société Boss Mining SAS. L'approche organisationnelle des organisations paysannes (OP) a été démontrée comme

impactant positivement le développement agricole en milieux ruraux à travers l'amélioration de la situation socio-économique des communautés bénéficiaires.

Il s'agit d'identifier les agriculteurs locaux et de les regrouper en associations suivant leur emplacement le plus proche.

Le processus passe par l'identification des sites agricoles, la sensibilisation, la sélection des ménages bénéficiaires, la formation des agriculteurs ainsi que la mécanisation de l'agriculture.

3.6.3 Objectifs

Les objectifs généraux de ce projet sont de :

- regrouper les agriculteurs en associations (Organisations paysannes) ;
- former les agriculteurs et mécaniser l'agriculture au projet d'assistance aux agriculteurs locaux.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- soutenir les petites entreprises afin qu'elles se développent en favorisant le développement des entreprises respectueuses de l'environnement et fabriquant des produits sains (qui ne nuisent pas à notre planète ni aux populations) et permettre l'accès de tous aux nouvelles technologies (ODD9) ainsi que promouvoir l'égalité entre les sexes : parvenir à l'égalité des sexes en rendant les femmes et les filles plus autonomes (ODD5) ;
- constituer et organiser la population bénéficiaire en organisations paysannes (OP) en vue d'une assistance efficace et viser les meilleurs résultats. Ces structures permettront une bonne gestion des projets agricoles en ayant des structures de gestion dans les villages ;
- accompagner techniquement les agriculteurs bénéficiaires à travers diverses formations pour leur renforcement des capacités sur la gestion des récoltes et les techniques agricoles en vue d'accroître la production du maïs. Un agronome sera à la disposition de la communauté durant les trois premières années d'exécution du cahier des charges ;
- renforcer les capacités des cultivateurs de la zone en vue de soutenir les petites entreprises pour qu'elles se développent en favorisant le développement des entreprises qui respectent l'environnement et fabriquent des produits sains (qui ne nuisent pas à notre planète ni aux populations) et permettre l'accès de tous aux nouvelles technologies (ODD9) ;
- transformer l'agriculture de subsistance en une agriculture performante, source de richesse partagée à travers l'autosuffisance alimentaire en produits vivriers de base ;
- commercialiser le surplus de production, accroître la valeur ajoutée des biens et atteindre les ODD1 et ODD2 sont atteints ;
- appuyer l'agriculture locale par la mécanisation de l'activité agricole par l'octroi d'un tracteur avec accessoires ;
- améliorer les conditions nutritionnelles des personnes de la zone d'intervention ;
- pérenniser les activités de développement de Boss Mining vis-à-vis des communautés à travers l'autofinancement.

3.6.4 Bénéficiaires

a) Les bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directement ciblés comprennent les agriculteurs actifs dans les villages ci hauts identifiés du groupement Mubambe. Environ 130 ménages vont directement bénéficier de ce projet, soit en moyenne 520 personnes, par le biais des formations directes, de leur participation aux activités de mise en oeuvre et de la remise d'apport en nature (semences et intrants chimiques).

b) Les bénéficiaires indirects

En outre, plus de 1300 autres familles vivant dans la zone ciblée du groupement Mubambe bénéficieront des effets induits par le projet, comme l'accès au maïs de qualité et à l'augmentation de la disponibilité alimentaire mais aussi à travers des activités connexes comme la commercialisation, la transformation, la main d'oeuvre au champ etc.

Ce bénéfice indirect du projet sera étendu dans le groupement Mubambe y compris les entités non ciblées du territoire de Kambove.

3.6.5 Résultat attendus (livrables)

A l'issue du processus les résultats attendus sont :

- 5 (cinq) organisations paysannes bien structurées constituées et assureront le suivi des activités, le partage de connaissances entre paysans, et le rapportage des indicateurs identifiés dans le programme de l'agriculture de ce Cahier des Charges ;
- les intrants agricoles sont distribués aux agriculteurs de la communauté impactée par le projet Boss Mining ;
- les agriculteurs sont accompagnés techniquement à travers des formations en gestion des récoltes et les techniques culturales ;
- l'agriculture de subsistance est transformée en agriculture plus performante ;
- les ODD1 et ODD2 sont atteints ;
- un tracteur est octroyé aux populations bénéficiaires du projet ;
- les conditions nutritionnelles des personnes de la zone d'intervention sont améliorées;
- les activités de développement de Boss Mining vis-à-vis des communautés à travers l'autofinancement sont pérennisées.

3.6.6 Localisation des communautés bénéficiaires des intrants

Les communautés bénéficiaires du projet appui et mécanisation de la culture du maïs sont présentées sur la figure ci-dessous.

La localisation des communautés bénéficiaires du projet d'appui et mécanisation de la culture du maïs :

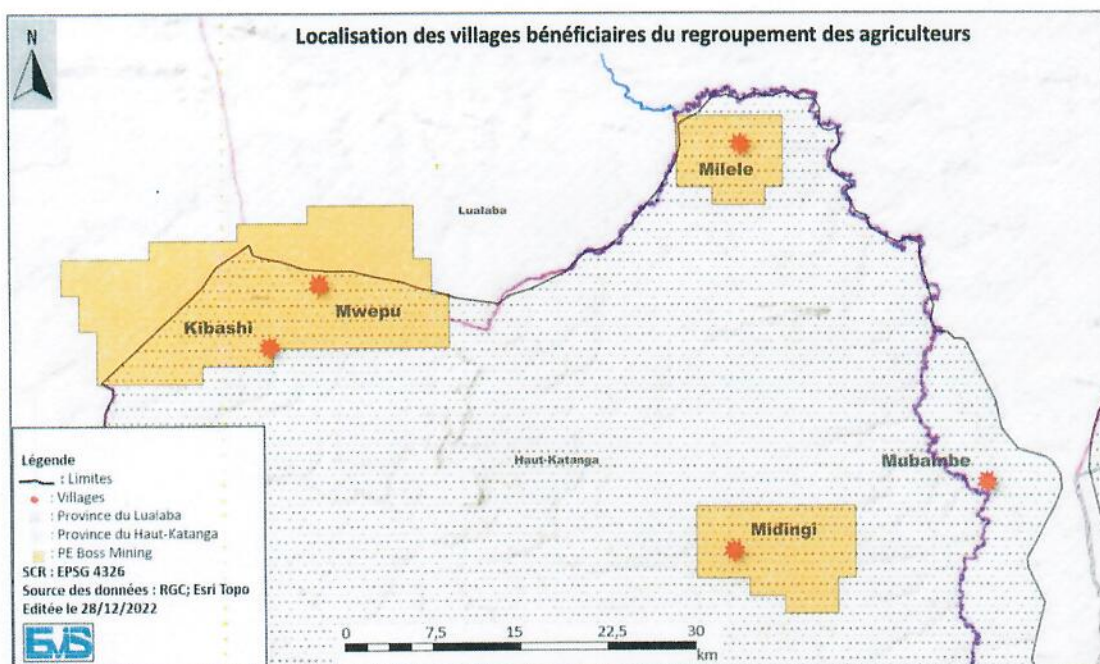


Figure 3-20. Localisation des communautés bénéficiaires du projet

3.6.7 Stratégie et méthodologie d'exécution

Le projet d'appui à la mécanisation et la culture du maïs approuvé par les communautés bénéficiaires du groupement Mubambe est consécutif aux descentes de terrain antérieures effectuées dans la zone impactée par les activités minières de la société Boss Mining en vue de la détermination des besoins réels.

Ainsi, plus de quatre missions de terrain ont été réalisées dans le groupement Mubambe à cette fin, et les ménages agricoles impactés par les activités minières de Boss Mining SA ont été identifiés. Ces missions avaient pour but de s'entretenir avec les potentiels bénéficiaires en vue de la sensibilisation et faisabilité du projet à exécuter dans la zone et présenter les attentes. Il était aussi question ici de faire des évaluations afin de faire une mise à jour de l'état de lieu de l'agriculture dans la contrée. En somme, 130 ménages issus de cinq villages (Mubambe, Mwepu, Milebi, Kibashi et Midingi) ont été sélectionnés et conviés à un atelier d'échange.

Une structuration de la communauté bénéficiaire était effectuée par l'entreprise Boss Mining SA. Ainsi, les organisations paysannes (OP) constituées de 26 ménages chacune seront mises en place suivant l'approche de village agricole et composées d'une structure dirigeante (président, vice-président, secrétaire, trésorier, ainsi que des membres) qui sera votée par les paires.

Boss Mining SAS mettra à la disposition de chaque agriculteur en moyenne 25 kg de semence de maïs, 200 Kg d'engrais NPK (10-20 -10) à défaut (17-17 -17) et 150 Kg d'urée (46%) pour un hectare emblavé.

Les organisations paysannes (OP) bénéficieront d'une assistance technique en termes de renforcement des capacités de la part de l'entreprise Boss Mining SAS.

Cet encadrement sera assuré par une équipe extérieure (structure spécialisée) sous forme d'ateliers et écoles au champ selon le calendrier agricole. Les visites de supervision de terrain se feront de manière régulière et elles seront prises en charge par l'entreprise Boss Mining SAS.

A l'issue de chaque campagne, un remboursement en nature sur la production sera opéré par l'OP bénéficiaire afin d'assurer la durabilité du projet. Les Ops seront chargées du suivi, de la collecte, du conditionnement et de stockage de maïs grain remboursé. Ce maïs remboursé sera gardé et géré par les OPS constituera une source de financement pour les prochaines campagnes agricoles. Les évaluations à mi-parcours et les échanges d'expérience seront régulièrement organisés entre les agronomes de terrain (issus de la structure spécialisée), les membres des Ops et le représentant de l'entreprise Boss Mining SAS afin de s'assurer de la bonne conduite du projet.

3.6.8 Etude technique

Au bout de la période légale couverte par ce présent cahier de charges, Boss Mining SAS financera la culture de 165 hectares de maïs par saison culturale. Ce financement sera remboursable par les organisations paysannes à l'échelle de 20% de la production totale.

Besoin total au bout de 5 ans :

- surface totale à cultiver : 165 hectares ;
- quantité de semences: 20,625 tonnes ;
- quantité de NPK : 165 tonnes ;
- quantité d'urée : 123,75 tonnes.

Besoin par hectare :

- Semences de maïs : 25 kg par hectare ;
- NPK : 200 kg par hectare ;
- Urée : 150 kg par hectare ;
- Pesticide : Non utilisé.

3.6.9 Production attendue

En utilisant la variété améliorée et en apportant les quantités requises d'intrants chimiques (engrais et pesticides), les prévisions de rendement sont portées à une moyenne de 5 tonnes à l'hectare. Ainsi donc, une moyenne annuelle de 825 tonnes sera projetée sur les 165 hectares à emblaver dans le groupement Mubambe. Ainsi, l'estimation de l'évolution de la production se présente de la manière ci-après :

- Année (1) : Au moins 825 tonnes de maïs grains seront produits sur une superficie de 165 hectares ;
- Année (2) : Au moins une production cumulée de 1650 tonnes de maïs grains produits sur 330 hectares ;
- Année (3) : un minimum cumulé de 2475 tonnes de maïs grains seront produits sur un cumul de 495 hectares ;

- Année (4) : un minimum cumulé de 3300 tonnes de maïs grains seront produits sur un cumul de 660 hectares ;
- Année (3) : un minimum cumulé de 4125 tonnes de maïs grains seront produits sur un cumul de 825 hectares.

La méthodologie de mise en oeuvre du projet d'appui et mécanisation de la culture du maïs définit les critères de sélection des bénéficiaires comme suit :

- être résident réel du Groupement Mubambe;
- avoir un champ d'au moins 0,5 Ha ;
- être membre reconnu d'une Organisation paysanne dans le Groupement Mubambe.

La communauté locale devra procéder à l'identification des agriculteurs et proposer les listes des membres. Les membres devront se rencontrer deux fois l'an afin d'évaluer leurs progrès et des Procès-Verbaux.

Les agriculteurs regroupés en associations seront formés sur leurs sites par la société (avec ses agents ou en engageant un consultant). Tous les frais de formation seront à charge de la société et les travaux pratiques seront réalisés sur les champs existants appartenant à la communauté. Il n'y aura pas d'acquisition des terres pour la formation.

Boss Mining SAS devra organiser et assurer la formation par la dispensation des techniques culturales, la gestion des cultures ainsi que la conservation des récoltes.

Boss Mining SAS, à travers son chargé d'agriculture devra assurer les formations selon un calendrier de convenance programmé avec la population sélectionnée.

Boss Mining utilisera les intrants dont les caractéristiques sont les suivantes :

- comme matériel, Boss Mining SAS fournira des houes, des machettes et haches durant la première année culturale (2 houes, une hache et une machette pour chacun des agriculteurs) ainsi que des sacs d'emballage de 50 Kg;
- comme semence de maïs, Boss Mining SAS utilisera les **variétés hybrides Seedco 719 appelées Tembo et Seedco 647 appellées Simba** qui bénéficient de fortes performances culturales ; à défaut la **variété composite de Babungu** ;
- comme engrais chimiques Boss Mining SAS utilisera le **NPK 17-17-17** afin de répondre au besoin nutritionnel des cultures à différents stades de croissance et à défaut, **NPK 10-20-10** selon la disponibilité sur le marché.

3.6.10 Suivi et évaluation du projet

Afin d'apprécier les changements obtenus du fait de ce projet et tel qu'exigé par l'esprit du cahier des charges, un mécanisme de suivi et évaluation sera mis en place ; celui-ci aura pour but d'évaluer la matérialisation du projet eu égard aux objectifs assignés.

Ainsi, cette démarche de suivi et évaluation conduite par le Comité Local de Suivi (CLS) présidé par l'administrateur du territoire de Kambove aura pour composition :

- l'Administrateur du territoire (Président);
- un délégué de l'entreprise Boss Mining SAS ; et
- d'au moins cinq représentants de la communauté locale.

Quelques éléments principaux feront objet de suivi et évaluation. Il s'agit du respect des procédures de passation des marchés et du respect des échéances.

Comme requis, le CLS sera tenu de communiquer à l'entreprise Boss Mining SAS le calendrier de ses activités. A l'issue de chaque session de suivi-évaluation, un rapport sera élaboré et partagé avec l'entreprise dans le but d'optimisation et d'implémentation de projet. Les services de l'Etat à savoir la Direction de protection de l'environnement minier (DPEM), le Fonds national de promotion et de service social (FNPSS) et l'Agence congolaise de l'environnement (ACE) effectueront à un second niveau le contrôle de l'exécution du projet.

S'agissant des indicateurs de suivi, les éléments suivants seront observés :

- un village agricole avec les coordonnées géodésiques retraçant les 130 hectares est installé ;
- les organisations paysannes (OPs) sont bien structurées et fonctionnelles ;
- les intrants agricoles (semences, engrais et pesticides) sont bien distribués aux OPs ;
- les OPs sont bien accompagnées par une structure spécialisée dans leur production dans toute ses phases ;
- les membres des OPs sont renforcés en capacités ;
- la production du maïs est améliorée dans la zone impactée.

3.6.11 Résultats attendus

- la distribution des intrants agricoles pour une superficie de 650 ha réalisée ;
- la pauvreté, le chômage et insécurité alimentaire diminué ;
- la production du maïs dans le territoire de Kambove augmentée ;
- les emplois durables sont créés et les revenus ont augmenté.

3.6.12 Encadrement, accompagnement et formation

En ce qui concerne le renforcement des capacités et l'accompagnement des producteurs de maïs dans le cadre de ce projet, une structure spécialisée extérieure sera engagée par l'entreprise Boss Mining SAS à cette fin. Il sera donc question de suivre techniquement les agriculteurs sur terrain et d'assurer quelques formations théoriques et pratiques en guise d'école aux champs. Les bénéficiaires seront aussi formés en comptabilité et en élaboration du business plan pour la tenue de leurs organisations au point de vue management.

3.6.13 Budget

Comme suit :

1. Regrouper des agriculteurs en association (Organisation paysanne) : **11.000 USD** (Dollars américains, Onze mille) ;
2. Formation des agriculteurs : **20.000 USD** (Dollars américains, Vingt mille) ;

3. Mécanisation de l'agriculture : **83.700 USD** (Dollars américains, Quatre-vingt-trois mille sept cents) pour un tracteur ;
4. Assistance aux agriculteurs locaux par l'octroi des intrants : **390.000 USD** (Dollars américains Trois cent quatre-vingt-dix mille).

Tableau 3-13. Budget estimatif de la formation des organisations paysannes

Num	Libellé	Nombre	PU (USD)	PT / Ha
1	Sensibilisation des membres des communautés du groupement Mubambe	1	1000	1000
2	Identification et enregistrement des agriculteurs	Fft	5000	5000
3	Regroupement en Organisations Paysannes	Fft	5000	5000
	Budget total			11000

Tableau 3-14. Budget estimatif de la formation des agriculteurs

Num	Libellé	Nombre	PU (USD)	PT / Ha
1	Formation	3	500	1500
2	Supports de la formation / bénéficiaire	130	5	650
3	Suivi du programme agricole (en Mois)	3	500	1500
4	Conservation des récoltes et entrepreneuriat	2	2550	5100
5	Logistique	3	950	2850
6	Assistance d'un agronome	3	2 800	8400
	Budget total			20000

Tableau 3-15. Devis d'acquisition d'un tracteur

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE L'ACQUISITION DU MATERIEL AGRICOLE					
N°	Libellé	Unité	Qté	P U en USD	P T en USD
1	Tracteur Case ou New Holland	Pièce	1	32000	32000
Sous-total 1					32000
2	Matériel				
2.1	De nettoyage/ dessouchage (rippers à 8 dents)	Pièce	1	8000	8000
2.2	De labour (Charrue à 4 disques)	Pièce	1	5500	5500
2.3	De Hersage (Herse de 20 disques)	Pièce	1	6500	6500
2.4	Semi (Semoir type mécanique à précision avec 4 rangées et bac à engrais)	Pièce	1	15000	15000
Sous-total 2					35000
3	Traitements Phytochimiques				
3.1	Pulvérisateurs 600 L hydro-injecteur	Pièce	1	6000	6000
3.2	Epandage (Epandeur 600 Kg)	Pièce	1	3000	3000
Sous total 3					9000
4	Transport du matériel et des produits				
4.1	Remorque benne de 5 tonnes	Pce	1	7700	7700
Sous-total 4					7700
BUDGET TOTAL					83700

Tableau 3-16. Budget détaillé du projet d'appui à la culture du maïs par hectare.

Num	Libellé	Quantité par Hectare en Kg	Nombre de sacs par Hectare	PU (USD)	PT / Ha
1	Fourniture semences (Sac de 25)	25	1	\$65,00	\$65,00
2	Fourniture NPK (Sac de 50 Kg)	250	4	\$55,00	\$220,00
3	Fourniture Urée (Sac de 50 Kg)	250	3	\$55,00	\$165,00
Budget détaillé par Hectare					\$450,00

Tableau 3-17. Budget général des intrants.

N°	DESIGNATION	Unité	Qté	P U en USD	P T en USD
1	Matériel aratoire				
1.1	Houe	Pièce	260	5	1300
1.2	Hache	Pièce	130	5	650
1.3	Machette	Pièce	130	5	650
Sous-total 1					2600
2	Emballage				
2.1	Sacs de 50 Kg pour 5 ans	pièce	64600	0,25	16150
3	Engrais et semences				
3.1	Semences de 25 Kg	Sac de 25 Kg	165	65	10725
3.2	NPK de 50 Kg	Sac de 50 Kg	660	55	36300
3.3	Urée de 50 Kg	Sac de 50 Kg	495	55	27225
3.4	Sous total par année				74250
Sous total pour 5 années					371250
TOTAL GENERAL					390000
Dollars Américains Trois cent nonante mille					

3.6.14 Période/durée :

1. Regrouper des agriculteurs en association (Organisation paysanne).

Année 1 (2024).

2. Formation des agriculteurs et assistance par un agronome

Année 1 pour la formation et Année 1, 2 et 3 pour l'assistance par un agronome. (Années 2024,2025,2026).

3. Mécanisation de l'agriculture

Année 3. (Année 2026).

4. Assistance aux agriculteurs locaux.

Les cinq années d'exécution du cahier des charges. (Années 2024, 2025, 2026, 2027,2028).

3.6.15 Entrepôt

Boss Mining SAS va fournir des conteneurs pour l'entreposage et la conservation des produits de récolte. Les conteneurs seront conditionnés à cette fin.

3.6.16 Chronogramme de mise œuvre des activités

Tableau 3-18. Calendrier annuel et quinquennal de mise œuvre des activités

Activité	CHRONOGRAMME QUINQUENAL ET ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES											
	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
1. Regroupement des agriculteurs en association				2024								
2. Formation des agriculteurs								2024				
3. Assistance par un agronome.	2025-2027	2025-2027	2025-2027	2025-2027				2024-2026	2024-2026	2024-2026	2024-2026	2024-2026
4. Mécanisation de l'agriculture							2026					
5. Formation du tractoriste					2020	2026						
6. Octroi des semences et engrais								2024-2026	2024-2026			
7. Octroi du matériel aratoire								2024				
8. Octroi des sacs d'emballage			2025-2028									2028



Figure 3-21. Illustration du matériel à utiliser

3.7 Infrastructures et Développement Rural - Projet 7. Construction d'un marché communautaire à Midingi.

3.7.1 Contexte et Justification

En République Démocratique du Congo en général et dans les milieux ruraux en particulier, les infrastructures de base font défaut.

En effet, un projet de construction d'un marché, s'inscrit dans le Plan de Développement Economique et Social de la province du Haut-Katanga, précisément dans le programme du renforcement du pilotage de l'économie provinciale.

A ce jour, les communautés locales du Groupement Mubambe éprouvent d'énormes difficultés à effectuer la distribution et la commercialisation de leurs marchandises, notamment les produits vivriers dont elles sont les grands producteurs par manque de centres de négoce appropriés dans leurs milieux. La communauté locale pratiquant le petit commerce, étale ses marchandises à même le sol avec tous les risques de contamination par les microbes. Les marchands sont aussi exposés à toutes les intempéries car les transactions se passent à ciel ouvert.

Ainsi, pour pallier à ce problème et s'inscrire dans ce programme provincial, les communautés se sont saisies de l'opportunité offerte par les dispositions du Code minier instituant le Cahier des charges de responsabilité sociétale des entreprises minières pour exprimer le besoin de la construction d'un marché au village Midingi. Ce projet a été retenu lors des négociations entre l'entreprise et les communautés locales impactées.

3.7.2 Brève description :

Le projet consiste à construire un marché composé d'un hangar de 30 m de longueur et 20 m de largeur qui devra abriter des étalages pour vendeurs. Ce marché aura deux bureaux administratifs et des installations sanitaires. L'édifice sera construit avec des matériaux durables dont une structure en béton armé avec caractéristiques suivantes :

- fondations en maçonnerie de moellons ;
- élévation des murs en bloc ciment;
- claustras inclinés en ciment ;
- colonnes et poutres en béton armé ;
- étalages ;
- bureau administratif ;
- fourniture et pose du système d'éclairage solaire ;
- installations sanitaires ;
- aménagement d'un parking ;
- forage d'un puits avec pompe solaire.

Les plans sont présentés dans les figures ci-dessous.

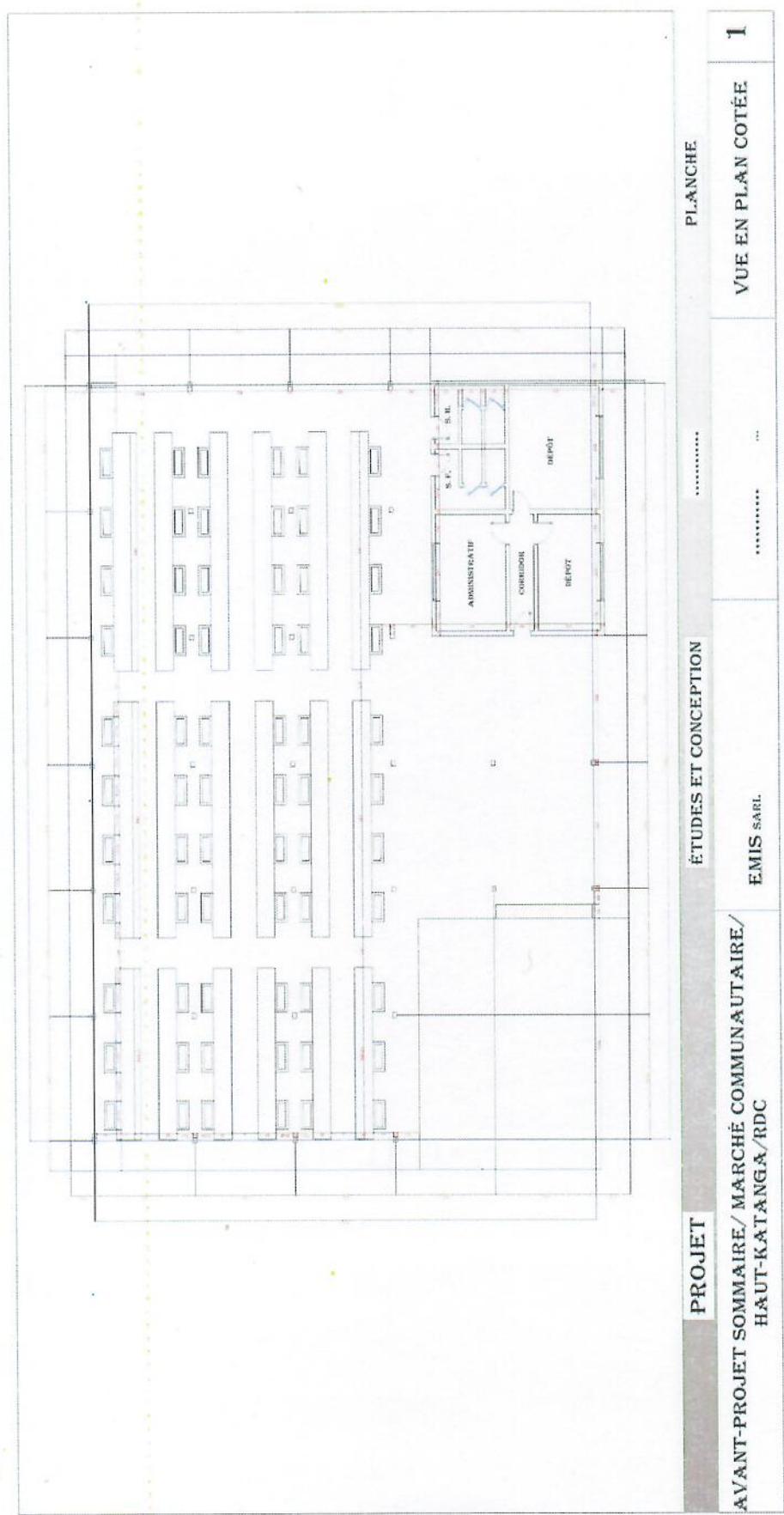


Figure 3-22. Vue en plan du marché

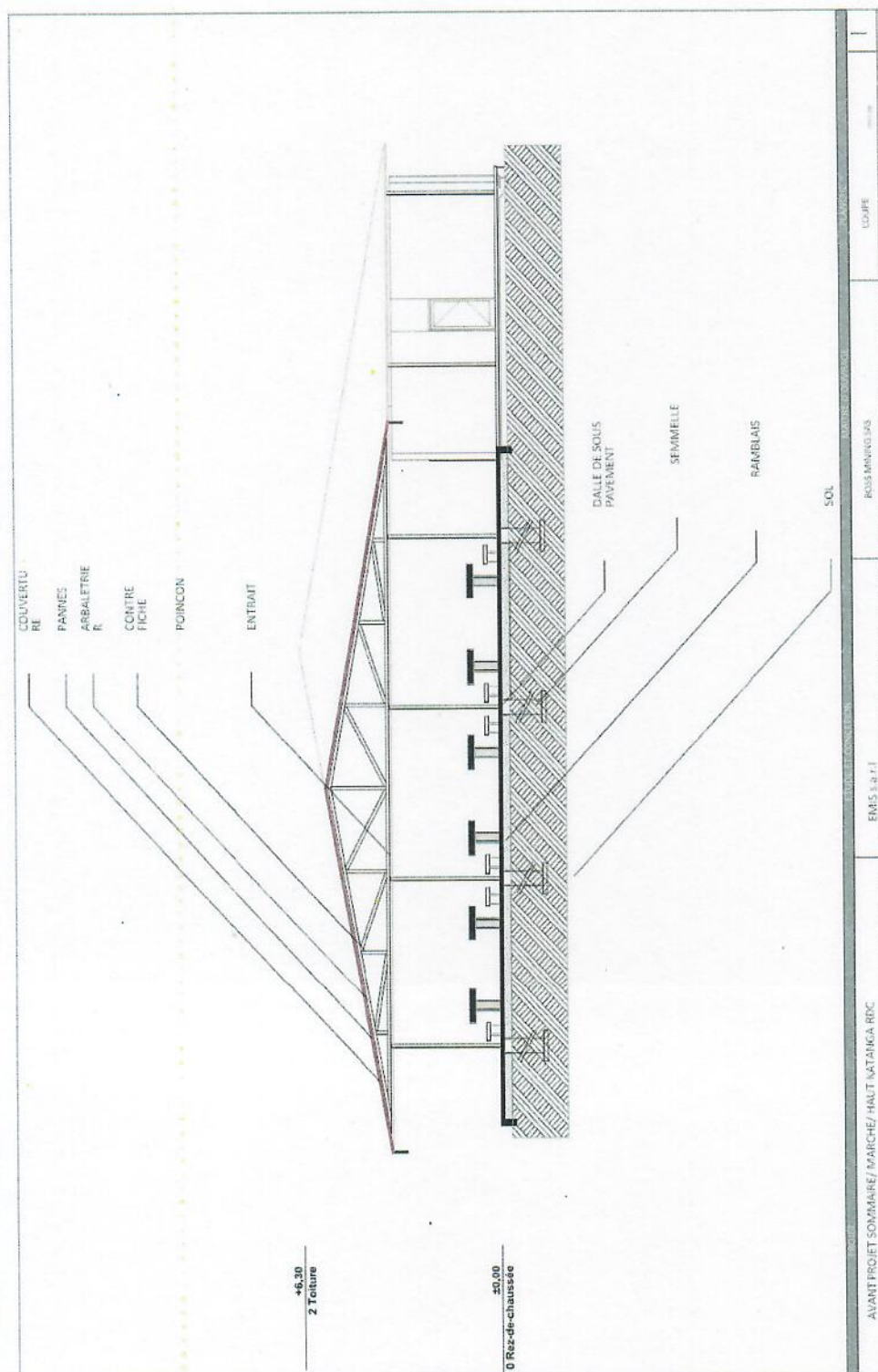


Figure 3-23. Coupe B-B du marché

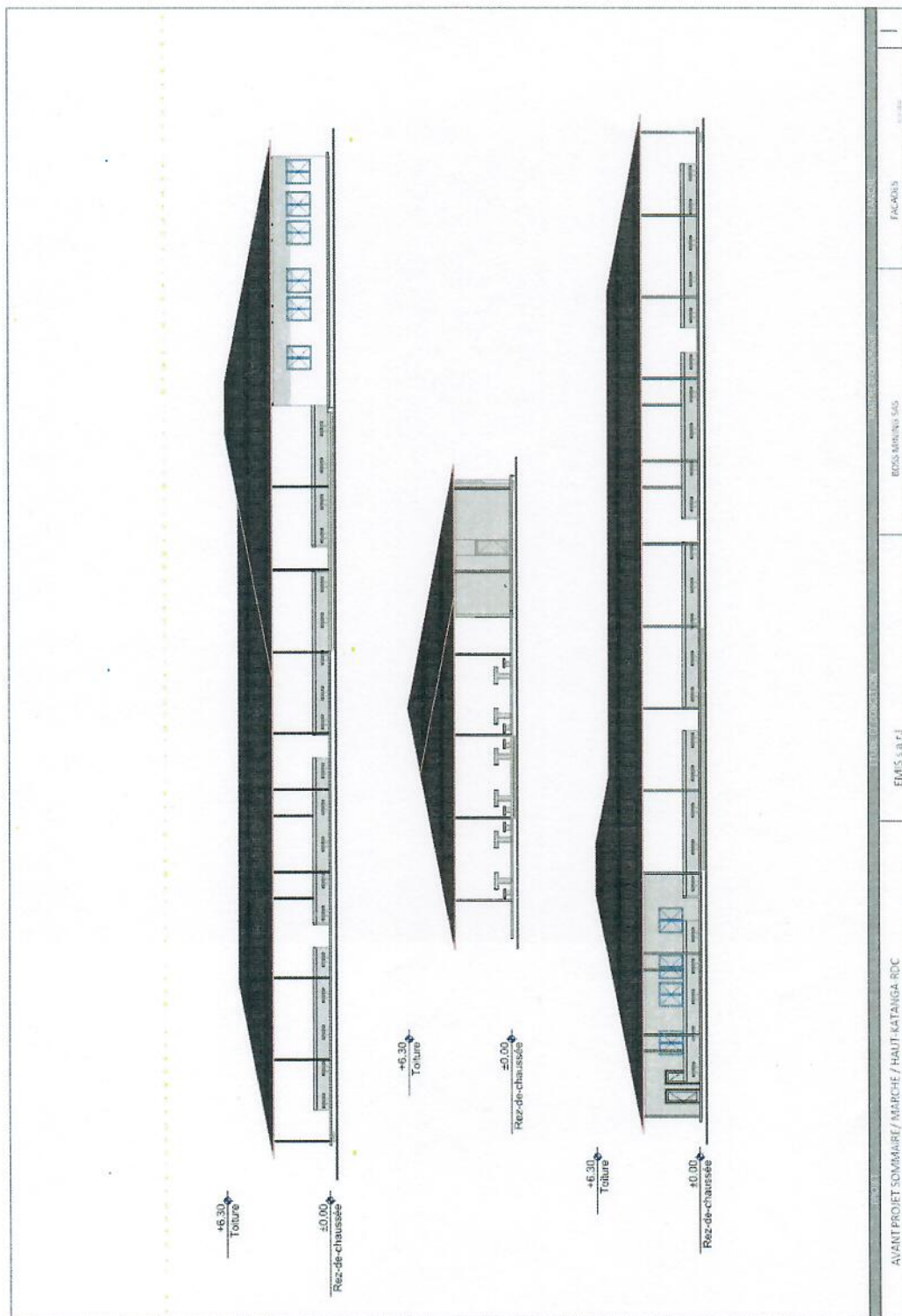


Figure 3-24. Vue des façades du marché



Figure 3-25. Perspectives marché.

3.7.3 Objectifs :

Les objectifs du projet sont :

- promouvoir les activités économiques et commerciales des communautés ;
- améliorer les infrastructures dans le milieu ;
- mise à la disposition de la communauté du village Midingi d'un lieu de négoce répondant aux normes ;
- protéger les vendeurs contre les intempéries.

3.7.4 Bénéficiaire :

La communauté du village Midingi et ses environs.

3.7.5 Résultats attendus (livrable) :

Le résultat attendu est 1 (un) marché communautaire.

3.7.6 Localisation du marché de Midingi



Figure 3-26. Localisation du marché du village Midingi.

3.7.7 Stratégie de mise en œuvre du projet

Boss Mining SAS et l'autorité locale sont les intervenants clés dans la réalisation du projet. L'autorité locale devra mettre à la disposition du projet le terrain devant abriter l'ouvrage moyennant un acte de cession ou d'acquisition du dit terrain.

Le financement ainsi que la gestion du projet seront assurés par Boss Mining. Cette dernière va appliquer la procédure normale qui est celle du lancement des appels d'offre suivi de la sélection dans la transparence d'une entreprise de construction et d'un fournisseur d'équipements. Les travaux de construction seront exécutés par l'entreprise qui aura gagné le marché conformément aux procédures de

passation des marchés en République Démocratique du Congo. Elle réalisera les travaux en question en se conformant scrupuleusement aux plans et aux prescriptions techniques des ouvrages. Il en sera de même pour l'entreprise qui gagnera le marché d'équipement des bureaux du marché. A la fin des travaux interviendra la remise de l'ouvrage à la communauté locale par l'entreprise Boss Mining SAS.

3.7.8 Budget total estimatif :

Le budget estimé pour la réalisation de ce projet est de **120.275,84USD** (Dollars Américains cent vingt mille deux cent septante-cinq et quatre-vingt-quatre Centimes) comme repris dans le devis ci-après.

Tableau 3-19. Budget estimatif de la construction d'un marché.

PROFORMA DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION D'UN MARCHÉ					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	Unité	Qté	P U en USD	P Total en USD
CONSTRUCTION DU MARCHÉ					
1	TRAVAUX PRELIMINAIRES				
	ETUDES GEOTECHNIQUES ET TOPOGRAPHIQUES	Fft	1	2000	2000,00
	INSTALLATION CHANTIER	Fft	1	5000	5000,00
	Sous-total 1				7000,00
2	FONDATION				
	Béton de propreté dose à 150 kg/m3	m	4,01	110	441,10
	Maçonnerie de fondation en moellons	m	20,72	100	2072,00
	béton de fondation dosé 350 kg/m3	m	1,63	285	464,55
	chape de fondation dosée à 350 kg/m3	m	9,03	285	2573,55
	Sous-total 2				5551,20
3	ELEVATION				
	Maçonnerie en blocs ciment	m	120	12	1440,00
	béton armé pour linteau et colonne dosé 350 kg/m3	m	19,55	285	5571,75
	Béton armé pour étalage dosé à 250 kg/m3	m	14,4	285	4104,00
	maçonnerie des claustras	Pce	35,79	0,76	27,20
	Sous-total 3				11142,95
4	TOITURE				
	Charpente	m	9,98	320	3193,60
	Pannes en bois scié	m	2,1	320	672,00
	Couverture en tôles BWG28	m	608,42	14	8517,88
	Sous-total 4				12383,48
5	REVETEMENT DES MURS				
	Crépissage au mortier de ciment à l'intérieur et extérieur	m	300	4,5	1350,00
	Faïence	m	26,93	15	403,95
	Sous total 5				1753,95
6	REVETEMENT DES SOLS				
	Sous pavement en béton dosé à 250 kg/m3	m	90	200	18000,00
	Béton du trottoir périphérique dosé à 250kg/m3	m	41,25	200	8250,00
	Carreaux antidérapants pour bureaux	m	18	19	342,00
	Sous total 6				26592,00
7	HUISSERIE (Bureau administratif + Toilettes)				
	Portes et fenêtres métalliques vitrées et grillagées	Pce	7	200	1400,00
	Portes métalliques vitrées et grillagées	Pce	2	75	150,00
	Sous-total 7				1550,00
8	SANITAIRE				
	Tuyauterie d'alimentation	Pce	10	10	100,00
	Tuyauterie d'évacuation	Pce	8	10	80,00

PROFORMA DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION D'UN MARCHÉ					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	Unité	Qté	P U en USD	P Total en USD
	W.C à la turque	Pce	4	40	160,00
	Porte papier hygiénique	Pce	4	5	20,00
	Fosse septique de 100 usagers + Puits perdu	Unité	1	1500	1500,00
	Urinoire	Unité	4	75	300,00
	Sous-total 8				2160,00
9	PEINTURE				
	Latex sur les murs intérieurs et extérieurs	m	240	4,23	1015,20
	Email sur structures métalliques	m	35	3,46	121,10
	Sous-total 9				1136,30
10	TRAVAUX D'AMENAGEMENT				
	Parking	m	250	5	1250,00
	Assainissement (Poubelle avec roues)	Pce	4	100	400,00
	Sous-total 10				1650,00
11	EQUIPEMENT DU BUREAU ADMINISTRATIF				
	Chaise de bureau	Pce	4	50,00	200,00
	Tables de bureau	Pce	2	100,00	200,00
	Armoire de bureau	Pce	2	100,00	200,00
	Sous-total 11				600,00
12	APPROVISIONNEMENT EN EAU				
	Forage d'un puits avec pompe solaire	Unité	1	20000	20000,00
	Sous-total 12				20000,00
13	FORMATION COMITE DE GESTION		1	1000	1000,00
	TOTAL				92519,88
	Main D'OEUVRE				27755,96
	TOTAL GENERAL				120275,84
Dollars Américains cent vingt mille deux cent septante-cinq et quatre-vingt-quatre Centimes					

3.7.9 Période/durée :

Année 2027.

3.7.10 Chronogramme prévisionnel de réalisation

Le chronogramme prévisionnel de construction et équipement d'un marché est repris dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3-20. Chronogramme des activités.

OPERATION	CHRONOGRAMME									
	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10
Installation du chantier										
Fondation										
Elévation										
Toiture										
Construction de la clôture										
Revêtement des murs										
Revêtement des sols										
Plafond										
Huisserie										
Peinture										
Sanitaire										
Equipement du bureau administratif										
Electricité										
Adduction en eau										
Travaux d'aménagement										
Remise de l'ouvrage à l'autorité										

3.7.11 Spécifications techniques

Voir spécifications techniques au Titre 4.

3.7.12 Clôture du marché en treillis.

La construction de la clôture sera faite par Boss Mining SAS à ses frais une fois les travaux de construction finalisés.

3.7.13 Acte de cession

Voir annexe 13

3.8 Infrastructures et Développement rural - Projet 8. Réhabilitation de la route Milebi-Swanepoel.

3.8.1 Contexte et justification

La République Démocratique du Congo est l'un des pays avec des infrastructures routières en très mauvais état, qui ne permettent pas le déplacement aisé des populations, surtout en milieu rural.

Les communautés vivant dans l'hinterland minier de Likasi ne font pas exception à cette triste réalité, qui fait que ces communautés ont du mal à s'approvisionner et à évacuer les récoltes de leurs champs.

Les communautés situées dans le Groupement Mubambe impactées par les activités de la société Boss Mining sont pratiquement enclavées suite à l'énorme difficulté d'accès par voies routières consécutive au délabrement très avancé des infrastructures routières.

Pour essayer tant soit peu de contourner cette difficulté, ces communautés utilisent les motos qui est un moyen de transport plus souple et plus rapide dans ces conditions, et cela avec tous les risques que ce moyen de transport présente. Bien qu'étant plus souple, la moto reste très limitée en termes de capacité de transport des personnes et des biens, d'où la réhabilitation de la route Milebi-Swanepoel s'impose comme un besoin de premier ordre.

Ainsi, profitant de l'occasion offerte par le code minier, la communauté du village Milebi a présenté le besoin de la réhabilitation de la route précitée comme besoin à inclure dans le cahier des charges. Après les négociations, Boss Mining a retenu ce besoin comme projet à financer dans le cadre du cahier des charges.

3.8.2 Brève description :

Le projet consiste en la réhabilitation de la route Milebi-Swanepoel sur une distance d'environ 55 Km.

Les travaux consisteront au reprofilage et compactage sans apport des matériaux sur la grande partie de la route, mais avec des rechargements ponctuels là où le couche de roulement n'existe plus. Les plans sont présentés ci-dessous.

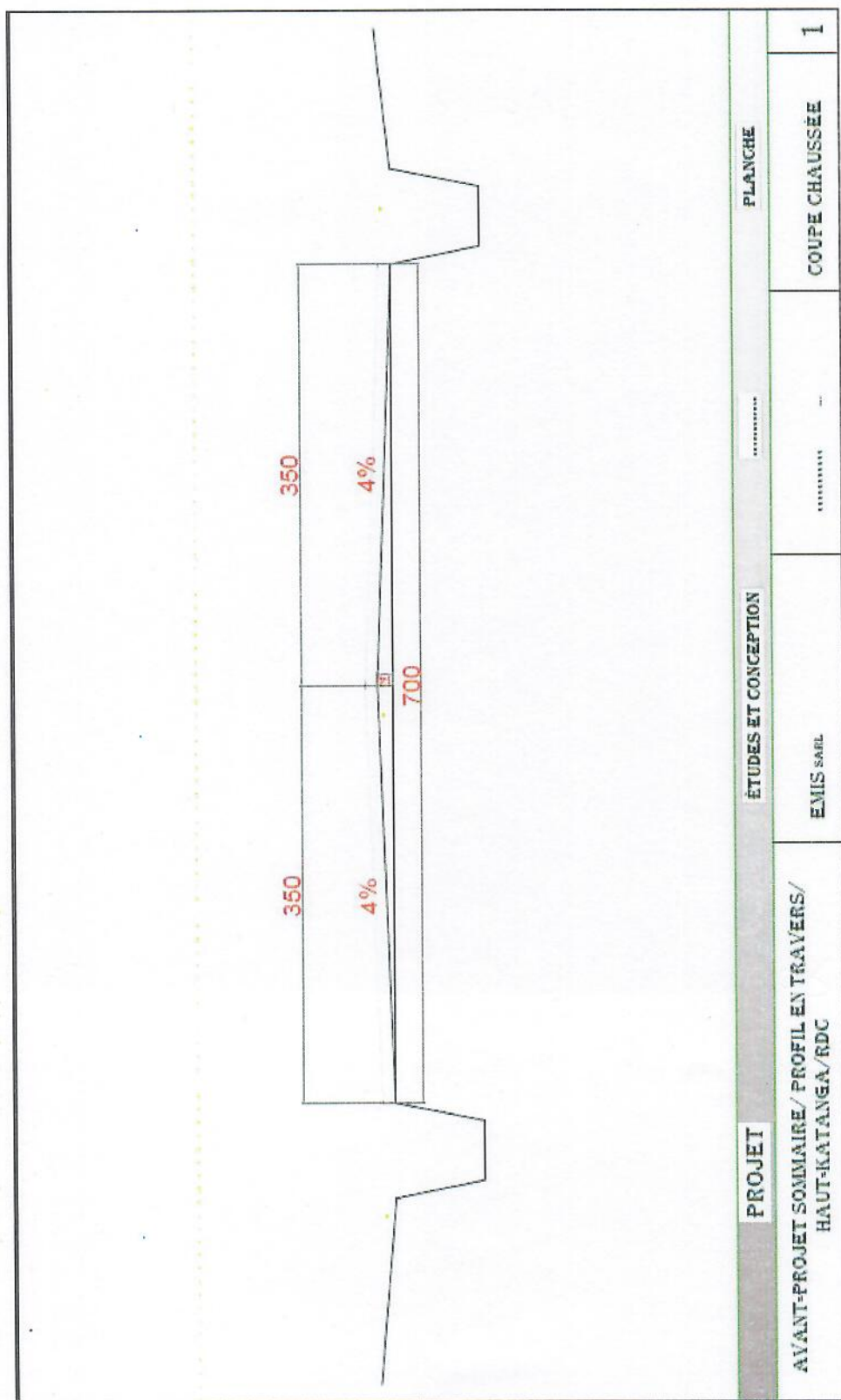


Figure 3-27. Coupe de la chaussée en latérite

3.8.3 Objectif :

Désenclaver les communautés du village Milebi, aussi faciliter l'évacuation de la production agricole.

3.8.4 Bénéficiaire :

La communauté du village Milebi et ses environs.

3.8.5 Résultats attendus (livrable) :

Une route praticable de 55 Km.

3.8.6 Etat des lieux de la route



Photos 3-1. Etat de la route Milebi - Swanepoel

3.8.7 Budget total estimatif :

Le budget estimatif est de **642 500,00 USD** (Dollars Américains six cent quarante-deux mille cinq cents) comme repris dans le devis ci-dessous.

Tableau 3-21. Devis estimatif de la réhabilitation de la route Milebi-Swanepoel.

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA REHABILITATION DE LA ROUTE MILEBI-SWANEPOEL					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	P U en USD	P.T. en USD
REHABILITATION DE LA ROUTE EN TERRE DE 7m DE LARGEUR					
I.	INSTALLATION ET REPLI CHANTIER	Ft	1	25 000	25000,00
SOUS TOTAL 1					25 000,00
II.	TRAVAUX SUR LA CHAUSSEE				
2.1	Etudes	Ft	1	15000	15000
2.2	Reprofilage compactage sans apport de matériaux et création des filets d'eau	ml	55000	9	495000
2.3	Rechargement ponctuel	m3	5500	15	82500,00
2.4	Création des fossés et divergents	ml	5000	5	25000,00
SOUS TOTAL 2					617 500,00
TOTAL GENERAL					642 500,00

3.8.8 Période/durée

Année 2028.

3.8.9 Localisation de la route

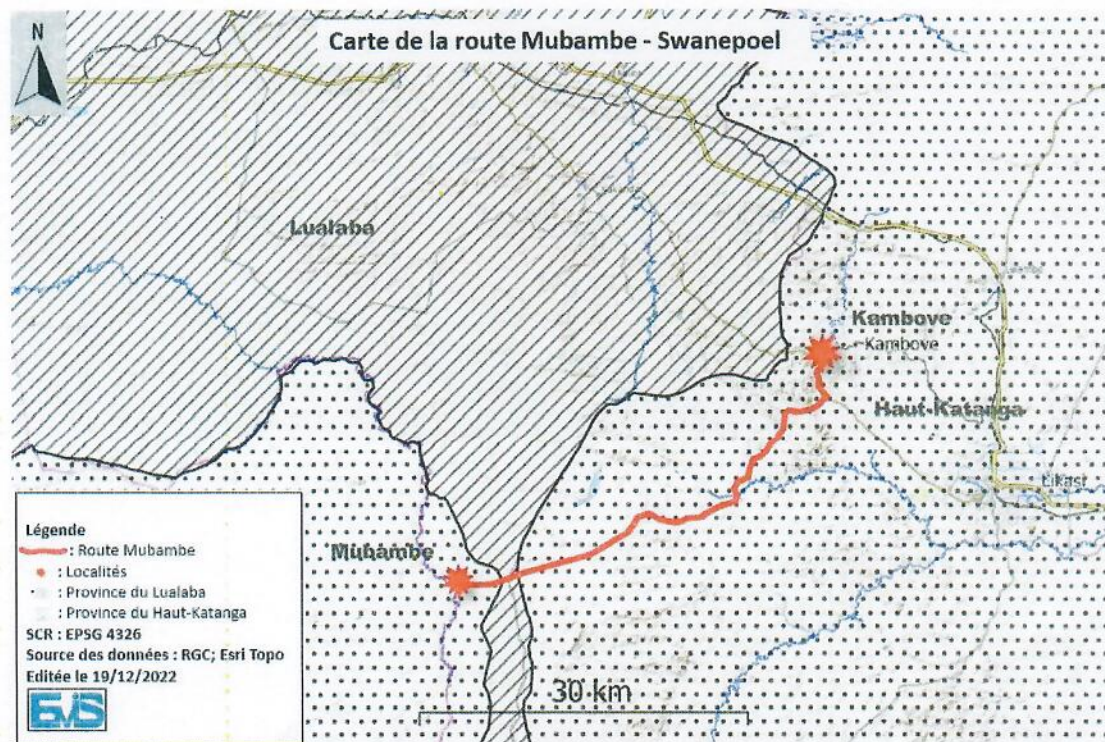


Figure 3-28. Emplacement de la route Milebi - Likasi

3.8.10 Chronogramme d'exécution

Le chronogramme d'exécution du projet est présenté ci-dessous.

Tableau 3-22. Chronogramme d'exécution de la route Milebi - Likasi

	Sem 1	Sem 2	Sem 3	Sem 4	Sem 5	Sem 6	Sem 7	Sem 8	Sem 9	Sem 10	Sem 11	Sem 12	Sem 13
Installation du chantier													
Etudes													
Reprofilage compactage sans apport de matériaux et création des filets d'eau													
Rechargement ponctuel													
Création des fossés et divergents													
Repli chantier													

3.8.11 Cahiers des Prescriptions Techniques

3.8.11.1 Description des travaux

Les termes utilisés dans le présent marché sont définis comme suit :

- la couche de roulement est la couche de matériaux sélectionnés sur laquelle les véhicules circulent ;
- la plateforme comprend la couche de roulement et les deux accotements jusqu'aux fils d'eau, aux crêtes des talus de remblai ou aux bords intérieur des fossés en V ;
- le fil d'eau est la ligne d'intersection de l'accotement avec le talus de déblais lorsque le profil en travers est bombé sans fossés en V ;
- les accotements sont les deux bandes situées sur la plateforme qui bordent la couche de roulement ;
- l'emprise comprend la plateforme, les fossés et les talus de déblais ou de remblais, et
- le rechargement est l'opération qui consiste à réparer ou à renouveler la couche de roulement par un apport de matériaux, soit sur toute la largeur de la couche de roulement et éventuellement les accotements et sur des longueurs importantes soit ponctuellement sur des zones de surface limitée.

Le présent Cahier des Prescriptions Techniques (CPT) est relatif aux travaux d'entretien mécanisé de la route en terre Milebi-Swanepoel et de tous les ouvrages associés qui comprend les travaux suivants :

- **L'entretien courant préventif** systématique comprenant notamment les opérations suivantes :
 - reprofilage léger (sans compactage) ou lourd (avec compactage) ;
 - rechargement ponctuel aux endroits nécessaires ;
 - curage et substitution des matériaux de mauvaise qualité ;
 - curage et ouverture de fossés et exutoire.
- Tous les travaux de **réparation d'urgence pendant la saison des pluies** qui comprennent en principe les mêmes opérations et dont la réalisation au fur et à mesure des besoins nécessite le maintien en permanence d'une équipe d'intervention pendant toute la saison des pluies ; et

- Le **rechargement continu** sur une partie des itinéraires aux endroits désignés par Boss Mining SAS.

Les niveaux de service aux usagers que doit offrir cette route sont les suivants :

- critère de passibilité : aucune interruption de trafic de pick-up 4x2 d'une durée supérieure à 24 heures jusqu'au niveau des crues quinquennales ;
- critère de durabilité : conservation de la route et de tous ses ouvrages jusqu'au niveau des crues bi-décennales ; et
- critère de vitesse de circulation : vitesse de base de 60 km/h et vitesse moyenne sur tout l'itinéraire de 50 km/h avec un pick-up 4x2.

Le profil en travers sera, partout où cela est possible, du type bombé avec fils d'eau avec une distance d'en principe **7 mètres** entre fils d'eau. Dans les zones de déblai où ce profil n'est pas possible, le profil pourra être en toit avec fossés longitudinaux.

La pente transversale de la couche de roulement n'excédera pas **4%** de sorte que les véhicules puissent se croiser sans danger. L'épaisseur de la couche de roulement sera de **20 cm**.

Les travaux de rechargement porteront sur la largeur de la couche de roulement qui sera en principe de **7 mètres** en section courante sauf indication contraire du Maître d'oeuvre. Dans les zones de visibilité restreinte (virage par exemple), la largeur de la couche de roulement pourra être augmentée sur décision de Boss Mining SAS.

3.8.11.2 Consistance des travaux

Les travaux comprennent tous les travaux nécessaires pour que les niveaux de service définis précédemment soient durablement garantis. Ils comprennent notamment :

- la remise au profil de la couche de roulement de sorte qu'il n'y ait aucune stagnation d'eau sur la couche de roulement ;
- le reprofilage de la couche de roulement de sorte que le critère de vitesse de circulation puisse être assuré ;
- le nettoyage permanent et, si nécessaire, la reconstruction de tous les ouvrages de drainage (fils d'eau, fossés longitudinaux, fossés de garde, ouvrages de traversée, exutoires, talwegs au niveau des ouvrages, etc..) permettant de garantir un drainage satisfaisant jusqu'au niveau des crues bi-décennales ;
- le rechargement de la couche de roulement partout où son épaisseur ou sa qualité ne permettent pas de garantir durablement les niveaux de service ;
- la construction de franchissements provisoire en bois en cas de besoins ;
- la réparation des grandes érosions.

3.8.11.3 Stratégie de mise en œuvre

Cet entretien mécanisé comprend d'une part l'entretien courant préventif systématique et, d'autre part, des travaux de réparation d'urgence en saison des pluies réalisés en fonction des besoins.

a) Travaux d'entretien courant préventif systématique.

Les travaux d'entretien courant préventif seront réalisés de la façon suivante :

- Au moins deux campagnes de reprofilage seront systématiquement effectuées par an sur toutes les sections où cela est nécessaire. Le reprofilage est destiné à maintenir le profil en travers de la route et à corriger les dégradations consécutives aux intempéries (ravines et érosions) et au trafic (usure de la couche de roulement et orniérage) ;
- Le reprofilage de la plateforme inclut le curage des fils d'eau partout où le profil est bombé avec fils d'eau.
- Le curage des fossés sera effectué partout où cela sera jugé nécessaire en complément des travaux de reprofilage, sur les sections réalisées avec un profil en travers en toit avec fossés ;
- Le rechargement de la couche de roulement ponctuel sera réalisé au fur et à mesure de l'avancement de l'entretien courant préventif ; et,
- Le rechargement continu de la couche de roulement éventuel sera réalisé en principe en saison sèche ou intermédiaire, sur les sections identifiées.

b) Travaux de réparation d'urgence en saison des pluies

Ils comprennent en principe les mêmes activités que celles de l'entretien courant préventif et seront réalisés en fonction des besoins.

Une équipe d'intervention sera maintenue en permanence sur l'itinéraire pendant toute la saison des pluies pour leur exécution.

L'équipe d'intervention comprendra un chef de chantier et du personnel de conduite et sera équipée du matériel de base suivant qui devra impérativement être mobilisé, maintenu à demeure sur le site :

- 1 tractopelle
- 3 camions-benne
- 1 compacteur
- 1 niveleuse.

Il est entendu que cette équipe d'intervention sera mobilisée à plein temps en priorité pour les travaux de réparation mais qu'elle sera utilisée, hors ces interventions pour réparations d'urgence et autant que possible pour la réalisation du programme d'entretien courant préventif.

La composition de l'équipe d'intervention pourra être modifiée d'un commun accord en fonction des besoins.

Cette équipe sera renforcée d'ouvriers spécialisés et de manoeuvres qui seront mobilisés seulement en cas de besoin.

c) Estimation des quantités de travaux

Les quantités portées au devis quantitatif estimatif ont été estimées, en ce qui concerne l'entretien courant préventif et le rechargement de la couche de roulement, de façon normative à partir des constatations relatives au comportement de l'ouvrage effectuées par l'Employeur depuis la réhabilitation de cette route. La répartition entre les diverses natures de travaux d'entretien de la couche de roulement (reprofilage léger et lourd et rechargement) est donc donnée à titre purement indicatif et pourra varier sensiblement en fonction de l'intensité des pluies, de l'évolution des ouvrages de drainage et du trafic.

3.8.11.4 Provenance, qualité et préparation des matériaux

Les matériaux devront être conformes aux prescriptions des présentes spécifications techniques. Dans chaque espèce, catégorie ou choix, ils doivent être de la meilleure qualité, travaillés et mise en oeuvre conformément aux règles de l'art. Ils ne peuvent être employés qu'après avoir été vérifiés et provisoirement acceptés par Boss Mining ou par ses préposés à la diligence de l'Entrepreneur.

Malgré cette acceptation, et jusqu'à la réception définitive des travaux, ces matériaux peuvent, en cas de mauvaise qualité ou de mauvaise tenue, être rebutés par Boss Mining et seront alors remplacés par l'Entrepreneur, et à ses frais.

L'Entrepreneur devra fournir toutes informations ou toutes justifications sur la provenance des matériaux proposés à l'aide de documentations techniques détaillées, de reçus, de listes de colisage, essais de conformité faits en usine, lettres du fournisseur ou tout autre document.

Lorsque la quantité ou les circonstances le justifieront, il pourra être procédé, avec l'accord préalable de Boss Mining, à la réception des matériaux, soit au lieu de provenance, soit à l'usine.

Les matériaux qui, bien qu'acceptés au lieu de provenance, seraient reconnus défectueux sur le chantier, seront refusés et remplacés aux frais de l'Entrepreneur.

3.8.11.4.1 Provenance et qualité des matériaux pour le rechargement de la couche de roulement

a) Provenance

L'Entrepreneur devra choisir des emplacements d'emprunts et les soumettre à l'agrément de Boss Mining dont le refus vaudra obligation pour l'Entrepreneur de rechercher de nouveaux sites d'emprunts sans que celui-ci puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Lorsque l'emplacement d'un emprunt choisi par l'Entrepreneur aura été agréé, il devra y faire un nombre suffisant de sondages et devra remettre à Boss Mining un dossier technique portant sur :

- la localisation de l'emprunt,
- l'épaisseur de la découverte,
- la puissance de l'emprunt.

Les anciens sites d'emprunts ne pourront être exploités que si l'Entrepreneur a fourni les preuves qu'il y subsiste encore des matériaux ayant les caractéristiques requises.

L'Entrepreneur ne pourra commencer à exploiter la carrière identifiée qu'après le contrôle de qualité effectué par Boss Mining et l'autorisation donnée par ce dernier.

Boss Mining pourra retirer l'autorisation à tout moment dès que le site d'emprunt ne donnera plus de matériaux de bonne qualité, l'Entrepreneur ne pouvant prétendre à aucune indemnité.

Le débroussaillage, décapage des terres végétales et l'abattage d'arbres requis pour l'exploitation des emprunts sont à la charge de l'Entrepreneur et ne donneront pas droit à une rémunération explicite.

La remise en état des carrières et emprunts à la fin du Contrat est à la charge de l'Entrepreneur.

b) Qualité des matériaux

1. Matériaux pour remblais en zone de purge et de bourniers hors d'eau

Les matériaux utilisés pour les remblais courants destinés au remblaiement des ouvrages ou à la substitution aux matériaux de purge proviendront des lieux d'emprunts agréés par le Maître d'oeuvre.

Ils seront dépourvus de matières végétales ou organiques. Ils posséderont au minimum les caractéristiques suivantes :

- Dimension maximale des grains $D_{max} = 40\text{mm}$
- Indice de plasticité $IP < 25$
- Pourcentage de fines $f < 30$
- Indice portant CBR > 15

2. Matériaux pour remblais contigus aux ouvrages d'assainissement.

Les matériaux pour remblais contigus aux ouvrages devront répondre aux spécifications suivantes :

- Dimension maximale des grains $D_{max} = 40\text{mm}$
- Indice de plasticité $IP < 15$
- % des passants à 10mm 65 à 100
- % des passants à 5mm 45 à 85
- % des passants à 2mm 30 à 38
- % de fines $f < 30$
- densité sèche maximale $\rho_{dmax} > 1,8$ tonnes.
- Indice portant CBR > 30

3. Matériaux pour rechargement de la couche de roulement

Les matériaux pour rechargement de la couche de roulement devront répondre aux spécifications suivantes :

- Dimension maximale des grains $D_{max} = 31,5\text{ mm}$
- Indice de plasticité $IP < 15$
- % des passants à 10mm 65 à 100
- % des passants à 5mm 45 à 85
- % des passants à 2mm 30 à 38
- % de fines $f < 30$
- densité sèche maximale $\rho_{dmax} > 1,8$ tonnes.
- Indice portant CBR > 30

Le profil en travers sera, partout où cela est possible, du type bombé avec fils d'eau avec une distance d'en principe 7 mètres entre fils d'eau. Dans les zones de déblai où ce profil n'est pas possible, le profil pourra être en toit avec fossés longitudinaux en V. La pente transversale de la couche de roulement n'excédera pas 4% de sorte que les véhicules puissent se croiser sans danger.

Les travaux de rechargement porteront sur la largeur de la couche de roulement qui sera en principe de 7 mètres en section courante sauf indication contraire de Boss Mining. Dans les zones de visibilité restreinte (virage par exemple), la largeur de la couche de roulement pourra être augmentée sur décision de Boss Mining SAS.

4 SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES RELATIVES À LA CONSTRUCTION DES ÉCOLES PRIMAIRE ET SECONDAIRE , D'UN MARCHÉ, D'UN POSTE DE SANTÉ ET D'UN CENTRE DE SANTÉ DANS LE GROUPEMENT MUBAMBE

4.1 Présentation

4.1.1 Programme

Les travaux faisant l'objet du présent descriptif consistent en la construction de trois écoles, d'un marché et du bâtiment administratif du groupement dans le cadre du cahier des charges au bénéfice des communautés locales impactées par les activités minières de l'entreprise SHAMITUMBA SAS.

4.1.2 Consistance des travaux

D'une manière générale, l'Entreprise devra se rassurer de l'ensemble des travaux et des fournitures nécessaires à la réalisation d'installations capables de répondre aux besoins exprimés en fonctionnement normal dans toutes les conditions de sécurité et de régularité ; sans qu'elle puisse se prévaloir d'une erreur ou d'une omission dans La cotation proforma pour chaque ouvrage.

4.2 Prescriptions générales

La présente section a pour objet la description des prescriptions communes à l'ensemble des prestations attendues au niveau de tous les corps d'état de travaux et prestations dans le cadre de ces trois projets concernés par la présente prescription

Les corps d'état constituant les travaux sont les suivants sans que cela soit limitatif pour autant :

- Installation chantier
- Implantation des ouvrages
- Gros oeuvres
- Finitions

4.2.1 Définition du cahier des charges techniques particulières

Le présent document vient préciser l'ensemble des prestations que l'entrepreneur doit prévoir dans son offre.

L'entreprise devra notamment comprendre dans son offre, sous peine de nullité :

- L'ensemble des études et travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages ;
- La découverte d'erreurs ou d'omissions dans le descriptif établi par le maître d'oeuvre, celui-ci devant être immédiatement informé de ces erreurs ou omissions. Dans tous les cas, l'entreprise s'engage à effectuer l'intégralité des travaux prévus au devis descriptif ou représentés sur les plans ;
- Si aucune observation n'est présentée à ce sujet lors de la remise des offres, l'entreprise ne pourra prétendre à quelque réajustement que ce soit.

Toute omission en limite de prestation entre corps d'état sera à la charge de l'entreprise.

4.2.2 Définition des lots et corps d'état

Les travaux faisant l'objet des présents projets sont constitués en un seul lot unique donnant lieu à un seul et unique marché de travaux.

4.2.3 Sécurité et protection de la sante sur le chantier

4.2.3.1 Généralités

Les entrepreneurs veilleront scrupuleusement au respect des règles de sécurité concernant le travail des ouvriers, la protection des baies libres, trémies, etc. Les dispositions réglementaires de protection, d'hygiène et de sécurité seront conformes aux prescriptions des lois, décrets, arrêtés et règlements en vigueur.

4.2.3.2 Qualité des matériaux, stockages et mises en œuvre

4.2.3.2.1 Matériaux

Il ne sera prévu que des matériaux traditionnels ou des matériaux non traditionnels ayant fait l'objet d'un avis technique ou d'une enquête spécialisée d'un bureau de contrôle et acceptés en garantie

4.2.3.2.2 Essais

L'entrepreneur ne pourra exécuter ses travaux qu'après l'accord du Bureau de Contrôle sur la conception de ses ouvrages.

Il procédera au contrôle interne auquel il est assujéti au niveau des fournitures, du stockage et de la mise en œuvre ainsi qu'aux essais et vérifications figurant sur les listes en accord avec les assurances.

Les résultats de ces vérifications et essais devront être consignés dans des procès-verbaux suivant les modèles habituels. Ces procès-verbaux devront être envoyés, pour examen, au Bureau de Contrôle, en double exemplaire.

4.3 Relations avec les administrations et services

Toutes démarches ou déclarations auprès des services concessionnaires, Services Techniques du Haut Katanga, Sont à la charge de l'entreprise, y compris les travaux demandés par ces mêmes services pour permettre le bon déroulement et l'achèvement complet de la réalisation.

Les frais de dossiers éventuellement demandés par ces services sont à la charge de l'entreprise.

4.3.1 Prestations générales à la charge de l'entreprise

Qu'elles figurent ou non dans le corps du descriptif détaillé, les prestations ci-après sont dues par l'entreprise attributaire et sont réputées comprises dans le montant du marché :

- La visite des lieux et la prise en compte de toutes les suggestions d'exécution ;
- La prise en compte de tous les éléments relatifs à l'ensemble des prestations et travaux ;
- Les installations du chantier y compris locaux de stockage etc ;

- Les essais et vérifications prévues aux DTU pour les ouvrages afférents ;
- L'établissement et la fourniture en cinq exemplaires des plans de récolement des ouvrages exécutés selon les prescriptions du maître d'oeuvre ;
- La participation aux réunions de chantier dès lors que l'entrepreneur y aura été invité par l'architecte.

4.3.2 Plans d'exécution et de récolement

4.3.2.1 Plans de conception et d'exécution

Tous les plans conception et d'exécution sont à la charge de l'entreprise. Ces plans devront être établis en coordination avec les autres corps d'état de travaux et suffisamment tôt pour qu'ils soient examinés et approuvés par le maître d'œuvre de la réalisation et éventuellement le Bureau de Contrôle Technique. Toute erreur ou omission, affectant ce dossier, devra être signalée au Maître d'Ouvrage dans l'offre initiale, faute de quoi leurs conséquences financières éventuelles seront à la charge exclusive de l'entreprise.

4.3.2.2 Plans de récolement

Après exécution de ses travaux, l'entrepreneur devra remettre au Maître d'Ouvrage trois tirages d'un dossier complet des ouvrages exécutés, y compris notice descriptive de fonctionnement des équipements.

4.4 Conditions techniques d'exécution des travaux

Tous les ouvrages doivent être réalisés avec les matériaux ou fournitures de la meilleure qualité dans l'espèce indiquée avec mise en œuvre dans les règles de l'art, tant au point de vue technique qu'au point de vue esthétique.

4.4.1 Echantillons

Avant toute commande, l'entrepreneur devra soumettre à l'agrément de l'architecte les échantillons des matériaux et matériels qu'il compte utiliser.

Obligation est faite à l'entrepreneur de présenter ou exécuter, selon le cas, les différents échantillons ou fabrications, dans les délais qui seront fixés dès la signature du marché, et qui resteront visibles et à la disposition du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre, pendant la durée du chantier, dans un local sur le chantier.

4.4.2 Contrôle interne

En début de chantier, l'entrepreneur donnera le nom de la personne chargée d'assurer le contrôle des matériaux et de leur mise en œuvre. Le contrôle interne auquel est assujettie l'entreprise doit être réalisé à différents niveaux :

- Au niveau des fournitures, quel que soit leur degré de finition, l'entrepreneur s'assurera que les produits commandés et livrés sont conformes aux normes et spécifications complémentaires éventuelles du marché ;

- Au niveau du stockage, l'entrepreneur s'assurera que celles de ses fournitures qui sont sensibles aux agressions des agents atmosphériques et aux déformations mécaniques sont convenablement protégées ;
- Au niveau de l'interface et la coordination entre corps d'état de travaux, l'entrepreneur vérifiera tant au niveau de la conception que de l'exécution, que les ouvrages à réaliser ou à exécuter par d'autres corps d'état permettent une bonne réalisation de l'ensemble des travaux ;
- Au niveau de la fabrication et de la mise en oeuvre, le responsable des contrôles internes de l'entreprise vérifiera que la réalisation est faite conformément aux D.T.U et aux règles de l'Art ;
- Au niveau des essais, l'entrepreneur réalisera les vérifications ou essais imposés par le D.T.U et les règles professionnelles et les essais particuliers supplémentaires exigés par les pièces écrites.

4.4.3 Protection des ouvrages exécutés

L'entrepreneur est tenu pour responsable des ouvrages et en doit la protection jusqu'à la réception. Il doit donc les protéger contre les risques de détérioration, de vol ou de détournement. De plus, pendant l'exécution des travaux, il doit prendre les précautions nécessaires pour ne pas causer de dégradation aux matériaux ou ouvrages existants conservés.

Si des détériorations sont constatées en cours de chantier elles seront réparées aux frais de l'entrepreneur responsable, à charge pour lui de se faire couvrir par son assurance.

Ces réparations ou remises en état, quoiqu'étant exécutées pendant le délai contractuel, n'entraîneront pas d'augmentation de ce délai.

4.4.4 Nettoyages et enlèvement des déchets

Au cours des travaux, le chantier devra être tenu en parfait état de propreté. L'entrepreneur est chargé de l'enlèvement des déchets, chaque fois que leur volume l'exigera ou à la demande du maître d'oeuvre ou du maître de l'ouvrage. Il doit le nettoyage parfait des locaux dans lesquels il travaille ou qu'il emprunte pour l'exécution de ses travaux.

En fin de travaux, les nettoyages définitifs seront faits par l'entreprise.

4.4.5 Garanties annuelle, biennale et/ou décennale

L'entrepreneur garantit formellement la conformité de ses ouvrages à la réglementation nationale en matière de construction.

Cette garantie, d'une durée d'un an implique le remplacement dans les plus brefs délais de toute partie d'ouvrage reconnue défectueuse ; ainsi que la remise en état pendant cette période de tout élément qui se serait détérioré dans des conditions d'utilisation normale.

Les fournitures et les réparations faites seront garanties pendant un nouveau délai d'un an, et dans les mêmes conditions que lors des travaux initiaux.

Par ailleurs, la date de réception avec ou sans réserve constitue l'origine de la garantie biennale et/ou décennale des ouvrages.

5 DES DISPOSITIONS FINALES

La mise en oeuvre de la responsabilité sociétale de la société, la redevabilité, le respect des engagements vis-à-vis des communautés locales impactées relèvent du titulaire des droits miniers. De ce fait, sa licence sociale en est tributaire.

A ce titre, sous réserve des lois et règlements applicables et des politiques de la Société, BOSS MINING SAS est entièrement autonome et libre dans le choix de l'entrepreneur relativement à la passation des marchés des projets contenus dans le présent cahier des charges.

La passation des marchés se fera selon les dispositions de la loi sur la sous-traitance en vigueur en République démocratique du Congo.

La gestion des institutions éducatives inscrites dans le présent cahier des charges sera assurée par les autorités sectorielles compétentes et/ou par les différentes organisations désignées par elles. Tous les centres et postes de santé ainsi que l'hôpital général de référence faisant l'objet des engagements dans le présent cahier des charges seront confiés à l'autorité ayant la santé dans ses attributions.

La gestion des autres infrastructures socio-économiques (marchés, foyers sociaux, écoles, auditoriums, hangars, etc.) sera sous la responsabilité des autorités compétentes et/ou des organisations spécialisées désignées par elles.

Conformément à l'article 15 de l'Annexe XVII, BOSS MINING SAS a l'obligation de mettre à la disposition des communautés via le Comité Local de Suivi (CLS) toutes les informations pertinentes sur les projets qu'elle réalise pour permettre à celles-ci d'assurer le contrôle et le suivi de la réalisation des infrastructures des services économiques suivant le chronogramme contenu dans le présent cahier des charges. Ce contrôle s'effectue tous les six mois.

Les communautés et l'entreprise s'engagent à promouvoir et renforcer la transparence, chaque partie fournissant à l'autre l'information nécessaire sur la mise en oeuvre des projets inscrits dans le présent cahier des charges par échange officiel de courriers.

En outre, elles s'engagent à fournir tous les efforts possibles pour résoudre à l'amiable tout litige, controverse ou réclamation qui résulterait de la mise en oeuvre du présent cahier des charges. En cas de persistance de ladite réclamation, les parties s'engagent à faire recours à un conciliateur pour une interprétation consensuellement acceptable.

Dans les six mois qui suivent la signature du présent cahier des charges, un Comité Local de Suivi (CLS) assurera le contrôle et le suivi de la réalisation des infrastructures et services économiques selon le chronogramme du cahier des charges sur convocation de l'Administrateur du Territoire et en collaboration avec l'entreprise.

Le présent cahier des charges définissant la responsabilité sociétale de BOSS MINING SAS / Province du Haut – Katanga est établi en six exemplaires originaux, suivant le modèle repris dans l'annexe XVII (Directive relative au modèle-type de cahier des charges de responsabilité sociétale) du décret n°038/2003 du 26 mars 2003 portant règlement minier tel que modifié et complété par le décret n°18 /024 du 12 juin 2018.

Le présent cahier des charges est interprété et mis en oeuvre conformément aux lois de la République Démocratique du Congo.

Pour la société BOSS MINING SAS

Mme/Monsieur

Jacques Steekamp.

Directeur Général

Lu et approuvé

Signature et Sceau



Pour la communauté locale

Mmes/Messieurs

1. Président : Eddy KAFELA ENOKI

2. 1^{er} Vice-Président :
Vincent de Paul MWANZA KAKOSHI

3. 2^{ème} Vice-Président : Nicole LUMBIYA
MUKUMBI

4. Secrétaire : Mike NYAMSI

5. Secrétaire Adjoint : Jérémie ILUNGA.

Représentants

Lu et approuvé

Monsieur KISHIMBA MUMENA GASPARD, Chef de Secteur Source du Fleuve Congo.



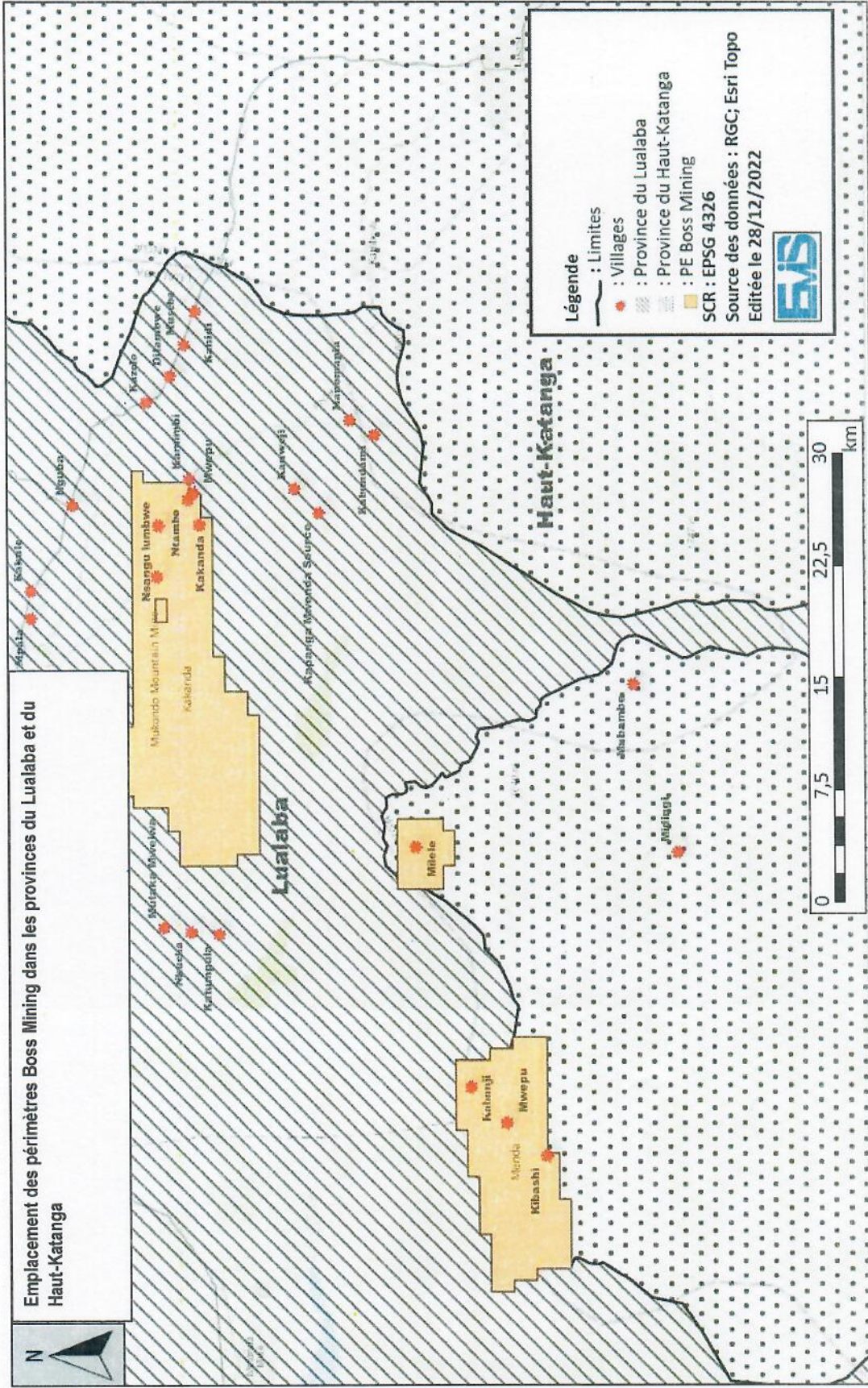
Signature et Sceau du chef de Secteur



Fait à Kambove, le 24/08/2023

ANNEXES

Annexe 1. Carte des périmètres de Boss Mining SAS et les communautés impactées.



Annexe 2. Photographies du déroulement du processus d'élaboration du cahier des charges dans le Haut-Katanga.



Photos 1. Lancement du processus d'élaboration du cahier des charges à Mubambe



Photos 2. Approbation des besoins au village Mubambe



Photos 3. Approbation des besoins au village Midingi



Photos 4. Approbation des besoins au village Mwepu



Photos 5. Approbation des besoins au village Kibashi



Photos 6. Approbation des besoins au village Milebi



Photos 7. Première réunion des négociations sur les besoins exprimés par les communautés.



Photos 8. Deuxième réunion des négociations sur le budget (compromis).



Photos 9. Réunion sur le retrait du village Kabungu du processus d'élaboration du cahier des charges du Haut-Katanga.

Annexe 3. Correspondance administrative

Le Ministre

Lubumbashi, le 3 SEPT 2022

N° 10.71.22.9/CAB/MIN.MINES & H/H-KAT/2022



Mr GUILLAIN **TRANSMIS** copie pour information à :

- Monsieur le Chef de Division Provinciale des Mines/Président de la Commission Permanente d'Instruction du Cahier des Charges ;
à Lubumbashi

Objet : Accusé de Réception

Dossier : Votre supervision des négociations conduisant au Cahier des Charges

Réf : BM/LUB/072/2022 du 09 Septembre 2022

A Monsieur le Directeur Général de la Société Boss Mining,
à Lubumbashi

Monsieur le Directeur Général,

J'accuse réception de votre lettre dont objet et références ci-haut émargés et vous en remercie.

Y faisant suite, je tiens à vous informer que le Conseiller en charge des questions minières ; Monsieur MWANZA TSHIBENGU Dominique est désigné pour superviser les négociations conduisant au Cahier des Charges de votre entreprise.

Veuillez donc prendre contact avec le concerné pour fixer les modalités de son déplacement.

Sentiments distingués.

MAWINE KAINDU Georges



**Annexe 4. Procès-Verbal du lancement du
processus d'élaboration du cahier des charges,
détermination de l'espace géographique +
Listes de présence**

Procès-verbal de lancement du processus et de la délimitation de l'espace géographique dans le cadre de l'élaboration du cahier des charges des responsabilités de l'entreprise BOSS MINING conformément aux articles 11 de l'annexe XVII et 414 bis du Règlement Minier.

L'an deux mille vingt-deux, le sixième jour du mois de d'octobre, nous, Gaspard KISIMBA MUMENA, Chef du secteur de Source du Fleuve Congo, les leaders des communautés du Groupement Mubambe et l'entreprise Boss Mining avons procédé conformément à la section III du titre XVIII du Règlement Minier au lancement du processus de l'élaboration du cahier des charges et à la délimitation de l'espace géographique du projet de l'entreprise Boss Mining et ce, avec l'assistance technique d'EMIS Sarl qui est un bureau d'études indépendant et sous la supervision du Ministère provincial des mines.

Au cours de la réunion, il a été question de lancer le processus d'élaboration et de délimiter l'espace géographique du cahier des charges de responsabilité sociétale de l'entreprise Boss Mining pour les Permis d'Exploitation 463, 467 et 468.

Après une brève explication du cahier des charges et des obligations de différentes parties prenantes, Monsieur Dominique MWANZA, conseiller en charge des questions minières au Ministère Provincial des Mines du Haut-Katanga, représentant son excellence Monsieur le Ministre, a lancé le processus des négociations du cahier des charges en sa qualité de superviseur.

Pour le chef du Groupement Mubambe, le cahier des charges est une opportunité de développement de la communauté et de la préparation de l'avenir. La société doit réaliser ses obligations et réciproquement, la communauté doit veiller aux biens de la société, étant donné que les habitants de cette partie n'ont pas bénéficiés des actions sociales de Boss Mining depuis le début du projet.

Après discussion entre Boss Mining et les communautés, un compromis a été trouvé pour la délimitation de l'espace géographique et les communautés suivantes ont été retenues :

- Mubambe ;
- Midingi ;
- Kabungu (Kabundji) ;
- Mwepu ;
- Kibasha ; et

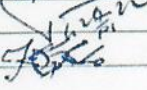
- Milebi.

La réunion a débuté à 10h47' et a pris fin à 12h35.

Fait à Mubambe, le 06 octobre 2022

Pour :

A. Les communautés (voir liste en annexe).

B. Représentant de Boss Mining Sas		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
C. Secteur de Source du Fleuve Congo		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
KISHIMBAMUMENA G.	CHEF de secteur	
D. Bureau d'études EMIS Sarl		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
KOWA MUYOMBO Jean-Charles	EXPERT	
KYATIPWA KAPAPA PATRIE		
PAINIE KASON SU		
E. Supervision du Ministère Provincial des Mines		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
Bomvingu mwanza	Contrôleur / M/s	



BOSS MINING

REUNION DE LANCEMENT DU PROCESSUS DE NEGOCIATION DU CAHIER DES CHARGES DE RESPONSABILITE SOCIALE ENTRE
L'ENTREPRISE BOSS MINING SAS ET LES COMMUNAUTES LOCALES IMPACTEES DANS LA PROVINCE DU HAUT-KATANGA

Date: 26.10.2022

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM ET POST NOM	VILLAGE	TELEPHONE	SIGNATURE
1	Kydo Mwanza	MUBAMBE	0816241628	
2	ILUNGA - MWANAUT	MUBAMBE	0820315675	
3	KAZAALI LUMUNA	KITUA	-	
4	MUKAKAY	KITUA	-	
5	Lupemba	SHAMBA	-	
6	MALANGO - MUWANRA	SAMETA	-	
7	DULE - KASONGO	MUBAMBA	-	
8	KEMBO - MUBAMBA	MUBAMBA	0824227509	
9	KAZEMBA - Antoinette	VILLAGE DUBEMBA	082-166498	
10	VENANCE MUBAMBA	MUBAMBA	-	
11	KYLE MBEA	MUBAMBA	-	

PAGE...



BOSS MINING

REUNION DE LANCEMENT DU PROCESSUS DE NEGOCIATION DU CAHIER DES CHARGES DE RESPONSABILITE SOCIALE ENTRE L'ENTREPRISE BOSS MINING SAS ET LES COMMUNAUTES LOCALES IMPACTEES DANS LA PROVINCE DU HAUT-KATANGA

N°	NOM ET POST NOM	VILLAGE	TELEPHONE	SIGNATURE
12	MULENGA KYEPE	REPRESENTANT MILELE	085049854	
13	MWANZA KAKOSHI VINCENT REPRAS	REPRESENTANT KABUNDA	0815178700	
14	RUEPU - LUKINDE	MIDINGI	0823281299	
15	KATANGA - MUKUTUMBA	REPRESENTANT MUBAMBE	085762859	
16	LUMBUE WALUMBU	REPRESENTANT MUBAMBE	0812102404	
17	KAFELA EMOXI SADI	PRESIDENT COMMUNAUTE TER/ARE	0936815063	
18	MUKAJA NIKULU MODESTE	MIDINGI COMITE	0813052696	
19	MULENDA ISIAKA HERMAN	MIDINGI COMITE	0810498806	
20	DASILVA - KASANDA	MUBAMBE	090536123	
21	MUADI-WAKASHALA-DEUTOMBE	REPRESENTANT-ARE	0894182279	
22	KANIKI - TIERRE-SWANA-MUKUTUMBA	Notable - SWANAMUKUTUMBA	—	
23	leza Kyoichele	MUTWA	—	
	chef. lega deterre	Damema	0812468349	

PAGE.....

11



REUNION DE LANCEMENT DU PROCESSUS DE NEGOCIATION DU CAHIER DES CHARGES DE RESPONSABILITE SOCIETALE ENTRE
L'ENTREPRISE BOSS MINING SAS ET LES COMMUNAUTES LOCALES IMPACTEES DANS LA PROVINCE DU HAUT-KATANGA

N°	NOM ET POST NOM	VILLAGE	TELEPHONE	SIGNATURE
25	MUNIMBE-DIENZI-SIRAZI	MUBAMBE	0916319185	
26	DIWALE IKONGO	MUBAMBE	0972181470	
27	MUNIMBE LUKANE GRABES	DIRCAS/TURNIBS	091211738	
28	MUNISA PUSOKA EMMANUEL	ADM / MUBAMBE	0817066247	
29	VALUNE MUAINDA	MUBAMBE	0812365630	
30	LUFUNDA MINANCE	—	0878069685	
31	KUBUNGO MUTOMBO	—	0816108404	
32	MWERU KIPANDU	—	—	
33	KAHINDA KINVILO	—	—	
34	LUMBIYA MUKUMBI	—	0814721302	
35	KEMBE MUBAMBE	—	—	
36	TSHUSOLA VAZODI REGINE	—	—	
37	UMBA PASCAL	—	083139253	

PAGE.....

REUNION DE LANCEMENT DU PROCESSUS DE NEGOCIATION DU CAHIER DES CHARGES DE RESPONSABILITE SOCIETALE ENTRE L'ENTREPRISE BOSS MINING SAS ET LES COMMUNAUTES LOCALES IMPACTEES DANS LA PROVINCE DU HAUT-KATANGA

[illegible]

8

PAGE...

Annexe 5. Procès-Verbal de la constitution du CLD + Listes de présence du cahier des charges

Procès-verbal de la constitution du comité local de développement dans le cadre de l'élaboration du cahier des charges des responsabilités de l'entreprise BOSS MINING conformément aux articles 11 de l'annexe XVII et 414 bis du Règlement Minier.

L'an deux mille vingt-deux, le sixième jour du mois de d'octobre, nous, Gaspard KISIMBA MUMENA, Chef du secteur de Source du Fleuve Congo, les leaders des communautés du Groupement Mubambe et l'entreprise Boss Mining avons procédé conformément à la section III du titre XVIII du Règlement Minier au lancement du processus de l'élaboration du cahier des charges et à la délimitation de l'espace géographique du projet de l'entreprise Boss Mining et ce, avec l'assistance technique d'EMIS Sarl qui est un bureau d'études indépendant et sous la supervision du Ministère provincial des mines.

Au cours de la réunion, il a été question de voter un comité local de développement, CLD en sigle, qui représentera les communautés durant le processus du cahier des charges de responsabilité sociétale de l'entreprise Boss Mining pour les Permis d'Exploitation 463, 467 et 468.

A l'issus du vote, l'équipe de direction du Comité Local de Développement de l'élaboration du cahier des charges de Boss Mining dans le Haut-Katanga est composé de :

- Président : **Eddy KAFELA ENOKI ;**
- Premier Vice-Président : **Vincent de Paul MWANZA KAKOSHI ;**
- Deuxième Vice-Président : **Nicole LUMBIYA MUKUMBI ;**
- Secrétaire : **Mike NYAMSI ;**
- Secrétaire Adjoint : **Jérémie ILUNGA.**

De commun accord, le comité directeur passera dans chaque village afin de former un comité représentant les communautés.

La réunion a débuté à 13h00' et a pris fin à 15h30'.

Fait à Mubambe, le 06 octobre 2022

Pour :

A. Les communautés (voir liste en annexe)

B. Représentant de Boss Mining Sas

Noms et Post-Noms	Fonction	Signature

C. Secteur de Source du Fleuve Congo

Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
KISHIMBAMUMENA	G. CHEF de secteur	

D. Bureau d'études EMIS Sarl

Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
KOWA MUYOMBO Jean-Claude	EXPERT	<i>Kowa</i>
KYATIPWA KAPAPA PATRICE		<i>Kyati</i>
PRINCE KASON SO		<i>Prince</i>

E. Supervision du Ministère Provincial des Mines

Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
Bourgeois ROBERT	Contrôleur / Ing	



MR

[illegible]

PAGE 444



REUNION DE LANCEMENT DU PROCESSUS DE NEGOCIATION DU CAHIER DES CHARGES DE RESPONSABILITE SOCIALE ENTRE
L'ENTREPRISE BOSS MINING SAS ET LES COMMUNAUTES LOCALES IMPACTEES DANS LA PROVINCE DU HAUT-KATANGA

N°	NOM ET POST NOM	VILLAGE	LAGE	TELEPHONE	SIGNATURE
25	MWAMBE DUMENGE STEPH	MUBAMBE	0916319135	7/10/17	OK
26	SWALE IKOKO	MUBAMBE	0977181470	14/7	OK
27	MWAMBE LUKINE GARNIST	MUBAMBE	0917006047	14/7	OK
28	MWAMBE MUKUNA EMMANUEL	ADM / MUBAMBE	097803685	14/7	OK
29	MALUNE MWAMBE	MUBAMBE	—	OK	OK
30	WUMBA MWAMBE	—	0816108404	OK	OK
31	MWAMBE MUTOMBO	—	—	OK	OK
32	MWAMBE KIPANDU	—	—	OK	OK
33	KAHANDA KINILO	—	—	OK	OK
34	LUMBIYA MUKUMBI	—	0814721302	14/7	OK
35	WEMBE MUBAMBE	—	—	OK	OK
36	MWAMBE WAZADI REGINE	—	—	OK	OK
37	UMBA PASCAL	—	083130252	14/7	OK

PAGE.....

[illegible]

KIBASHA

A l'ordre du jour un point a été retenu :

Sous la supervision du président de la communauté locale de développement assisté de ces deux vice-présidents, la communauté locale de kibasha ont élus (choisis) :

- L'ensemble de cette réunion pour l'élection à débiter à 9h 30, tous les points à l'ordre du jour ont été épuisés ainsi que la cérémonie de l'installation de cette comite a prit fin à 13h 45 min, dont la séance prochaine, une date sera déterminé pour présenter ce dernier auprès de dirigeant de la société boss mining se trouvant à KAKANDA

Le Président

Eddy KAFELA MUBAMBE

4. 10. 2019

PROCES-VERBAL PORTANT ELECTION DES MEMBRES DES COMITES LOCAUX DE DEVELOPPEMENT (CLD) A MIDINGI

L'an deux-milles vingt-deux les dix-huitièmes jours du mois d'octobre, il s'est tenue une réunion à midingi au niveau de KIPANGO, sous la supervision du président de la communauté locale de développement à la personne de monsieur Eddy KAFELA MUBAMBE assisté de son première et deuxième vice-président respectivement à la personne des monsieur VINCENT et madame NIKOL.

A l'ordre du jour un point a été retenu :

1. Election du comité de président des membres locaux de développement à midingi et suivis de leur installation.

Sous la supervision du président de la communauté locale de développement assiste de ces deux vice-président, la communauté locale de midingi ont élus (choisis) :

- Mr KAJILA MUTOMBO en qualité du président.
- Mr MWEPU LUKINDE qualité du premier vice-président
- Mr MUKAYA NKULU en qualité du deuxième vice-président
- Mr MUTUMBA KASONGWE secrétaire

L'ensemble de cette réunion pour l'élection à débiter à 9h 30, tous les points à l'ordre de jour ont été épuisés ; ainsi que la cérémonie de l'installation de cette comite a prit fin à 15h45 min, dont la séance prochaine, une date sera déterminé pour présenter ce dernière auprès des dirigeants de la société boss mining se trouvant à KARANDA

Fait à Midingi, le 14/10/2022

Le Président

Eddy KAFELA MUBAMBE



PROCES-VERBAL PORTANT ELECTION DES MEMBRES DES COMITES LOCAUX DE DEVELOPPEMENT (CLD) A MILELE

L'an deux-milles vingt-deux les dix-huitièmes jours du mois d'octobre, il s'est tenue une réunion à Milele, au niveau de KIPANGO, sous la supervision du président de la communauté locale de développement à la personne de monsieur Eddy KAFELA MUBAMBE assisté de son première et deuxième vice-président respectivement à la personne des monsieur VINCENT et madame NIGOL.

A l'ordre du jour un point a été retenu :

1. Election du comité de président des membres locaux de développement à milele et suivis de son installation.

Sous la supervision du président de la communauté locale de développement assisté de ces deux vice-président, la communauté locale de milele ont élus (choisis) :

- Mr MULENGA KYEMBE en qualité du président.
- Mr KAUMBA LUPEMBA en qualité du premier vice-président
- KAFWILA KYAMILESU en qualité du deuxième vice-président

L'ensemble de cette réunion pour l'élection a débuter à 9h 30, tous les points à l'ordre du jour ont été épuisés ainsi que la cérémonie de l'installation de cette comité a prit fin à 13h15 min, dont la séance prochaine, une date sera déterminé pour présenter ce dernière auprès de dirigeant de la société boss mining se trouvant à KAKANDA

Fait à Milele, le 19/10/2022

Le Président

Eddy KAFELA MUBAMBE



PROCES-VERBAL PORTANT ELECTION DES MEMBRES DES COMITES LOCAUX DE DEVELOPPEMENT (CLD) A MUBAMBE

L'an deux-milles vingt-deux les dix-huitièmes jours du mois d'octobre, il s'est tenue une réunion à mubambe au niveau de KIPANGO, sous la supervision du président de la communauté locale de développement à la personne de monsieur Eddy KAFELA MUBAMBE assisté de son première et deuxième vice-président respectivement à la personne des monsieur VINCENT et madame NIKOL.

A l'ordre du jour un point a été retenu :

1. Election du comité de président des membres locaux de développement à mubambe et suivis de son installation.

Sous la supervision du président de la communauté locale de développement assisté de ces deux vice-président, la communauté locale de mubambe ont élus (choisis) :

- Mr LUMBWE WA LUMBWE en qualité du président.
- Mr MAMBWE KOSAMU en qualité du premier vice-président
- MUMBA en qualité du deuxième vice-président

L'ensemble de cette réunion pour l'élection à débiter à 9h 30, tous les points à l'ordre du jour ont été épuisés ainsi que la cérémonie de l'installation de cette comite à prit fin à 13h15 min, dont la séance prochaine, une date sera déterminé pour présenter ce dernière auprès de dirigeant de la société boss mining se trouvant à KAKANDA

Fait à Mubambe, le 18/10/2022

Le Président

Eddy KAFELA MUBAMBE



**PROCES-VERBAL PORTANT ELECTION DES MEMBRES
DES COMITES LOCAUX DE DEVELOPPEMENT (CLD) A
MWEPU**

L'an deux-milles vingt-deux les dix-huitièmes jours du mois d'octobre, il s'est tenue une réunion à Kabundji au niveau de KIPANGO, sous la supervision du président de la communauté locale de développement à la personne de monsieur Eddy KAFELA MUBAMBE assisté de son premier et deuxième vice-président respectivement à la personne des monsieur VINCENT et madame NIKOL.

A l'ordre du jour un point a été retenu :

1. Election du comité de président des membres locaux de développement à Kabundji et suivis de son installation.

Sous la supervision du président de la communauté locale de développement assisté de ces deux vice-présidents, la communauté locale de Kabundji ont élus (choisis) :

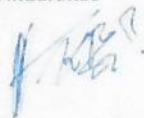
- Mr MWEPU Crispin en qualité du président.
- Mr WANDJA ELEMBE Vioror en qualité du premier vice-président
- MR KAPULO Delphin en qualité du deuxième vice-président
- secrétaire

L'ensemble de cette réunion pour l'élection à débuter à 9h 30, tous les points à l'ordre du jour ont été épuisés ainsi que la cérémonie de l'installation de cette comité a prit fin à 13h45 min, dont la séance prochaine, une date sera déterminé pour présenter ce dernière auprès de dirigeant de la société boss mining se trouvant à KAKANDA.

Fait à Kabundji le 18/10/2022

Le Président

Eddy KAFELA MUBAMBE



**Annexe 6. Procès-verbal d'identification des
besoins prioritaires des villages Mubambe et
Midingi + Listes de présence.**

Procès-verbal de la réunion d'identification et Approbation des besoins prioritaires des communautés impactées du Projet de l'entreprise BOSS MINING conformément aux articles 11 de l'annexe XVII et 414 bis du Règlement Minier.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt cinquième jour du mois d'octobre, nous, communauté locale affectée par le projet minier de BOSS MINING, représenté par le comité locale de développement (CLD) d'une part et l'entreprise BOSS MINING représentée le chargé des Responsabilités Sociétales des Entreprises (RSE) Monsieur Patient Kabela, accompagné par EMIS Sarl, un bureau d'étude indépendant et partenaire technique d'autre part, avons procédé à l'approbation des besoins prioritaires de la communauté de MIDINGI et convenu ce qui suit conformément aux articles 414 bis et 11 de l'annexe XVII du règlement minier :

1. Réhabilitation de la route ;
2. Construction d'une école (Secondaire) ;
3. Construction de l'hôpital et dotation d'un équipement ;
4. Adduction d'eau potable ;
5. Construction d'un centre des formations ;
6. Accompagnement à l'élevage ; et
7. Dotation des intrants agricoles.

La population du village ayant pris part aux échanges de ce jour est repris sur la liste des présences en annexe.

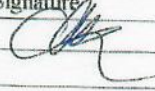
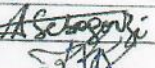
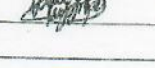
Le présent procès-verbal est produit en deux exemplaires dont chacune des parties (CLD et EMIS Sarl) en dispose un.

Fait à Midingi, le 25 Octobre 2022

Pour :

A. Communautés

La liste de présence en annexe.

B. Représentant du CED		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
KAPELA ENOKI MUBAMBE	PRESIDENT	
C. Représentant de Boss Mining		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
KABELA KOUA TATONDI	Chargé RSE	
D. Bureau d'études EMIS Sarl		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
SEBAGENZI GUY DAVID	EXPERT	
PRINCE KASON SA	EXPE	
KONA MUWOMBO Jean-Charles		
E. Secteur source du fleuve Congo comme témoins		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
F. Supervision du Ministère Provincial des Mines		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature









BOSS MINING



N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
39	BANDA - MUKULAMANA	CRESEUR	0812544093	
40	KOUNGU PATRICE	NEGOCIANT	0818744441	
41	ILUNGA - MERCE	CRESEUR	0879970703	
42	ILUNGA - MERCE	CRESEUR	0995583492	
43	KOUKOUDE-NIAMBWE	CRESEUR	0979592951	
44	KAYEMBE-NIAMBWE	CRESEUR	0837343995	
45	DIKILA - CERACIEN	CRESEUR	0878230740	
46	KABANGA - GEORGES	COMMERCIANT	0826867057	
47	PAPA - FAÏAC	COITEUR	0820852641	
48	TRESOR - MBILE	COMMERCIANT	0995663926	
49	EPENGE - LOMBOT	COMMERCIANT	0870365896	
50	PAUL - KATAMBA	COMMERCIANT	0815294080	
51	ILUNGA - BILASHA	COMMERCIANT	0823283933	

MIDINA



N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
52	MUZAMBA-KAMBALA - WULU	PASTEUR	0320202880	
53	MBAV - TSHIFUK BALEM		0810773235	
54	FAUTIN KATOL		0971336948	
55	KAFULEU MABUHA		0925771022	
56	DIUMA - KALUMBE	SHEIKH	0993700080	
57	NOMBI-BALANQUILA	G. F. E	08277718013	
58	MICHEL BULAMBO	REPRESENTANT	0815422281	
59	BUKASA BOVIC	G.E.P.M.H.	099270797	
60	NGUY KISAMPOLA	PASTEUR	0994223682	
61	TSHIBANGU TSHILOMBO	PRESIDENT	0812048168	
62	MULIMBA. NKONGOLO	NEGOCIANT	0877358527	
63	TSHITENGA - KATUMBWA	NEGOCIANT	0806211991	
64	TUHA AMISI LUTAKASTA	NEGOCIANT	0996665424	

N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
52	MB MBAN - 210			
53	KURITHA - JILIE			
54	ALOMBE - BEYA			
55	ETIENDE - ALBER			
56	DEANQUI - MBEYA			
57	LIDIA - MUEURBA			
58	SIFA - CHARNTALE			
59	JUSTINE - SAISE			
60	ENOCK - MOKERBA			
61	CHARRICE - MUKONDE			
62	DEMAMA - LANGE			
63	IZA - TUMBORA - KAZOZI			
64	MUGINGA - MIMI			



N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
13	TONGOMO-ABEL		0817009536	
14	MUEPU			
15	KAGILIA			
16	KAMBAGE			
17	BERNARD			
18	JEAN-KASONGO			
19	DONNA-MUNSRMBU			
20	BEAUTE			
21	NGHEULIA			
22	OLIVIER-			
23	JEAN-MRAI			
24	KASONGO			
25	NKULU			



N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
26	TAKA-HO-GA			
27	PIDRENGE			
28	CHANGALE-MOUMBA			
29	MBENGA-BOSSE			
30	MARCO-KAZADI			
31	CLAUDIA-STABD			
32	DIEU-MEACI			
33	KONRMA-JEORGANE			
34	MONIQUE-KONRMA			
35	NGALULA-RANGELE			
36	MUGINGA-GINA			
37	CLAIRCE-MWIKI			
38	CHANTALE-KALANGA			

M/D/N°



BOSS MINING



N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
39	KASONGA JEAN MARIE		0941856557	<i>BAZ</i>
40	KH DIENGA . CLERMATINE			
41	NGOIE . PESSA			
42	MAICHA . SREI			
43	CHFI . DINERAGIA			
44	JEANNE . OKITO			
45	MACWA . ROOIS			
46	EMBEMBI . CHIEMBB			
47	WELY . MASANGU			
48	MELOMBA . KYUNGU			
49	EKOSSO . ALPHONSINE			
50	JEANNE . JOSEPHIE			
51	NDANGA . DOMOMBO			



N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
13	TUMBA SYLVIE		099 92 95-943	
14	KALONGI BERNNIE		087 280 70 78	
15			082 495 75 69	
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				



N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
39	KYEMBE - MUBANDI	CULTURELIER		
40	KYEMBE - KATENDI	CULTURELIER		
41	MAINDA - KATENDI	CULTURELIER		
42	MUBANDI - KATENDI	CULTURELIER		
43				
44				
45				
46				
47				
48				
49				
50				
51				

Procès-verbal de la réunion d'identification et Approbation des besoins prioritaires des communautés impactées du Projet de l'entreprise BOSS MINING conformément aux articles 11 de l'annexe XVII et 414 bis du Règlement Minier.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt cinquième jour du mois d'octobre, nous, communauté locale affectée par le projet minier de BOSS MINING, représenté par le comité locale de développement (CLD) d'une part et l'entreprise BOSS MINING représentée le chargé des Responsabilités Sociétales des Entreprises (RSE) Monsieur Patient Kabela, accompagné par EMIS Sarl, un bureau d'étude indépendant et partenaire technique d'autre part, avons procédé à l'approbation des besoins prioritaires de la communauté de MUBAMBE et convenu ce qui suit conformément aux articles 414 bis et 11 de l'annexe XVII du règlement minier :

1. Construction de l'hôpital et dotation d'un équipement ;
2. Construction d'une école primaire et secondaire ;
3. Réhabilitation de la route ;
4. Dotation des intrants agricoles ;
5. Adduction d'eau potable ;
6. Réhabilitation du pont à la rivière Kando ;
7. Construction d'un centre des formations ;
8. Réhabilitation du terrain de foot ;
9. Accompagnement à l'élevage ;
10. Construction d'un marché ; et
11. Réseau de communication.

La population du village ayant pris part aux échanges de ce jour est repris sur la liste des présences en annexe.

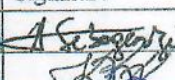
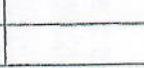
Le présent procès-verbal est produit en deux exemplaires dont chacune des parties (CLD et EMIS Sarl) en dispose un.

Fait à Mubambe, le 25 Octobre 2022

Pour :

A. Communautés

La liste de présence en annexe.

B. Représentant du CLD		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
KABELA EMORI MUBAMBE	PRÉSENT	
C. Représentant de Boss Mining		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
KABELA KANA TATUMU	Charge RSE	
D. Bureau d'études EMIS Sarl		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
SEBAGENZI GUY DAVID	EXPERT	
PRINCE KASONSO	EXPERT	
KOWA MUYOMBO Jean-Charles		
E. Secteur source du fleuve Congo comme témoins		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
F. Supervision du Ministère Provincial des Mines		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature



8

4



LISTE DE PRESENCE POUR L'APPROBATION DES BESOINS PRIORITAIRES DES COMMUNAUTES
IMPACTEES DU PROCESSUS D'ELABORATION DU CAHIER DES CHARGES DE BOSS MINING

N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
1	MWANZA KAMASHI Vincent A&P		0813778700	
2	KI JISA - TSHITUM SHI'	EN SIE GMAAT	0818441391	
3	MWANDIWE-MWENZI	GIRAFIERA	0816319135	
4	LUMBAWE wa LUMBWA	APPROBESANT	0814108404	
5	MUTABA KATYUKI	APPROBESANT	0819060708	
6	KANUKA MUSAUBU Pierre	FOLC	—	
7	MUTABA - KASANDA MARI	APPROBESANT ADJ	0817566379	
8	BESA - MUTABA FRADELISA	CHAMBAE	0812745764	
9	MAMBWE KESAMU	VIC PRESIDENT	0819402294	
10	KASEMUKA AUGERE	CAULI	0813740507	
11	LUMBABO wa MBUYA	CULTIVATEUR	0926344157	
12	KATANDI - MURIMBE	—	—	

MUBAMBE



N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
13	NYEMBO PATIENT	MOTARD	0810478684	
14	LEMBE KANEMA	CULTIVATEUR	0812555862	
15	KAYEMBE-KABOUGO	QUILTYVA TEUR	0825841584	
16	KABWITA - MANGOU	MOTARD	-	
17	KALUMIE-NHONBA	MOTARD	0828643788	
18	LEONARD - KOUKO	MOTARD	0990618415	
19	KALUME-MUBA	MOTARD	0830301250	
20	MWENZÉ-NYABWE	MOTARD		
21	LEMBE-KAKUNDE	MOTARD		
22	VENANCE TUPA NGA	MOTARD		
23	MBOY PASCALE	MOTARD	0831802521	
24	KALI LA-KAHENGA	MOTARD	0823681538	
25	KATIKOR-LUNDU	I.T.R.	0810404521	



N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
26	KIPANDA - KAUSA	CULTIVATEUR	0812460041	[Signature]
27	KABELA - MUSONDA	CULTIVATEUR	0804925018	[Signature]
28	KISIMBO - KUMBA	CULTIVATEUR	-	[Signature]
29	KITALE - MUSEMESTAN	CULTIVATEUR	-	[Signature]
30	KYAGA - KIBUNGE RUSI	CULTIVATEUR	-	[Signature]
31	KUMBA - KAZA	CULTIVATEUR	0187731400	[Signature]
32	KUMBA - KUMBA	CULTIVATEUR	-	[Signature]
33	KUMBA - KUMBA	CULTIVATEUR	081246830	[Signature]
34	KUMBA - KUMBA	CULTIVATEUR	-	[Signature]
35	KUMBA - KUMBA	CULTIVATEUR	-	[Signature]
36	KUMBA - KUMBA	CULTIVATEUR	-	[Signature]
37	KUMBA - KUMBA	CULTIVATEUR	081246830	[Signature]
38	KUMBA - KUMBA	CULTIVATEUR	081246830	[Signature]



LISTE DE PRESENCE POUR L'APPROBATION DES BESOINS PRIORITAIRES DES COMMUNAUTES
IMPACTEES DU PROCESSUS D'ELABORATION DU CAHIER DES CHARGES DE BOSS MINING

N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
1	KATOMBOLA Antoine	Notable (Gueu)	082-1166498	
2	KISWA MUBAMBE	MEIASID	0972192084	
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				



BOSS MINING



LISTE DE PRESENCE POUR L'APPROBATION DES BESOINS PRIORITAIRES DES COMMUNAUTES
IMPACTEES DU PROCESSUS D'ELABORATION DU CAHIER DES CHARGES DE BOSS MINING

N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
1	KASONGO ISAAC			
2	KITENGE			
3	MILUSTA			
4	IONATHAN KABWE			
5	DAVID KADUMBA			
6	KIWA ORESINDE			
7	ALY SHADARI			
8	JEAN BANZA			
9	JACQUES KASONGO ECHEN			
10	GISCO MUELHABU			
11	JOSEPH MPMNA		0826736130	
12	ROCKY LUSONGA		0822838099	

A.

**Annexe 7. Procès-verbal d'identification des
besoins prioritaires des villages Mwepu, Kibashi
et Milebi + Listes de présence**

Procès-verbal de la réunion d'identification et Approbation des besoins prioritaires des communautés impactées du Projet de l'entreprise BOSS MINING conformément aux articles 11 de l'annexe XVII et 414 bis du Règlement Minier.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt sixième jour du mois d'octobre, nous, communauté locale affectée par le projet minier de BOSS MINING, représenté par le comité locale de développement (CLD) d'une part et l'entreprise BOSS MINING représentée le chargé des Responsabilités Sociétales des Entreprises (RSE) Monsieur Patient Kabela, accompagné par EMIS Sarl, un bureau d'étude indépendant et partenaire technique d'autre part, avons procédé à l'approbation des besoins prioritaires de la communauté de **KIBASHI** et convenu ce qui suit conformément aux articles 414 bis et 11 de l'annexe XVII du règlement minier :

1. Construction d'un poste de santé et dotation des médicaments ;
2. Dotation des intrants agricoles et outils d'accompagnement ;
3. Elevage ;
4. Adduction d'eau potable ;
5. Construction d'une école ;
6. Construction d'un poste de santé ;
7. Réseaux de communication

La population du village ayant pris part aux échanges de ce jour est repris sur la liste des présences en annexe.

Le présent procès-verbal est produit en deux exemplaires dont chacune des parties (CLD et EMIS Sarl) en dispose un.

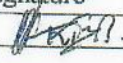
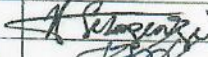
Fait à Kibashi, le 26 Octobre 2022

Pour :

A. Communautés

La liste de présence en annexe



B. Représentant du CLD		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
KABELA BHOZI MUBAMB	PRESIDENT	
C. Représentant de Boss Mining		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
KABELA KONA TATON	Charge RSE	
D. Bureau d'études EMIS Sarl		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
SEBAGENZI GUY DAVID	EXPERT	
PRINCE KASONSO	EXPERT	
KONA MUYOMBO Jean-Claude		
E. Secteur source du fleuve Congo comme témoins		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
F. Supervision du Ministère Provincial des Mines		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature





BOSS MINING



LISTE DE PRESENCE POUR L'APPROBATION DES BESOINS PRIORITAIRES DES COMMUNAUTES
IMPACTEES DU PROCESSUS D'ELABORATION DU CAHIER DES CHARGES DE BOSS MINING

N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
1	NGOYI Kibakenoi	Chef de Quartier	082 9089423	
2	ISHIMPAHILA-Mwamba	commerçant	081 7684521	
3	MWIBA Bokz	commerçant	093 3884909	
4	MWAMBA Jacques	chasseur	082 7078211	
5	ALI AMURI	NEGOCIANT	082 4262641	
6	ABUBAKARI Kanteke	chauffeur	0830503335	
7	SMIRI FAZIL	NEGOCIANT	082 9380882	
8	TSAMBA - MABIBA	COMMERCEANT	0940712229	
9	LUSAMBA - Lucien	Commerçant	0895186464	
10	OMER KALALA	Chauffeur loué	0974695496	
11	AEDICK Nkululu	Chauffeur loué	0975498336	
12	MUKESHA CRISTIN	Chasseur	0840147438	

VILLAGE KIBASHI

A



N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
13	Ngoyi NAKOISSE	Katand	0995576003	
14	YENDY KAKWELA	CESEUR	0995086066	
15	Mumba wa Bwiza	MEATHNIEN	0818364773	
16	BURUNDI BAPHAEL	CESEUR	0991604458	
17	BANZA KABUKO	CESEUR	0971553989	
18	ILUNGA HERITER	CESEUR	0990206108	
19	Kabila KATONGO	CESEUR	0975362233	
20	KALENGA BIMWEKA	CESEUR	0996577724	
21	SUMAILI AXALE	CESEUR	0976313055	
22	Yoduin SAKIKI	NEGOTIANT	0826731871	
23	Kibika TEXAS	COMMERCIANT	0898118366	
24	MIMBWE HERITER	CESEUR		
25	TSHIKA MAMI	COMMERCIANT	0840545458	

Village KIBASHI

4

N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
26	Toumba Bénémin	commerçant	0897574307	
27	Banza Rachelle	commerçante	094348151	
28	Mbuyi Augustin	chasseur	0850148659	
29	Lomwilaambo Trous	chasseur	0992220591	
30	Lunga Ningo	chasseur	0829602680	
31	Kibawambaleba	chasseur	0996606095	
32	Kamanogo Tausin	chasseur	09941142481	
33	Kabeya Yexas	chasseur		
34	LuBoya Papy	chasseur	0844885835	
35	Atemwa Atemwa	chasseur	0811211425	
36	Kabongo Ntindoua	cultivateur éleveur		
37				
38				

VILLAGE KIBASATI



Procès-verbal de la réunion d'identification et Approbation des besoins prioritaires des communautés impactées du Projet de l'entreprise BOSS MINING conformément aux articles 11 de l'annexe XVII et 414 bis du Règlement Minier.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt sixième jour du mois d'octobre, nous, communauté locale affectée par le projet minier de BOSS MINING, représenté par le comité locale de développement (CLD) d'une part et l'entreprise BOSS MINING représentée le chargé des Responsabilités Sociétales des Entreprises (RSE) Monsieur Patient Kabela, accompagné par EMIS Sarl, un bureau d'étude indépendant et partenaire technique d'autre part, avons procédé à l'approbation des besoins prioritaires de la communauté de MWEPU et convenu ce qui suit conformément aux articles 414 bis et 11 de l'annexe XVII du règlement minier :

1. Dotation des intrants agricoles et outils d'accompagnement ;
2. Adduction d'eau potable ;
3. Construction d'eau potable ;
4. Construction d'un poste de santé ;
5. Réseaux de communication.

La population du village ayant pris part aux échanges de ce jour est repris sur la liste des présences en annexe.

Le présent procès-verbal est produit en deux exemplaires dont chacune des parties (CLD et EMIS Sarl) en dispose un.

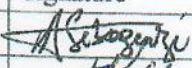
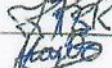
Fait à Mwepu, le 26 Octobre 2022

Pour :

A. Communautés

La liste de présence en annexe.



B. Représentant du CLD		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
KATELA ENOKI MUBAMBE	PRESIDENT	
C. Représentant de Boss Mining		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
KATELA KAVA TATON	Chargé RSZ	
D. Bureau d'études EMIS Sarl		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
SEBAGENZI GUY DAVID	EXPERT	
PRINCE KAZONGO	EXPERT	
KOWA MUVOYOMBO		
E. Secteur source du fleuve Congo comme témoins		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
F. Supervision du Ministère Provincial des Mines		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature

4

8



BOSS MINING



LISTE DE PRESENCE POUR L'APPROBATION DES BESOINS PRIORITAIRES DES COMMUNAUTES
IMPACTEES DU PROCESSUS D'ELABORATION DU CAHIER DES CHARGES DE BOSS MINING

N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
1	MABIALIWA. ZERUZI	CONSEILL. DECARTE	082 463 4440	
2	KIBONGE. GABRIEL	DECARTE	0813008058	
3	FAULIN. MOULONGB	CONSEILL. DECARTE	0810183510	
4	GENGA. MUEPU		0840292035	
5	KABELOU. LOUPONDO	POLIC. COU TIME	0855735160	
6	KATITU. MARTIN	POLIC. COU TIME	0827311308	
7	SEDO. KIKUNDA. MUTOMBO	POLIC. COU TIME	0850119303	
8	TUNDO. ZERESSE	MARIE		
9	KUTU. KABWITU.	COU TRAVOU	0827850256	
10	MWAZA. ALBERTINA	COU TRAVOU		
11	NYEMBO. KASADI	COU TRAVOU	0825373830	
12	BIFIMBA. WILUNGA	OPERATEUR	0832949559	

MUEPU

H.



BOSS MINING



N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
13	BANZA, MBUYU	CULTIVATEUR.	082-4313 018	
14	MONGA, WANGOV	CULTIVATEUR	082 53 46 830	
15	MWAMBA, WAPANGA	CULTIVATEUR	033 366 8386	
16	KAMUKA, MUKUMBI	CULTIVATEUR	081 403 7158	
17	GENGA, SEKAK	CULTIVATEUR	081 321 6232	
18	MTABUE, KOKOSI	CULTIVATEUR	039 696 2783	
19	ZSA, USENI	COMERBAN	082 311 1833	
20	ZAZOUMA, AMOUR	CULTIVATEUR	082 30 35 205	
21	MOUMBA, CARINE	CULTIVATEUR	081 548 7900	
22	EBONDO, SHATANI	COMERBANTE	081 505 0704	
23	MAWESA, MUEFU JEAN	de quantite	0856442199	
24	KAMAZANI, BUSHIRI	CULTIVATEUR	033 5030 243	
25	ELIZABETE-KIBUKWE	CULTIVATEUR	0995987970	

8.

N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
26	RAMAZANI. BIN. JSOMA	CULTIVATEUR	088 186 36 40	
27	BIMWA. BOVIC	CULTIVATEUR	089 46 53 094	27
28	AMISI. SHADANI	CULTIVATEUR	081 65 40 053	
29	MUNYA. LUPURU	SECRETARIE		
30	NGOI. KALONDA	CULTIVATEUR		
31	CITTA. KENNE. MUMBA	CULTIVATEUR	081 44 44 26	
32	CITTA. KENNE. MUMBA	CULTIVATEUR		
33	CITTA. KENNE. MUMBA	CULTIVATEUR	089 000 69 49	
34	KUMBA. JENNE	CULTIVATEUR		
35	MURABA. KASORUO	CULTIVATEUR		
36	PICARDINE. VAN. MUMBA	CULTIVATEUR	081 092 18 04	
37	SEBUE. KALONDA	CULTIVATEUR	082 46 67 2 39	
38	TSILABU. SANY	CULTIVATEUR	084 66 86 017	

8.

N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
39	LUMBE N'ZWEBA	CULTIVATEUR	0822255630	
40	TSHIBIMBO SHAIN	CULTIVATEUR	0844465330	
41	CHAMBA KIPIRI	CULTIVATEUR	0819663918	
42	MUKEMBA KAYOMBO	CULTIVATEUR	0999202241	
43	MWAMBE KAPAMBE	CULTIVATEUR		
44	MUJINGA QILIMU	CULTIVATEUR		
45	MUGAMBA MPRIMBO	CULTIVATEUR		
46	NDAHA MURDI	CULTIVATEUR		
47	KYANGA TROSTIE	CULTIVATEUR		
48	KASANYU MUJIBRA	CULTIVATEUR	0970910195	
49	LUNGA KYUNGA	COMMERCEANT	0970610330	
50	EMBI TALI	COMMERCEANT	0813453999	
51	LUBOYA ERNOMBE	COMMERCEANT	0816303982	

8

N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
52	Mwamba Buy. Bani	Cultivateur	-	
53	Mwa. Juveta	Cultivateur	-	
54	Mwaji. Mweta	Cultivateur	-	
55	Evariste. Kishamba	Cultivateur	0874777642	
56	Jean Paul	Comptable	08447719519	
57	Kyembe Kamusani	Cultivateur		
58	Jean. Kyembe	Cultivateur	0877607266	
59	Kaba. Kabamba	Comptable	0890297444	
60	Mwape. Bilamba	Comptable	0844689940	
61	Mtambwa Tshibangu	Comptable	09997707	
62	Kakoba Nunga	Cultivateur	0810392655	
63	Mwape. Kapambwe	Cultivateur	-	
64	K. Simba Mwanza	Cultivateur	0829767880	

8.

Procès-verbal de la réunion d'identification et Approbation des besoins prioritaires des communautés impactées du Projet de l'entreprise BOSS MINING conformément aux articles 11 de l'annexe XVII et 414 bis du Règlement Minier.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt sixième jour du mois d'octobre, nous, communauté locale affectée par le projet minier de BOSS MINING, représenté par le comité locale de développement (CLD) d'une part et l'entreprise BOSS MINING représentée le chargé des Responsabilités Sociétales des Entreprises (RSE) Monsieur Patient Kabela, accompagné par EMIS Sarl, un bureau d'étude indépendant et partenaire technique d'autre part, avons procédé à l'approbation des besoins prioritaires de la communauté de **MILEBI** et convenu ce qui suit conformément aux articles 414 bis et 11 de l'annexe XVII du règlement minier :

1. Réhabilitation de la route (Milebi-Swanepoel) ;
2. Construction d'un centre de santé ;
3. Construction d'un centre de santé ;
4. Dotation des intrants agricoles et outils d'accompagnement ;
5. Adduction d'eau potable ;
6. Electrification du village.

La population du village ayant pris part aux échanges de ce jour est repris sur la liste des présences en annexe.

Le présent procès-verbal est produit en deux exemplaires dont chacune des parties (CLD et EMIS Sarl) en dispose un.

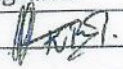
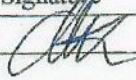
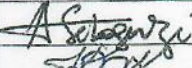
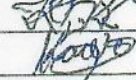
Fait à Milebi, le 26 Octobre 2022

Pour :

A. Communautés

La liste de présence en annexe.



B. Représentant du CLD		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
KAFELA BIKOKI MUBANGI	PRESIDENT	
C. Représentant de Boss Mining		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
KABELA KOWA FAFANI	Manager RSE	
D. Bureau d'études EMIS Sarl		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
SEBAGENZI GUY DAVID	EXPERT	
PRINCE KASONGO	EXPERT	
KOWA MUYOMBO Jean-Claude		
E. Secteur source du fleuve Congo comme témoins		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
F. Supervision du Ministère Provincial des Mines		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature






LISTE DE PRESENCE POUR L'APPROBATION DES BESOINS PRIORITAIRES DES COMMUNAUTES
IMPACTEES DU PROCESSUS D'ELABORATION DU CAHIER DES CHARGES DE BOSS MINING

N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
1	KANBA LUPAUA		0895749383	
2	KAMONA MOISE	PERCEUTEUR	0947375025	
3	KANGA LEON	CRESEUR	0851126926	
4	KEMBA MOISE	CRESEUR	0828729840	
5	KATENGA BERILI	CRESEUR	0852184689	
6	KSHIMWEU HERGE	Commerçant	0897171023	
7	KABEY MBAN	NEGOCIANT	0840404631	
8	KAMANGA Jean Cy	CRESEUR	0894700456	
9	SHINGA NIGORI	NEGOCIANT	0808962711	
10	ILANGA Jacques	CRESEUR	0942040489	
11	KABANGE Numbi	CRESEUR	0895432921	
12	KIKANKA Meland	CRESEUR	0853042009	

M115MB1

\$



N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
13	MATEE ISSASU	CRESEUR	0895071990	
14	XIGOTI WA MALORBA	CRESEUR	0895418699	
15	KIPOLLETA NGELETA	CRESEUR	08923189498	
16	MUSAMPENI EMILE	CRESEUR	0892175095	
17	KAMUKO KIAMUNGE	CRESEUR		
18	MUCHI MASHORWA	CRESEUR	0850104520	
19	MKULUMULETA MAURICE	CRESEUR	0821222386	
20	KAMUGA ARVID	CRESEUR	0822514186	
21	ALATI SIND	CRESEUR	0822553429	
22	ILONGA KAJIKA	CRESEUR	0810873155	
23	MAVABA BIR MISHAMBA	CRESEUR	0891651184	
24	PAONI TALUMBA	CRESEUR	08406422893	
25	HENRI MOVA	CRESEUR	0856241401	



BOSS MINING



LISTE DE PRESENCE POUR L'APPROBATION DES BESOINS PRIORITAIRES DES COMMUNAUTES
IMPACTEES DU PROCESSUS D'ELABORATION DU CAHIER DES CHARGES DE BOSS MINING

N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
1	MBUYI MARYOMBO	GT	09774501945	
2	SURAILI JOSIA	GT	0908330036	
3	MBOYI TSHIMANGA	GT	0885041787	
4	FOLIE LUANDA			
5	LUCIE TSHIBI			
6	LUIMBE KAZANDU	RIPN	0844414300	
7	MAMBE KASOUSO	M		
8	MAMUSA KATLENGA			
9	SEPHORA KATLENGA			
10	KYUNGU-MDJINGA		0847375380	
11	MABAZI-FILA		0851972712	
12	MALINDA-PRINCE		0812838301	



BOSS MINING

N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
13	TEUNGA - MOY	H ²	0899292458	
14	FREDDY		0896380518	
15	PRO ME SSE		085 51 38996	
16	MEHVE	097	0975920789	
17	KADEMB - JAV		0892875139	
18	CHUIS - KACHE		0825780452	
19	KANYINGE SELESTIN		0897538325	
20	FASSENBO - KASSON		0896828719	
21	FUNAT SIMON		0896889303	
22				
23				
24				
25				



N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
26	SANGWA ESPERAN	CRESEUR	0858527146	
27	KAMBA NGUYI	CRESEUR		
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				
37				
38				

81



N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
52	KALOMBO KALAVA	MENAGER		✓
53	MUMBA MUMENE	CULTIVATEUR		✓
54	MUTUMBU HONORINE	CULTIVATEUR		✓
55	KAYINBA KIWIKO	CULTIVATEUR		✓
56	KWESST HERVA	CULTIVATEUR		✓
57	MULAMBA WA BULANDA	CULTIVATEUR		✓
58	MUSONDA LEONIE	CULTIVATEUR		✓
59	KAMWANGHA BERUBENGE	CULTIVATEUR		✓
60	MAKOBAMBO FRANCINE	CULTIVATEUR		✓
61	NGOYI NGWENZI	CULTIVATEUR		✓
62	KAMPALO NKALU	CULTIVATEUR		✓
63	LOMINGU CESPIN	CULTIVATEUR		✓
64	KABILA JEAN	CESPEUR		✓

Annexe 8. Liste des besoins prioritaires approuvés avant négociations.

Liste des besoins prioritaires approuvés par les communautés impactées du Projet de l'entreprise Boss Mining dans la province du Lualaba conformément aux articles 11 de l'annexe XVII et 414 bis du Règlement Minier.

A. Pour le village MUBAMBE

1. Construction de l'hôpital et dotation d'un équipement ;
2. Construction d'une école primaire et secondaire ;
3. Réhabilitation de la route ;
4. Dotation des intrants agricoles ;
5. Adduction d'eau potable ;
6. Réhabilitation du pont à la rivière Kando ;
7. Construction d'un centre des formations ;
8. Réhabilitation du terrain de foot ;
9. Accompagnement à l'élevage ;
10. Construction d'un marché ; et
11. Réseau de communication.

B. Pour le village MIDINGI

1. Réhabilitation de la route ;
2. Construction d'une école (Secondaire) ;
3. Construction de l'hôpital et dotation d'un équipement ;
4. Adduction d'eau potable ;
5. Construction d'un centre des formations ;
6. Accompagnement à l'élevage ; et
7. Dotation des intrants agricoles.

C. Pour le village KABUNGU-KABUNJI

1. Construction d'une école et prise en charge des enseignants ;
2. Adduction d'eau potable avec un minimum de 4 puits ;
3. Construction d'un centre de santé, dotation des médicaments et prise en charge des médecins ;
4. Construction d'un marché ;
5. Construction d'un centre de formation des jeunes ;
6. Dotation des intrants agricoles ;
7. Réhabilitation de la route ;
8. Construction d'un stade ;

9. Electrification du village ;
10. Réseau de communication.

D. Pour le village MWEPU

1. Dotation des intrants agricoles et outils d'accompagnement ;
2. Adduction d'eau potable ;
3. Construction d'eau potable ;
4. Construction d'un poste de santé ;
5. Réseaux de communication.

E. Pour le village KIBASHI

1. Construction d'un poste de santé et dotation des médicaments ;
2. Dotation des intrants agricoles et outils d'accompagnement ;
3. Elevage ;
4. Adduction d'eau potable ;
5. Construction d'une école ;
6. Construction d'un poste de santé ;
7. Réseaux de communication.

F. Pour le village MILEBI

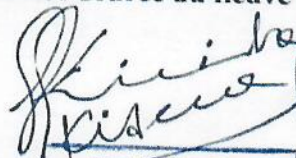
1. Réhabilitation de la route (Milebi-Swanepoel) ;
2. Construction d'un centre de santé ;
3. Construction d'un centre de santé ;
4. Dotation des intrants agricoles et outils d'accompagnement ;
5. Adduction d'eau potable ;
6. Electrification du village.

Pour

CLD Boss Mining



Secteur source du fleuve Congo



GASPARD
KISHIMBA MUMENA
CHEF DE SECTEUR

Le 27 Octobre 2022



**Annexe 9. Procès-Verbal des négociations des
besoins prioritaires des communautés affectées
+ Listes de présence**

Procès-verbal de la réunion des négociations des besoins prioritaires des communautés impactées du Projet de l'entreprise BOSS MINING conformément aux articles 11 de l'annexe XVII et 414 bis du Règlement Minier.

L'an deux mille vingt-deux, le sixième jour du mois de décembre, nous, Gaspard KISIMBA MUMENA, Chef du secteur de Source du Fleuve Congo, les leaders des communautés et l'entreprise Boss Mining avons procédé conformément à la section III du titre XVIII du Règlement Minier au lancement du processus d'élaboration du cahier des charges, à la délimitation de l'espace géographique et à la constitution du Comité Local de Développement (CLD) du projet de l'entreprise Boss Mining et ce, avec l'assistance technique d'EMIS Sarl qui est un bureau d'études indépendant et sous la supervision du Ministère provincial des mines.

Au cours de la réunion, il a été question de négocier sur les besoins prioritaires des communautés à retenir dans le processus d'élaboration du cahier des charges de responsabilité sociétale de l'entreprise Boss Mining pour les Permis d'Exploitation 463, 467 et 468.

A l'issue des négociations, un compromis a été trouvé sur les besoins à réaliser des projets dans le cadre du cahier des charges. Les besoins retenus sont :

A. Pour le village MUBAMBE

1. Construction de l'hôpital et dotation d'un équipement ;
2. Construction d'une école primaire et secondaire ;
3. Dotation des intrants agricoles et mécanisation agricole (Pour toutes les communautés) ;
4. Adduction d'eau potable ;

B. Pour le village MIDINGI

1. Construction d'une école (Secondaire) ;
2. Adduction d'eau potable ;
3. Construction d'un marché ;
4. Dotation des intrants agricoles.

C. Pour le village KABUNGU-KABUNJI

1. Construction d'une école et prise en charge des enseignants ;
2. Adduction d'eau potable avec un minimum de 4 puits ;
3. Construction d'un centre de santé, dotation des médicaments et prise en charge des médecins ;

4. Dotation des intrants agricoles ;

D. Pour le village MWEPU

1. Dotation des intrants agricoles et outils d'accompagnement ;
2. Adduction d'eau potable ;
3. Construction d'un poste de santé ;

E. Pour le village KIBASHI

1. Dotation des intrants agricoles et outils d'accompagnement ;
2. Adduction d'eau potable ;
3. Construction d'une école ;
4. Construction d'un poste de santé ;
5. Réseaux de communication.

F. Pour le village MILEBI

1. Réhabilitation de la route (Milebi-Swanepoel) environ 55 Km;
2. Construction d'un centre de santé ;
3. Dotation des intrants agricoles et outils d'accompagnement ;
4. Adduction d'eau potable.

Les représentants des communautés des villages dont les besoins ci-haut exprimés ont pris part aux échanges de ce jour.

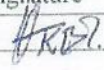
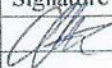
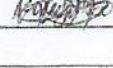
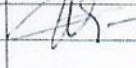
Fait à Mubambe, le 06 décembre 2022

Pour :

A. Communautés

La liste de présence en annexe.

A.

B. Représentant du CLD		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
KABELA EMOKI MUBAMBE	PREMIER	
C. Représentant de Boss Mining		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
KABELA KONA PATENT	Charge RSE	
D. Bureau d'études EMIS Sarl		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
SEBAGENZI GUY DAVID	EXPERT	
PRINCE KASONSO	EXPERT	
KONKA MUYOMBO Jean-Claude		
E. Secteur source du fleuve Congo comme témoins		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
KISHIMBA M. Sampana	CHEF de Secteur	
F. Supervision du Ministère Provincial des Mines		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
Dominique Mwanika	Bonkily / Mins	



LISTE DE PRESENCE POUR LES NEGOCIATIONS DU CAHIER DES CHARGES DE BOSS MINING

N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
1	CHEF MURAMBE	CHEF DE GROUPEMENT	083 406 6601	
2	KASONGO LIEVIN	ZIMBAHWA	082 53 10 492	
3	EMMANUEL PAUKASA	PAR SEC	0978069685	
4	OWALE IKOKO JOHN	CONSEILLER JUR	099 124 1238	
5	MWAMBE MUMBE STANIS	général, Sec adm	097 118 1470	
6	KASONGO ARTHUR	I.T.	097 313 921	
7	KABWITA - SOLOMWE	Cultivateur	—	
8	MWAMBE - MUMBE	Cultivateur	055 23 83612	
9	KYEMBE - MUKINGA	Commerce	097 24 00035	
10	KAZOMBA - WA. KILIMBO	Notaire et juge	082 116 6498	
11	KAZILA - MUYIMBO	Représentant de l'adversaire	097 62 72 559	
12	KENIKE - Pierre	Juge du groupement	082 12 72 16	
13	Ki Finga ngando	défense	081 16 63 58	

N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
14	MUTAKA - MATANDA	Cultivateur	/	Mutaka
15	MUTEMBO WA SHIPEPO	Tous metier	097 2772893	Mutembo
16	MUBWA KAKABUKA	Cultivateur	099 182 38 61	Mubwa
17	KUMBU KASOMBE	OPERATER	/	Kumbu
18	KALASHI - NPAHSA	Cultivateur	/	Kalashi
19	YEMBO - MENDONNE	Prepose de l'ENTRE	082 922 17 590	Yembo
20	KYEMBE - MAMUSABA	ECTICATEUR	-	Kyembe
21	MUWIND KABESHA GEMIN	CEAP/MWINGILO	082 17-12972	Muwind
22	KYABEMBA - KASEYA	Cultivateur	099 15 46 519	Kyamba
23	KONIA - ALAIN	CEAP/MWINGILO	090 968 970	Konia
24	LUTUNDA - MANGI	MATRONE	091 216 800	Lutunda
25	HALEHBA - STEFANI	Cultivateur	/	Halehba
26	MUKHDA - KALUWE	Cultivateur	/	Mukhda
27	KYEMBE - MUBANBE	Cultivateur	/	Kyembe

81.

N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
26	KAMAZANI.BIN. ASOMA	CULTIVATEUR	089 186 36 40	
27	ELIWA BOVIC	CULTIVATEUR	089 46 58 04	
28	AMISI SHABANI	CULTIVATEUR	081 65 40 53	
29	MALINJA LUPWE	SECRETAIRE		
30	NGOI. BALENDA	CULTIVATEUR		
31	CHARLENE. MWAZA	CULTIVATEUR	081 44 42 6	
32	CHARLOT. MUREYA	CULTIVATEUR		
33	CALIENT. IKWALA	CULTIVATEUR	099 800 69 42	
34	KUMBA JEHNE	CULTIVATEUR		
35	MURANE BASONGO	CULTIVATEUR		
36	PIERRE. MWAZA	CULTIVATEUR	081 09 21 84	
37	SERGE. BABAMBA	CULTIVATEUR	082 46 61 28	
38	TSHIBANQU SAMY	CULTIVATEUR	084 66 86 17	

8.

**Annexe 10. Procès-verbal de la réunion des
négociations sur le budget du cahier des
charges + Listes de présence**

Procès-verbal de la réunion des négociations des communautés impactées du Projet de l'entreprise BOSS MINING conformément aux articles 11 de l'annexe XVII et 414 bis du Règlement Minier.

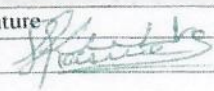
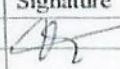
L'an deux mille vingt-trois, le vingt quatrième jour du mois de mai, nous, communauté locale affectée par le projet minier de BOSS MINING, représenté par le comité locale de développement (CLD) d'une part et l'entreprise BOSS MINING représentée par le chargé des Responsabilités Sociétales des Entreprises (RSE) Monsieur Patient KABELA et Patrick MUNGA, accompagné par EMIS Sarl, un bureau d'étude indépendant et partenaire technique d'autre part, en présence de Monsieur Dominique MWANZA représentant du ministre des Mines du Haut-Katanga comme superviseur, avons procédé aux négociations des projets et du budget du cahier des charges de la communauté de MUBAMBE avons procédé à la négociation du budget du cahier des charges et convenu ce qui suit conformément aux articles 414 bis et 11 de l'annexe XVII du règlement minier :

1. L'insertion du village Samy parmi les villages affectés ;
2. Par consensus des représentants des communautés via le chef MUBAMBE, tous les projets du village Kabunji devraient être affectés au village Samy car le village Kabunji est dans le groupement Nguba. Un procès-verbal signé par les chefs des communautés devra être déposé au bureau de Boss Mining afin d'avoir les accords de tous les partis ;
3. La révision des projets afin d'insérer les tracteurs agricoles ;
4. La délocalisation des projets destinés au village Kibashi vers le village Mwepu étant donné que le village Kibashi est situé sur une zone minéralisée ;
5. Le budget affecté aux projets du cahier des charges de Boss Mining aux communautés du groupement de Mubambe est de 2 463 730 \$ soit deux millions quatre cent soixante-trois milles sept cent trente dollars américains.

La population du village ayant pris part aux échanges de ce jour est repris sur la liste des présences en annexe.

Le présent procès-verbal est produit en deux exemplaires dont chacune des parties (CLD et EMIS Sarl) en dispose un.

Fait à Mubambe, le 24 mai 2023

B. Représentant du CLD		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
KATOLA ENOKI MUBAMBE	PRESIDENT	
C. Représentant de Boss Mining		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
KABE LA KOWA TAJONI	Directeur RSE	
D. Bureau d'études EMIS Sarl		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
SEBAGENZI GUY DAVID	EXPERT	
PRINCE KASOU GO	EXPERT	
KOWA MUYOMBO Jean-Claude		
E. Secteur source du fleuve Congo comme témoins		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
KISHINBA M. Sulpice	CHEF de secteur	
F. Supervision du Ministère Provincial des Mines		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
Amirique RWANDA	Enquêteur / Prig	



BOSS MINING

LISTE DE PRESENCE POUR LES NEGOCIATIONS DU CAHIER DES CHARGES DE BOSS MINING

N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
1	CHEF MURAMBE	CHEF DE GROUPEMENT	083 406 6601	
2	KASONGO LIEVAIN	ZYABANZA	082 53 10 492	
3	EMMANUEL MAKASA	- PAR SEC	- 097 806 96 85	
4	OWALE INKOKO JOHN	CONSEILLER JUR	099 120 17 38	
5	MUTAMBE MWENZÉ STANIS	professeur, sec adm	097 118 14 70	
6	KASONGO - PRITHA	I.T.	097 231 99 21	
7	KABWITA - SOLOMWE	Cultivateur	—	
8	MUNANZI - NUSSENGA	Cultivateur	055 23 13 612	
9	KYERBE - MUJINGA	commerce	097 24 00 035	
10	KAZORWA - KILOMBO	Notaire et juge	083 116 64 98	
11	KATILA - MUTOMBO	Représentant de l'Etat	097 63 29 59	
12	KALIKO - PIERRE	Juge du groupement	082 12 72 16	
13	K. Finga ngando	défense	081 16 69 58	

A.

N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
14	MUTAKA - MATANDA	Cultivateur	/	Mutaka
15	MUTEMBE WA LIFERO	Tous métier	0972732833	Mutembe
16	MUKWANA MAKABUKA	Cultivateur	0991823861	Mukwana
17	KYEMBE KASONGO	OPERATEUR	/	Kyembe
18	KALASA - MPANGA	Cultivateur	/	Kalasa
19	KYEMBE - KASONGO	Préposé de l'ETAT	0829221590	Kyembe
20	KYEMBE - KASONGO	ECTICATEUR	/	Kyembe
21	KUWINDO KABESHA GEMINIA	CEAP/MWINGILO	0821712972	Kuwindo
22	KYABEMBA - KASEYA	Cultivateur	0991546519	Kyabemba
23	KONIA - ALAIN	CEAP/MWINGILO	030968770	Konia
24	KUFUNDA - MANGI	OPERATEUR	031210344	Kufunda
25	HALEMBE - STEFANI	Cultivateur	/	Halembé
26	KYEMBE - KALUWE	Cultivateur	/	Kyembe
27	KYEMBE - KUBANBE	Cultivateur	/	Kyembe

N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
28	KAFELA ENCKI	PREMIER CLD	+243 992530611	
29	HUBHIBE ERNEST	DIR/CAB. MUBAMBE	0812365630	
30	LUMBENWA LUMBUE	REPRESENTANT	0812708404	
31	NSENGA LUPITSHI	POLICIER I.C.L	099110291	
32	DAMBAWA MAMBA	REPRESENTANT	5998125923	
33	Viccent du Paul MUBUKA	VICE PRS CLD	0815779700 0970297155	
34	MPANGA - NGELEKA	VeVe	/	
35	MUKHEKA - MUSHIMU	Contrôle Mubambo	/	
36	NTAILONI - KATALA	VeVe	/	
37	MUMBA - KAWAMA	MR. CHEFE	0826816997	KWMS
38	KIBUNGO - MUTOMBO	VeVe	/	
39	MUMBA - KASANDA	Receptionneur	0992611693	

Fait à Mubambo, le 24 Mai 2023

8

**Annexe 11. Procès-verbal de la réunion de
discussion sur la localisation du village Samy +
Listes de présence.**

le 28/07/2011

PROCE VERBAL DE LA REUNION
TENUE A LIKASI AUTOUR DU CAHIER DE
CHARGE DU HAUT-KATANGA ET LE VILLAGE
SAMMY

le 28 jour du mois de juillet une reunion s'est tenue
tenue à likasi dans le cadre de la facilitation pour
la signature du cahier de charge dans le haut-
Katanga et la requette du chef MUBAMBE sur le
village SAMMY

- Parties prenantes
pour la communauté: - CHEF DE SECTEUR DE LA SOURCE
DU FLEUVE

- PRESIDENT CLD
- CHEF MUBAMBE

pour le ministère de mine: Delegation

pour Boss mining: Mr patrick MUNGA
- Mr ABED NEGO BANZI

Après une restitution de la contrainte sur la
pour suite ~~du village~~ et la finalisation du cahier
de charge par monsieur patrick munga, présentant
par la suite la cartographie du village sammy
qui se trouve dans le ~~Katanga~~ en lieu et place
du haut-Katanga



- le chef secteur de son côté pense que de tout
se temps le village sammy anciennement appelé
KYATSHE était et est sous la gestion du Haut Katanga
- le ~~ancien~~ président du CLD a dit aussi qu'il n'était
pas informé que ce village se trouvait dans le lualaba
après plusieurs discussions, on a fait recours au chef
MUBAMBE via un appel téléphonique.

Décision prise

Le chef MUBAMBE au côté de toute la communauté
présente (CLD, source du fleuve) on accepte de poursuivre
le processus tel que débuté par le partenaire EMIS
tout en espère que le village sammy pourra se retrans-
fer via d'autre pôle de développement tel que la
dotation de 0,3% la poursuite de ce dossier se réglera
avec le pouvoir administratif
commence à 14h la réunion a pris fin à 15h

Signature

PRESIDENT CLD EDDY KAFELA

CHEF MUBAMBE

CHEF DU SECTEUR DELA SOURCE
FLEUVE KISHIMBA GASPARD



GASPARD
KISHIMBA MUMENA
CHEF DE SECTEUR

MINISTERE DE MINC

[Signature]
DOMINGO
MWANZA

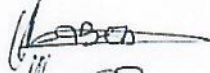
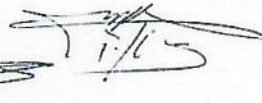
BOSS MINING

MR PATRICK MUNGA

Mr ABED NDO *[Signature]*

le 28/07/2023

LISTE DE PRESENCE

1. ABED NEGRO CSR OFFICE 
2. Zddy KATELA President CLB 
- 3- Gaspard KISHINBA MUMENA: Chef de secteur S.F.C.
4. Dominique MWANZA (Directeur prov. May 
5. Patrice MUNGA ENZUA 
6. CHEF MUBAMBE. 70. 

**Annexe 12. Procès-verbal d'exportation des
projets du village Kabundji-Kabungu dans le
cahier des charges de Boss Mining dans le
Lualaba par suite de la position géographique.**

Procès-verbal de la réunion des négociations des projets du cahier des charges des communautés impactées par le projet de l'entreprise BOSS MINING conformément aux articles 11 de l'annexe XVII et 414 bis du Règlement Minier.

L'an deux mille vingt-trois, le seizième jour du mois d'août, nous, communauté locale de la Province du Haut-Katanga, affectée par le projet minier de BOSS MINING, représenté par le comité locale de développement (CLD), et l'entreprise BOSS MINING accompagné par EMIS Sarl, un bureau d'étude indépendant et partenaire technique d'autre part, avons procédé aux négociations de la mise au point de certains projets du cahier des charges conformément aux articles 414 bis et 11 de l'annexe XVII du Règlement Minier.

Les préoccupations à l'ordre du jour présentées par les communautés représentées par le Président du CLD sont subdivisées en deux axes :

- Situation géographique du village Kabundji-Kabungu ;
- Problématique de la promotion de l'entrepreneuriat local dans la zone du projet.

Des discussions ressortent :

- Entrepreneuriale : Le CLD devrait envoyer un inventaire des entrepreneurs locaux disponibles dans les communautés impactées du Cahier des Charges de Boss Mining reconnus par les Services de l'Etat (e.g. Services des Petites et Moyennes Entreprises, le Services des Contributions, etc.,) dans les 72 heures afin de permettre à Boss Mining un meilleur recrutement lors de l'exécution des travaux ;
- Le village Kabundji-Kabungu s'est retrouvé identifié dans le Haut-Katanga faute d'informations suffisantes lors de la délimitation géographique alors que Géographiquement il est localisé dans la province du Lualaba. De ce fait, il a été décidé de commun accord du retrait des projets retenus au profit dudit village dans le cahier des charges du Haut-Katanga et de les insérer dans le cahier de charges du Lualaba.

La suppression des projets de Kabundji-Kabungu dans ce processus diminue le budget du cahier. Le budget actuel est donc de 2278385,55 \$.

Le présent procès-verbal est produit en trois exemplaires dont chacune des parties (CLD, Boss Mining et EMIS Sarl) en dispose un.

Fait à Likasi, le 16 août 2023

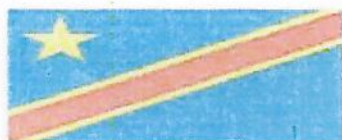
B. Représentant du CLD		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
KATRELA ENOKI MUBAMBE	PRÉSIDENT	
C. Représentant de Boss Mining		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
KABE LA KOWA PATIOMI	Directeur RSE	
D. Bureau d'études EMIS Sarl		
Noms et Post-Noms	Fonction	
SEBAGENZI GUY DAVID	EXPERT	
PRINCE KASOU GO	EXPERT	
KOWA MUYOMBO Jean - Claude		
E. Secteur source du fleuve Congo comme témoins		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
KISHIMBA M. Gaspard	CHEF de secteur	
F. Supervision du Ministère Provincial des Mines		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
Arvingue RWANIA	Conseiller / Pring	

7.

8.

Annexe 13. Actes de cession

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT – KATANGA

TERRITOIRE DE KAMBOVE

SECTEUR DE SOURCE DU FLEUVE CONGO

GROUPEMENT MUBAMBE

CONTACT : +243 81 34 70 836 / 99 25 12 561

ACTE DE CESSION N°05/GM/23

Je soussigné KASANDA ILUNGA Chrispin Chef du groupement Mubambe, en ma qualité entant qu'autorité coutumière, reconnais avoir cédé un espace pour la réalisation des projets dans le cadre du cahier des charges de l'entreprise Boss Mining, société de droit congolais inscrite au registre de commerce et crédit mobilier sous le numéro 14 – b – 1633, dont la superficie, les projets et la communauté impactée bénéficiaire sont ressortis dans le tableau ci – dessous :

Village	Projets	Superficie	Observation
KIBASHI	Forage d'eau	5 x 5m	

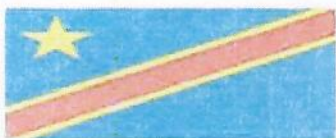
Fait à Mubambe, le 13/11/2023

Le Chef de groupement MUBAMBE



[Signature]
KASANDA ILUNGA Chrispin
Chef de Groupement MUBAMBE

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT – KATANGA

TERRITOIRE DE KAMBOVE

SECTEUR DE SOURCE DU FLEUVE CONGO

GROUPEMENT MUBAMBE

CONTACT : +243 81 34 70 836 / 99 25 12 561

ACTE DE CESSION N°04/GM/23

Je soussigné KASANDA ILUNGA Chrispin Chef du groupement Mubambe, en ma qualité entant qu'autorité coutumière, reconnais avoir cédé un espace pour la réalisation des projets dans le cadre du cahier des charges de l'entreprise Boss Mining, société de droit congolais inscrite au registre de commerce et crédit mobilier sous le numéro 14 – b – 1633, dont la superficie, les projets et la communauté impactée bénéficiaire sont ressortis dans le tableau ci – dessous :

Village	Projets	Superficie	Observation
MWEPU	Forage d'eau	5 x 5m	
	Ecole	100 x 100 m	
	Poste de santé	50 x 50 m	

Fait à Mubambe, le 13/11/2023

Le Chef de groupement MUBAMBE



[Signature]
KASANDA ILUNGA Chrispin
Chef de Groupement MUBAMBE

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT – KATANGA

TERRITOIRE DE KAMBOVE

SECTEUR DE SOURCE DU FLEUVE CONGO

GROUPEMENT MUBAMBE

CONTACT : +243 81 34 70 836 / 99 25 12 561

ACTE DE CESSION N°03/GM/23

Je soussigné KASANDA ILUNGA Chrispin Chef du groupement Mubambe, en ma qualité entant qu'autorité coutumière, reconnais avoir cédé un espace pour la réalisation des projets dans le cadre du cahier des charges de l'entreprise Boss Mining, société de droit congolais inscrite au registre de commerce et crédit mobilier sous le numéro 14 – b – 1633, dont la superficie, les projets et la communauté impactée bénéficiaire sont ressortis dans le tableau ci – dessous :

Village	Projets	Superficie	Observation
MILEBI	Forage d'eau	5 x 5m	

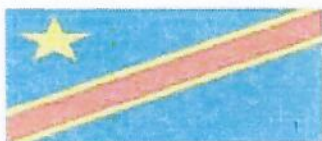
Fait à Mubambe, le 13/11/2023

Le Chef de groupement MUBAMBE



[Signature]
KASANDA ILUNGA Chrispin
Chef de Groupement MUBAMBE

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT – KATANGA

TERRITOIRE DE KAMBOVE

SECTEUR DE SOURCE DU FLEUVE CONGO

GROUPEMENT MUBAMBE

CONTACT : +243 81 34 70 836 / 99 25 12 561

ACTE DE CESSION N°02/GM/23

Je soussigné KASANDA ILUNGA Chrispin Chef du groupement Mubambe, en ma qualité entant qu'autorité coutumière, reconnais avoir cédé un espace pour la réalisation des projets dans le cadre du cahier des charges de l'entreprise Boss Mining, société de droit congolais inscrite au registre de commerce et crédit mobilier sous le numéro 14 – b – 1633, dont la superficie, les projets et la communauté impactée bénéficiaire sont ressortis dans le tableau ci – dessous :

Village	Projets	Superficie	Observation
MIDINGI	Forage d'eau	5 x 5m	
	Marché moderne	50 x 50 m	

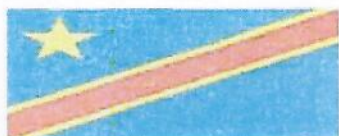
Fait à Mubambe, le 13/11/2023

Le Chef de groupement MUBAMBE



[Signature]
KASANDA ILUNGA Chrispin
Chef de Groupement MUBAMBE

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT – KATANGA

TERRITOIRE DE KAMBOVE

SECTEUR DE SOURCE DU FLEUVE CONGO

GROUPEMENT MUBAMBE

CONTACT : +243 81 34 70 836 / 99 25 12 561

ACTE DE CESSION N°01/GM/23

Je soussigné KASANDA ILUNGA Chrispin Chef du groupement Mubambe, en ma qualité entant qu'autorité coutumière, reconnais avoir cédé un espace pour la réalisation des projets dans le cadre du cahier des charges de l'entreprise Boss Mining, société de droit congolais inscrite au registre de commerce et crédit mobilier sous le numéro 14 – b – 1633, dont la superficie, les projets et la communauté impactée bénéficiaire sont ressortis dans le tableau ci – dessous :

Village	Projets	Superficie	Observation
MUBAMBE	Forage d'eau	5 x 5m	
	Ecole	100 x 100 m	
	Centre de sante	50 x 50 m	



Fait à Mubambe, le 13/11/2023

Le Chef de groupement MUBAMBE

KASANDA ILUNGA Chrispin
Chef de Groupement MUBAMBE